

Sénégal : Consultations de 2010 au titre de l'article IV, cinquième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique, troisième revue de l'accord au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes, demande de dérogation à un critère d'évaluation et de modification d'un critère d'évaluation — Rapport des services du FMI ; analyse de viabilité de la dette ; communiqué de presse ; déclaration de l'Administrateur pour le Sénégal, notice d'information publique (NIP).

Dans le contexte des consultations de 2010 au titre de l'article IV, cinquième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique, troisième revue de l'accord au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes pour le Sénégal, et demande de dérogation à un critère d'évaluation et de modification d'un critère d'évaluation, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI pour les consultations de 2010 au titre de l'article IV, cinquième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique et troisième revue de l'accord au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes pour le Sénégal, demande de dérogation à un critère d'évaluation et de modification d'un critère d'évaluation, préparé par une équipe des services du FMI, au terme des entretiens avec les autorités sénégalaises sur l'évolution et les politiques économiques qui ont pris fin le 25 mars, 2010. Le rapport des services du FMI, rédigé à partir d'informations disponibles au moment des entretiens a été achevé le 7 mai 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de la mission et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil d'administration du FMI.
- Une analyse de la viabilité de la dette réalisée conjointement par le FMI et l'AID.
- Un communiqué de presse relatif à l'achèvement des revues.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Sénégal.
- Une notice d'information publique (NIP).

Les documents figurant dans la liste ci-dessous ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention remise au FMI par les autorités sénégalaises*
Mémoire sur les politiques économiques et financières des autorités sénégalaises*
Protocole d'accord technique*
*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations par courrier électronique à l'adresse Publicationpolicy@imf.org.

Le public peut se procurer ce rapport à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

Rapport des services du FMI sur les consultations de 2010 au titre de l'article IV, la cinquième revue du programme au titre de l'instrument de soutien à la politique économique et la troisième revue du programme au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes, et demande de dérogation à un critère d'évaluation et de modification d'un critère d'évaluation

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

Le 7 mai 2010

Les consultations au titre de l'article IV et les entretiens sur le programme ont eu lieu à Dakar du 11 au 25 mars 2010. L'équipe était composée de M. Funke (chef), M. Lakwijk, M. Gitton (tous du Département Afrique), Mme Sancak (Département des finances publiques), M. Painchaud (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Mme Fichera (représentante résidente). M. Sembene (Bureau de l'administrateur) a participé aux discussions sur la politique économique. L'équipe a rencontré le Ministre des finances, M. Diop, le Ministre délégué chargé du budget, M. Diop, le Ministre de l'agriculture, Mme Sarr, le Ministre de l'énergie, M. Sarr, le Ministre de la coopération internationale et des infrastructures, M. Wade, le Directeur national de la BCEAO, Mme Diop, d'autres hauts fonctionnaires ainsi que des représentants des partenaires au développement et du secteur privé. La mission a coopéré étroitement avec la Banque mondiale.

Séminaires et communication. Lors de deux séminaires d'une demi-journée chacun, les autorités ont présenté les résultats de leurs études sur i) la compétitivité au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ii) les contraintes budgétaires inter-temporelles et leurs effets sur la croissance, et iii) les effets sur la croissance des arriérés de l'État à l'égard du secteur privé. L'équipe a présenté des exposés sur i) la gestion de la liquidité, ii) les risques budgétaires et la viabilité de la dette, iii) la compétitivité de l'économie sénégalaise, iv) le rôle du secteur bancaire dans le financement de l'État, et v) le cadre révisé de viabilité de la dette. La mission a rencontré des représentants du Parlement, des syndicats et des organisations de la société civile.

Consultations au titre de l'article IV. Les discussions ont porté essentiellement sur les moyens de remettre l'économie sur la voie d'une croissance soutenue après les chocs externes et internes que le pays a subis ces deux dernières années.

Cinquième revue de l'accord ISPE et troisième revue de l'accord FCE. Les services du FMI recommandent l'achèvement de ces deux revues. Tous les critères d'évaluation/de performance quantitatifs sauf un ont été respectés et la plupart des conditions structurelles ont été observées. Compte tenu des mesures correctrices prises par les autorités, les services du FMI appuient leur demande de dérogation pour le non-respect du critère d'évaluation/de performance relatif au solde budgétaire.

Restrictions et régime de change. Le Sénégal, qui est membre de l'UEMOA, a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2 a), 3 et 4, des Statuts du FMI le 1^{er} juin 1996 et applique un régime de change libre de toute restriction à la réalisation des paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes. Le régime de change de l'UEMOA est un régime conventionnel reposant sur le rattachement à l'euro.

Table des matières

Page

Résumé analytique	5
I. Évolution récente et perspectives à court terme : l'activité économique pourrait avoir passé le creux de la vague.....	6
II. Résultats obtenus dans le cadre du programme	8
III. Entretiens sur la politique économique : relancer la dynamique de la croissance.....	9
A. Généralités	9
B. Réduction graduelle des mesures de relance budgétaire.....	14
C. Normalisation complète des relations avec le secteur privé	15
D. Recueillir les fruits des investissements publics	15
E. Rehausser la compétitivité et la croissance en accélérant les réformes structurelles	17
IV. Remarques sur le programme	23
V. Évaluation par les services du FMI.....	23
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–15	27
2. Balance des paiements, 2007–15	28
3. Opérations financières de l'État, 2007–15	29
4. Opérations financières de l'État, 2007–15.....	30
5. Situation monétaire, 2005–10	31
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2002–09	32
7. Critères d'évaluation (critères de performance) quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010.....	33
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2009–20	34
9. Objectifs du Millénaire pour le développement.....	35
Graphiques	
1. Évolution macroéconomique récente, 2003–09.....	7
2. Comparaison des projections macroéconomiques	11
3. Sénégal, UEMOA et AfSS : évolution macroéconomique et perspectives, 2004–10	12
4. Perspectives à moyen terme, 2009–15	13
5. Taux de change et compétitivité	20
6. Questions relatives au secteur financier.....	22
Encadrés	
1. Les réactions du Sénégal aux conseils passés du FMI.....	10
2. Dépenses extrabudgétaires et dette des agences et établissements publics	16
3. Évaluation du TCER et de la compétitivité extérieure	19
4. Principales questions de politique économique pour le moyen terme	25

Appendice I. Lettre d'intention.....	36
Pièce jointe I. Mémoire sur les politiques économiques et financières	38
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	54

Sigles et abréviations

AEN	Avoirs extérieurs nets
AFD	Agence française de développement
AfSS	Afrique subsaharienne
AIDB	Société chargée du projet aéroportuaire
ASTER	Système de comptabilisation des dépenses
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CB-UMOA	Commission bancaire de l'Union monétaire ouest-africaine
CFAF	franc CFA
CPIA	Évaluation de la politique et des institutions nationales
DCMP	Direction centrale des marchés publics
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droit de tirage spécial
FCE	Facilité de protection contre les chocs exogènes
FEC	Facilité élargie de crédit
FNR	Fonds national de retraite
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSIPP	Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IDE	Investissement direct étranger
IGF	Inspection générale des finances
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
MPEF	Mémorandum sur les politiques économiques et financières
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
RIN	Réserves internationales nettes
SAR	Société africaine de raffinage, détenue en partie par l'État
SENELEC	Société nationale d'électricité
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
TCER	Taux de change effectif réel
TICR	Taux d'intérêt commercial de référence
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

Résumé analytique

Les chocs internes et externes que le pays a subis ces deux dernières années ont contribué à une perte de production considérable. Le Sénégal doit accélérer les réformes structurelles pour relancer la dynamique de la croissance. Dans une conjoncture difficile, les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été contrastés sur le plan macroéconomique mais satisfaisants sur le plan structurel.

Premiers signes de reprise : D'après les indicateurs récents de l'activité, de l'expansion du crédit et des recettes publiques, la croissance semble avoir passé le creux de la vague. La croissance du PIB réel, qui avait été en moyenne d'environ 2 % en 2008 et 2009, devrait remonter à près de 3½ % en 2010. L'inflation des prix à la consommation, qui était négative au second semestre de 2009, devrait revenir progressivement à sa tendance de long terme d'environ 2 %.

Le rehaussement de la croissance comme priorité de la politique économique : Les crises énergétique, alimentaire et financière, conjuguées aux chocs internes, ont contribué à une perte de production considérable. Il sera indispensable d'améliorer la compétitivité hors prix pour relancer la dynamique de la croissance. Les autorités et les services du FMI conviennent que le Sénégal doit accélérer les réformes structurelles concernant le climat des affaires, la gouvernance, le secteur énergétique et le secteur financier pour rehausser la compétitivité et la croissance. Comme pour l'ensemble de l'UEMOA, trois approches différentes mènent à penser que le taux de change effectif réel est peut-être légèrement surévalué, mais les estimations se situent à l'intérieur de la marge d'erreur normale.

Des résultats globalement satisfaisants : Tous les critères d'évaluation/de performance sauf un ont été observés. Le non-respect du critère relatif au solde budgétaire est à attribuer aux carences persistantes de la gestion des finances publiques. Étant donné que les autorités sont fermement déterminées à continuer de réformer la gestion des finances publiques, les services du FMI recommandent d'achever la cinquième revue de l'accord ISPE ainsi que la troisième et dernière revue de l'accord FCE, et d'accorder la dérogation demandée pour non-respect du critère d'évaluation/de performance relatif au solde budgétaire, en raison des mesures correctrices prises par les autorités.

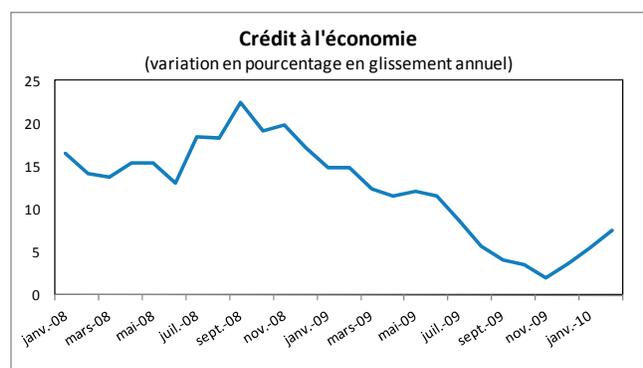
Risques persistants : Les risques qui pèsent sur la croissance et le déroulement du programme découlent de l'atonie inattendue de la demande extérieure, des contraintes de financement qui limitent la marge de manœuvre budgétaire et de la réapparition de problèmes d'approvisionnement en électricité. Des changements de politique économique par opportunisme politique pourraient aussi ternir les perspectives de croissance du pays.

I. ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES A COURT TERME : L'ACTIVITE ECONOMIQUE POURRAIT AVOIR PASSE LE CREUX DE LA VAGUE

1. **Après les crises alimentaire et énergétique de 2008, l'activité économique a continué de ralentir en 2009 sous l'effet de la récession économique mondiale et de chocs internes, notamment des pénuries temporaires d'électricité** (graphique 1, tableaux 1–5).

- *Croissance économique.* D'après les estimations, la croissance du PIB réel a été de 1½ % en 2009 (tableau 1). La diminution de la demande extérieure et la tendance à la baisse des envois de fonds des travailleurs expatriés, des recettes du tourisme et de l'investissement direct étranger ont pesé sur la croissance. Le secteur agricole, qui a bénéficié de politiques de soutien et de conditions climatiques favorables, a contribué à atténuer les effets du manque de vitalité de la demande interne et externe sur le secteur secondaire (construction, énergie) et, en particulier, le secteur tertiaire (transports, services touristiques).
- *Inflation.* La chute des cours du pétrole brut et des produits alimentaires a fait baisser les prix à la consommation. L'inflation est négative depuis le second semestre de 2009.
- *Solde budgétaire.* Le déficit budgétaire global a atteint 5,1 % du PIB en 2009, contre 3,7 % deux ans plus tôt, en raison de la diminution des recettes fiscales et de la hausse des dépenses.
- *Balance des paiements.* Étant donné la médiocrité des résultats à l'exportation (hormis le secteur des produits chimiques qui est en train de se redresser), la diminution du déficit extérieur courant en 2009 s'explique essentiellement par la baisse des importations de produits énergétiques et alimentaires (tableau 2). Le ralentissement de l'économie mondiale a entraîné un repli de l'IDE¹.

2. **Certains signes portent à penser que l'activité économique a passé le creux de la vague.** D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait atteindre 3½ % en 2010. L'indice de l'activité industrielle et la croissance du crédit à l'économie, qui ont diminué pendant la plus grande partie de l'année 2009, ont commencé à remonter vers la fin de l'année. L'inflation devrait revenir progressivement à 2 %.

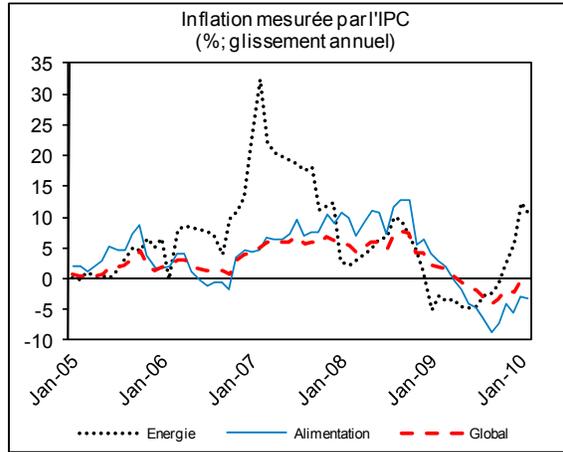
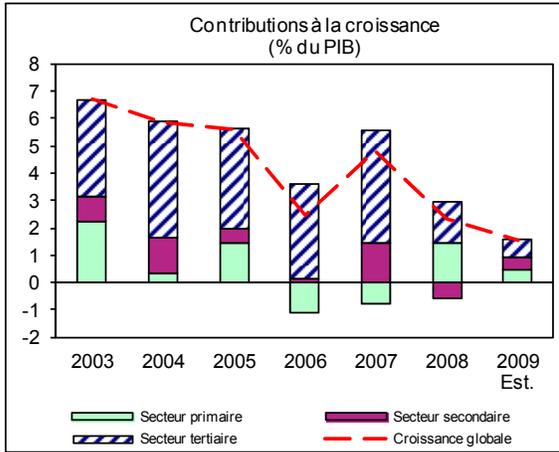


¹ En particulier, Arcelor-Mittal a suspendu son investissement prévu de 2,2 milliards de dollars dans un projet d'exploitation du minerai de fer.

Graphique 1. Sénégal : évolution macroéconomique récente, 2003–09

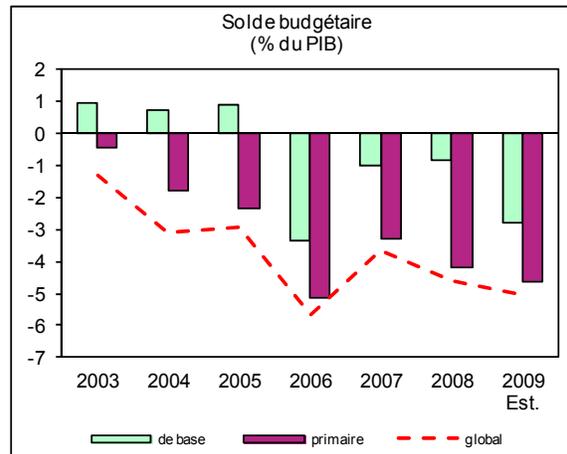
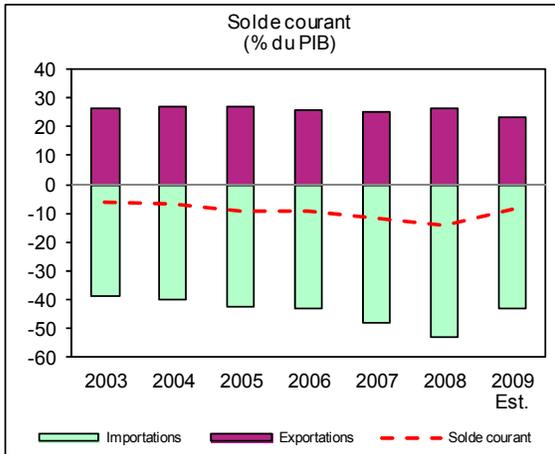
Bien que les retards de paiement de l'État aient été en partie résorbés, la croissance économique a continué de ralentir en 2009 sous l'effet de la crise mondiale.

Les prix de l'alimentation et de l'énergie ayant baissé, l'inflation a été négative au second semestre de 2009.



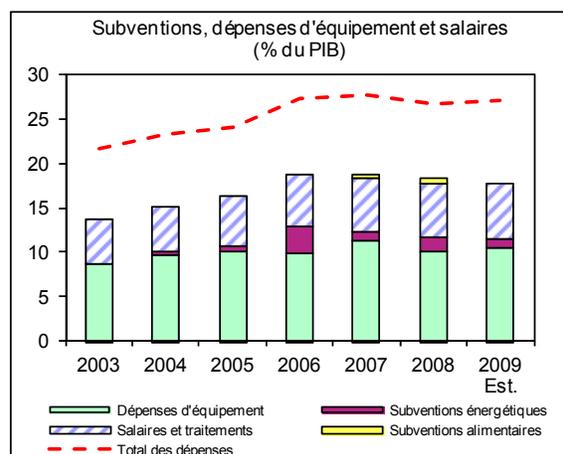
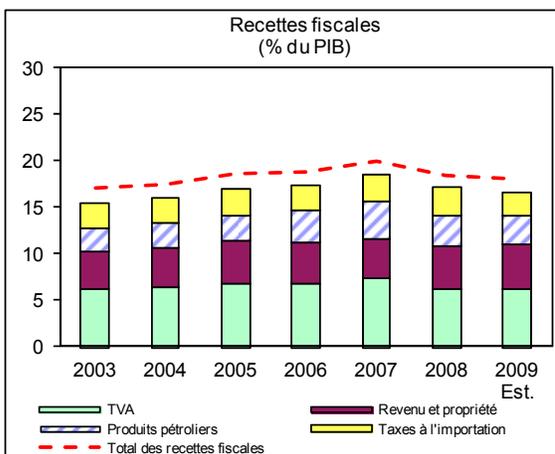
Le déficit extérieur courant a diminué suite au recul des importations, dû en partie à la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

La politique budgétaire a été assouplie en 2008/2009.



Alors que les recettes fiscales ont fléchi, ...

... les dépenses ont augmenté.



Sources : BCEAO; autorités sénégalaises; et estimations des services du FMI.

3. **Des incertitudes persistent pour le court terme.** Les risques qui pèsent sur la croissance découlent essentiellement de l'atonie de la demande extérieure, des contraintes de financement qui limitent la marge de manœuvre budgétaire, et de la réapparition de problèmes d'approvisionnement en électricité. Des changements de politique économique par opportunisme politique pourraient aussi ternir les perspectives de croissance du pays. Du côté positif, une reprise plus rapide que prévu de l'activité mondiale pourrait avoir des retombées favorables.

II. RESULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

4. **Les résultats macroéconomiques ont été contrastés.** Tous les critères de performance/d'évaluation jusqu'à fin décembre 2009 ont été respectés, sauf celui qui concerne le solde budgétaire (de base). Les recettes ont été inférieures aux prévisions, en raison surtout des arriérés fiscaux des agences et autres entités publiques. Mais les dépenses courantes, qui étaient restées nettement en deçà des objectifs pendant les 9 premiers mois de 2009, ont aussi dépassé le niveau programmé (tableaux 3 et 4). Les autorités ont expliqué qu'elles avaient dû régler des factures de services publics plus élevées et avoir recours à des décrets d'avance portant au total sur l'équivalent de quelque 0,5 % du PIB, signés par le Président et le Premier ministre et autorisés à titre de mesure d'urgence par la loi organique de 2001, notamment pour payer les contractuels dans le secteur de l'éducation. En conséquence, le déficit budgétaire de base de fin 2009 a dépassé de $\frac{3}{4}$ % du PIB l'objectif visé (tableau 7). Si les services du FMI apprécient que les autorités aient amélioré la surveillance financière des entités publiques en 2010 compte tenu de leurs arriérés fiscaux, ils ont aussi souligné que les autorités devraient prévoir des crédits budgétaires suffisants pour les dépenses essentielles et auraient dû réduire les dépenses non prioritaires afin de respecter l'objectif fixé pour le déficit budgétaire. Afin d'éviter autant que possible que les dépenses courantes ne dépassent le montant budgétisé initialement, les autorités ont exprimé leur intention de compenser à l'avenir les dépenses supplémentaires éventuelles. Pour la première fois, le budget de cette année prévoit une réserve pour dépenses courantes imprévues. Ces mesures donnent aux autorités une plus grande maîtrise des dépenses et elles fondent aussi leur demande de dérogation pour non-respect du critère de performance/d'évaluation de fin décembre 2009.

MPEF §4, 16, 17

5. **Sur le plan structurel, les résultats ont été satisfaisants (tableau 1 du texte) et les repères structurels pour la cinquième revue ont en général été atteints.** Les autorités ont publié un communiqué de presse sur le règlement des engagements extrabudgétaires, mais certaines modalités restent encore à préciser. Elles ont aussi élaboré des plans d'action pour promouvoir le secteur financier et réduire les dépenses fiscales. Les réformes structurelles prévues portent sur la gestion des finances publiques, le règlement des engagements extrabudgétaires et de la dette des agences publiques restants, ainsi que sur la politique fiscale.

MPEF §5

Tableau 1. Repères structurels, décembre 2009 – mars 2010

Mesures	Date cible	Avancement
1. Arrêter les ordonnancements pour 2009.	31 décembre 2009	Observé
2. Publier un communiqué de presse résumant les résultats de l'audit des dépenses extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics, et présentant la stratégie du gouvernement pour régler les paiements dans la première loi de finances rectificative pour 2010 à soumettre au Parlement au plus tard le 15 mai 2010, et les procédures de règlement.	31 janvier 2010	Observé en partie
3. Élaborer un plan d'action pour éviter les dépenses fiscales qui ont un impact budgétaire sensible sans être efficaces ou efficientes, dans le but d'incorporer les premiers changements dans le budget 2011.	31 mars 2010	Observé
4. Préparer un plan d'action consolidé pour mettre en œuvre les recommandations du PESF.	31 mars 2010	Observé

III. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE : RELANCER LA DYNAMIQUE DE LA CROISSANCE

A. Généralités

6. **Les entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ont porté essentiellement sur les moyens de remettre l'économie sur la voie d'une croissance plus forte et de réduire sa vulnérabilité aux chocs.** À l'époque des dernières consultations au titre de l'article IV, on s'attendait à ce que la croissance économique atteigne en moyenne environ 5½ % à moyen terme, mais elle n'a été que d'environ 2 % en moyenne en 2008–2009, ce qui révèle sans doute une perte de production permanente (graphique 2). Bien que le Sénégal ait mis en place des politiques cohérentes avec les conseils donnés dans le passé par les services du FMI (encadré 1), les réformes structurelles se sont révélées plus difficiles à mettre en œuvre en raison, en partie, de la conjoncture extérieure défavorable. La réalisation des OMD a avancé de façon inégale (tableau 9). Les chocs successifs ont compliqué la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté des autorités et peut-être annulé les progrès qui avaient été réalisés jusque-là. La période récente a montré les limites des institutions et des politiques en place pour aider les pauvres à surmonter ces chocs, mais les autorités ont réaffirmé leur détermination à atteindre les objectifs à long terme de leur stratégie de réduction de la pauvreté en menant à bien leur programme de réformes et en rehaussant la croissance. Leur troisième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté est en cours d'élaboration et sera vraisemblablement terminé d'ici à la fin de l'année. Un relèvement de la croissance sera indispensable pour que le Sénégal puisse réduire la pauvreté et continuer de se rapprocher des OMD.

Encadré 1. Les réactions du Sénégal aux conseils passés du FMI

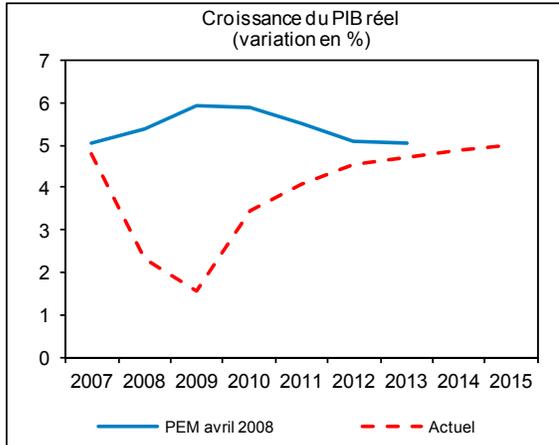
Les relations de travail entre le Sénégal et le FMI sont très bonnes. Le pays a généralement suivi des politiques conformes aux recommandations du FMI, comme en témoigne la réalisation complète des accords FEC (anciennement FRPC) passés et l'achèvement des quatre premières revues de l'accord ISPE. Les autorités et les services du FMI font en général la même analyse des principaux goulets d'étranglement qui freinent la croissance. Les autorités cherchent à créer un environnement plus favorable à l'investissement afin d'encourager le développement du secteur privé.

Les autorités ont donné suite aux recommandations des services du FMI, en particulier en matière budgétaire, formulées lors des consultations de 2008 au titre de l'article IV et des missions d'assistance technique qui ont suivi. Conformément à ces recommandations, elles ont corrigé en grande partie les dérapages budgétaires. Pour réduire les risques de dérapage à l'avenir, elles ont appliqué plus rigoureusement leur cadre budgétaire. Comme elles s'y étaient engagées dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE, elles ont sensiblement réduit les impayés à l'égard du secteur privé et lancé de vastes réformes pour améliorer la gestion des finances publiques. Mais les progrès ont été inégaux en ce qui concerne certaines réformes structurelles, qui ne relèvent pas des compétences fondamentales du FMI et ne sont pas prises en compte par les repères, notamment celles qui ont trait au secteur énergétique et au climat des affaires.

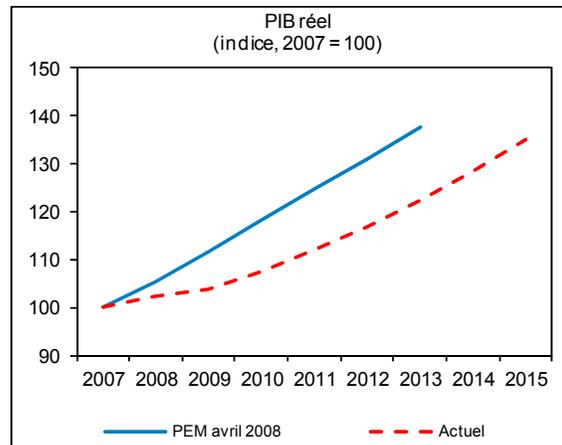
7. **Comme les services du FMI, les autorités estiment que plusieurs mesures complémentaires s'imposent pour relancer la dynamique de la croissance au Sénégal et pour que l'économie retrouve les trajectoires de croissance qu'elle a connues dans le passé** (graphiques 3 et 4) : i) poursuivre des politiques macroéconomiques d'accompagnement, ii) normaliser entièrement et rapidement les relations avec le secteur privé, et iii) accélérer les réformes structurelles de manière à éliminer les goulets d'étranglement tels que les formalités administratives compliquées pour les entreprises, les problèmes de gouvernance, les fréquentes coupures d'électricité et l'accès limité aux financements.

Graphique 2. Sénégal : comparaison des projections macroéconomiques

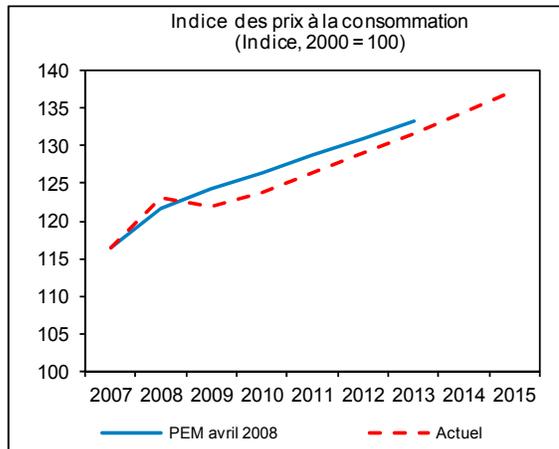
Le repli à court terme de la croissance du PIB réel ...



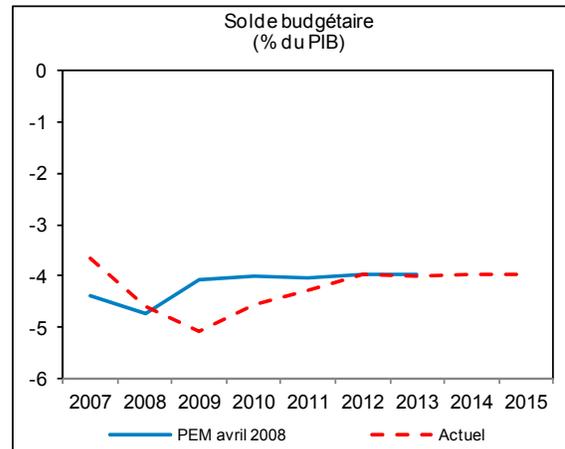
... se traduit par une importante perte de production.



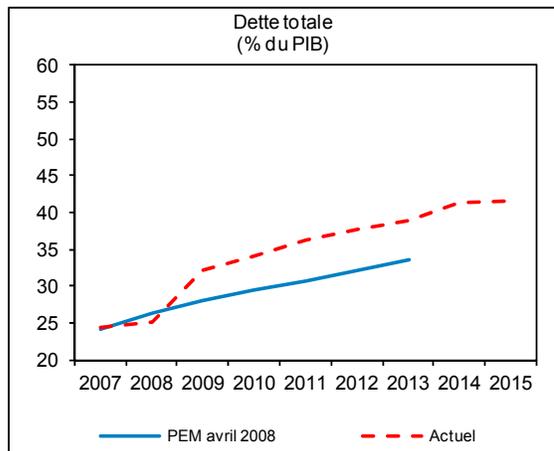
Les prix des produits de base diminuant, les projections de prix reviennent aux niveaux d'avant la crise.



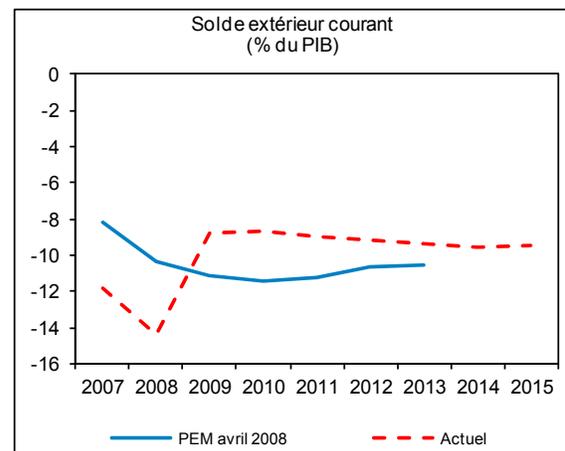
Les objectifs budgétaires à moyen terme demeurent inchangés.



Le financement du déficit et la mobilisation de ressources pour résorber les retards de paiement on alourdi la dette.

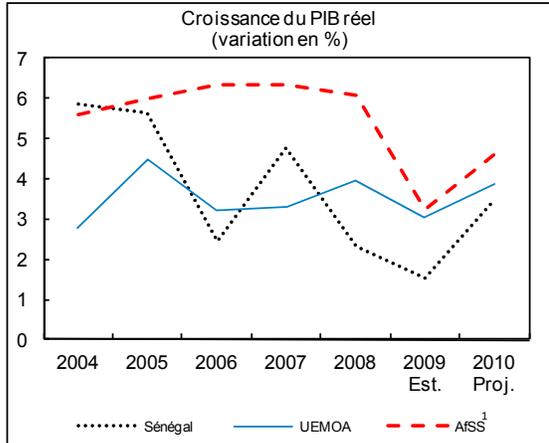


Grâce à l'amélioration des termes de l'échange, le déficit extérieur courant est moins élevé que prévu.

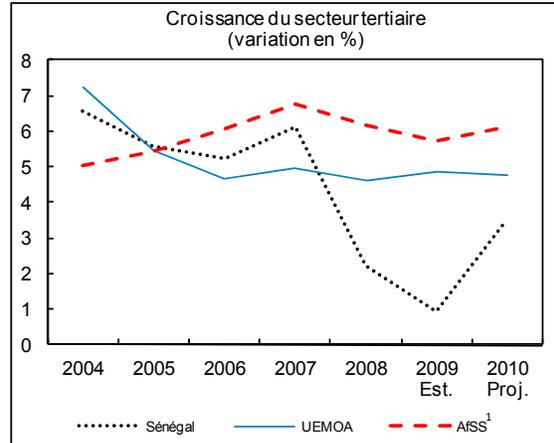


Graphique 3. Sénégal, UEMOA et AfSS : évolution macroéconomique et perspectives, 2004–10

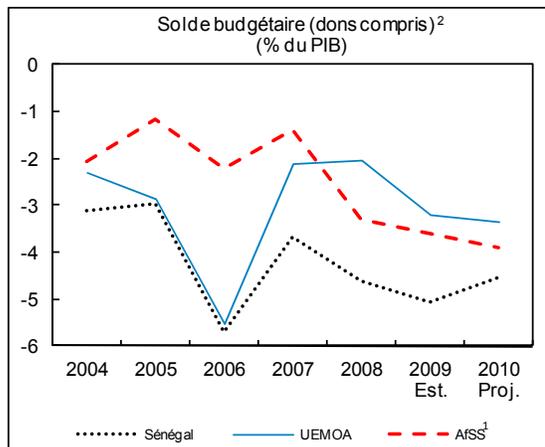
Le ralentissement de la croissance a été plus marqué que dans les autres pays de l'UEMOA ...



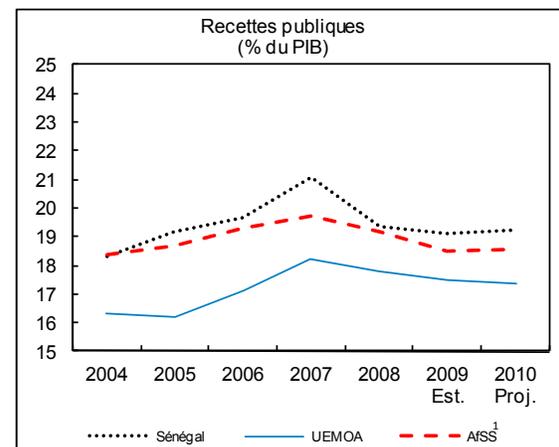
... et particulièrement dans le secteur tertiaire.



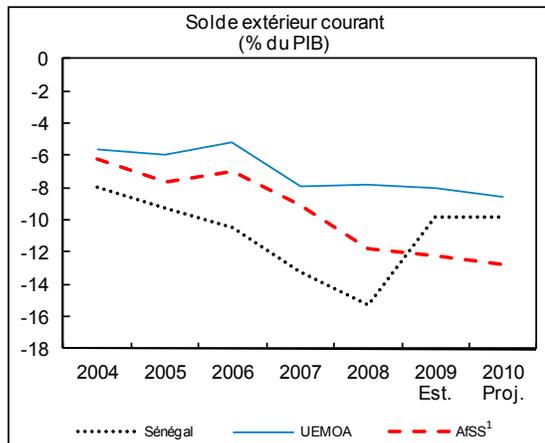
Le déficit budgétaire est plus prononcé que dans l'ensemble de l'UEMOA ...



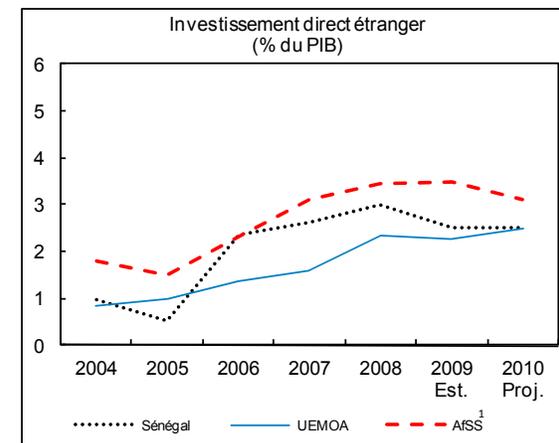
... bien que les recettes publiques soient plus élevées.



Comme pour l'ensemble de l'UEMOA, le déficit extérieur courant reste élevé ...



... et les flux d'IDE sont plus faibles que dans les autres économies d'Afrique subsaharienne.



Sources: BCEAO; autorités sénégalaises; et estimations des services du FMI.

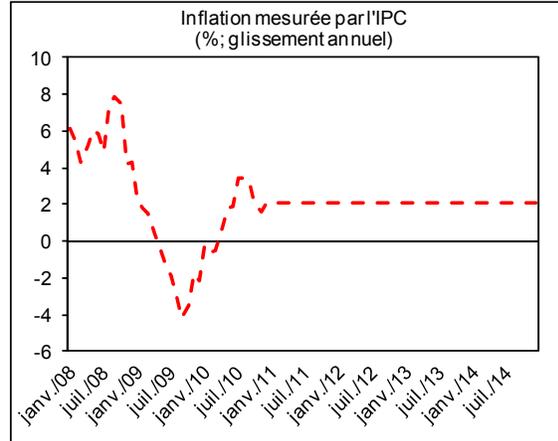
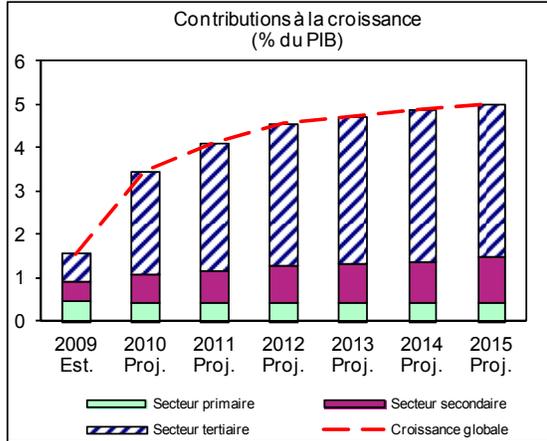
¹ Ne comprend pas les pays d'Afrique subsaharienne classés comme exportateurs de pétrole ni l'Afrique du Sud.

² Pour 2006, le solde budgétaire exclut les dons pour l'UEMOA et les pays d'AfSS non pétroliers de manière à éliminer les effets de l'allègement au titre de l'IADM.

Graphique 4. Sénégal : perspectives à moyen terme, 2009–15

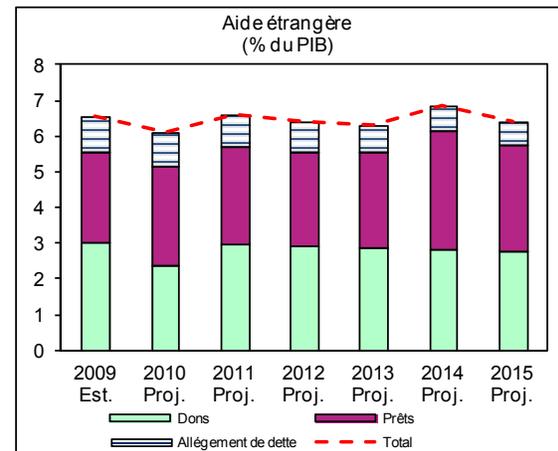
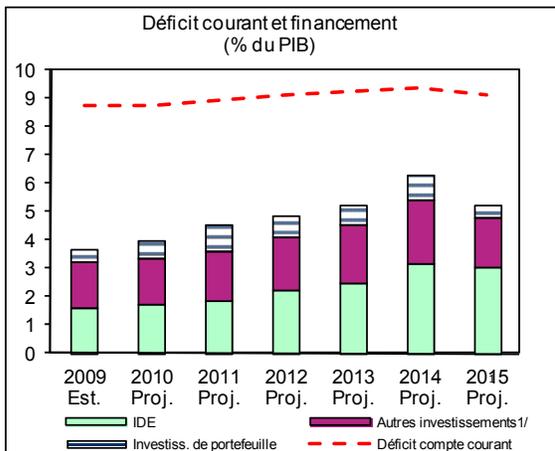
La croissance de la production devrait être tirée par le secteur des services, le redressement de la production des ICS et les travaux de construction liés aux grands projets d'équipement.

L'inflation devrait retrouver sa tendance historique dans le contexte de l'appartenance à l'UEMOA et en l'absence de nouvelles tensions sur les prix de l'énergie et de l'alimentation.



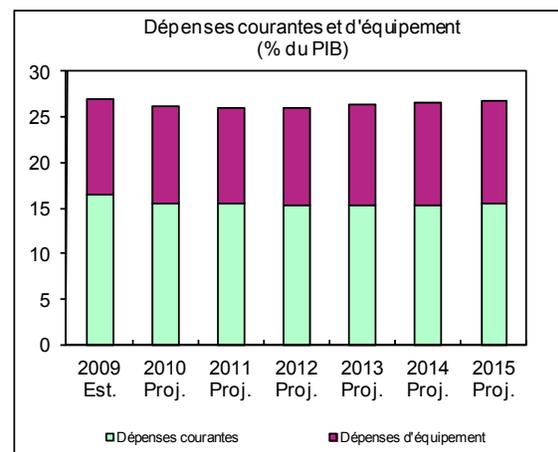
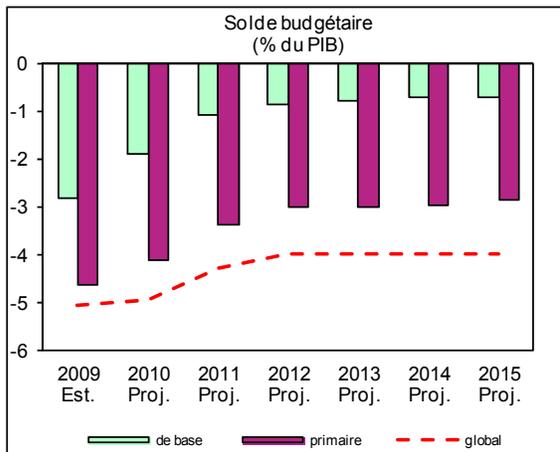
Le déficit courant devrait être financé en partie par des flux privés ...

... tandis que l'économie restera tributaire de l'aide étrangère.



Le solde budgétaire sera contenu ...

... en maîtrisant les dépenses courantes tout en laissant l'investissement public s'accroître dans le temps.



Sources : BCEAO; autorités sénégalaises; et estimations des services du FMI.

¹ Ne comprend que les autres investissements privés.

B. Réduction graduelle des mesures de relance budgétaire

8. **Compte tenu du déficit budgétaire plus élevé que prévu en 2009, des contraintes de financement et des signes de reprise de l'activité, les autorités et les services du FMI estiment que les mesures de relance budgétaire devraient être réduites graduellement afin de ramener progressivement le déficit à 4 % du PIB à moyen terme (et un peu moins à long terme).** Pour contenir le déficit, les autorités se sont déclarées déterminées à réduire les dépenses courantes et à redoubler d'efforts pour accroître les recettes (notamment en préparant la rationalisation des dépenses fiscales — repère structurel). Pour financer le déficit, elles entendent faire appel au marché régional plusieurs fois cette année. Il semblerait que les rentrées fiscales aient commencé à se redresser au début de 2010, et la liquidité est abondante dans la région. Mais comme il n'est pas certain que ces conditions perdurent, les autorités ont décidé de freiner l'augmentation des dépenses (surtout les dépenses d'équipement) d'environ ½ point de PIB². Les autorités et les services du FMI estiment que les dépenses pourraient remonter au niveau budgétisé plus tard dans l'année si les rentrées fiscales le permettent ou si les privatisations apportent des financements additionnels. Pour réduire autant que possible les risques de liquidité et de financement, les services du FMI ont encouragé les autorités à actualiser plus souvent leurs plans de trésorerie et d'émission d'obligations. En réduisant graduellement son déficit budgétaire, le Sénégal retrouvera une situation dans laquelle il sera mieux à même de satisfaire à moyen terme aux critères de convergence de l'UEMOA.

MPEF §8, 12

MPEF §23

MPEF §20, 21

Sénégal : respect des critères de convergence de l'UEMOA				
	2007	2008	2009	2010 Proj.
Critères primaires				
Solde budgétaire de base/PIB (≥ 0 %)	-1.0	-0.8	-2.8	-1.5
Inflation moyenne (≤ 3 %)	5.9	5.8	-1.1	1.6
Dette totale/PIB (≤ 70 %)	24.5	25.1	32.1	34.1
Variation des arriérés intérieurs (≤ 0)	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés extérieurs (≤ 0)	0.0	0.0	0.0	0.0
Critères secondaires				
Traitements et salaires/recettes budgétaires (≤ 35 %) ^{1/}	28.7	30.2	32.5	32.3
Dépenses d'équipement financées sur ressources propres/recettes budgétaires (≥ 20 %)	34.4	27.3	32.9	33.8
Déficit extérieur courant, hors dons/PIB (≤ 5 %)	13.2	15.3	9.8	9.7
Recettes budgétaires/PIB (≥ 17 %)	21.1	19.4	18.7	19.4

Sources : autorités sénégalaises; et estimations et projections des services du FMI.

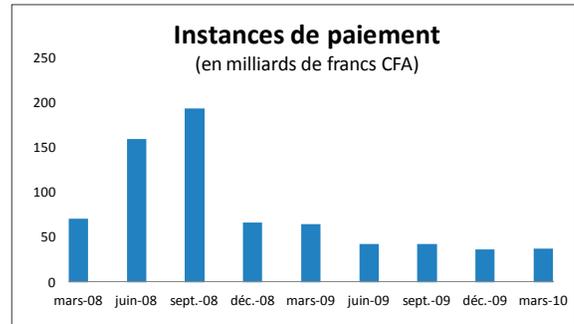
^{1/} Non compris certains salaires de contractuels qui ne sont pas inclus dans la masse salariale.

² La régularisation des dépenses extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics dans la loi de finances rectificative de mai 2010 continue d'être enregistrée «au-dessous de la ligne» et d'être exclue du solde budgétaire aux fins du programme (et des tableaux 3 et 4) en attendant que les modalités en soient précisées. Dans la mesure où, le moment venu, cette régularisation sera enregistrée «au-dessus de la ligne», le déficit budgétaire va s'accroître.

C. Normalisation complète des relations avec le secteur privé

9. La normalisation des relations financières avec le secteur privé a progressé davantage qu'on ne le prévoyait lors des dernières revues du programme (encadré 2).

Les représentants du secteur privé ont confirmé que des mesures sont prises pour remédier aux retards de paiement du passé. Outre les progrès accomplis dans le règlement des dépenses extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics, l'encours des impayés à l'intérieur de la chaîne de dépense ordinaire est maintenu à un niveau normal depuis la mi-2009



(critère de performance/d'évaluation quantitatif relatif

aux instances de paiement)³. Il importe de suivre et de gérer rigoureusement les impayés au sein de la chaîne de dépense (instances de paiement) pour améliorer la surveillance de la trésorerie et éviter les dérapages budgétaires. Les services du FMI ont souligné que les besoins de liquidités devaient être mieux gérés de manière à ce que les fluctuations normales du flux de recettes et de dépenses puissent être absorbées sans arrêter brutalement les dépenses ou accumuler des arriérés ; à cet effet, un recensement des comptes de l'État sera effectué (repère structurel).

10. Les autorités ont renouvelé leur engagement à régulariser au plus vite les dépenses extrabudgétaires qui subsistent ainsi que la dette des agences et établissements publics selon un processus transparent et public.

MPEF §9, 10

Cela devrait normaliser les relations financières entre l'État et le secteur privé. La loi de finances rectificative qui doit être soumise au Parlement d'ici à la mi-mai 2010 comprendra une nouvelle régularisation, conformément à l'engagement des autorités de régler au moins 50 % des dépenses extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics d'ici la fin septembre 2010 (repères structurels). Pour éviter la réapparition de problèmes de paiement vis-à-vis du secteur privé, le système SIGFIP de gestion budgétaire continue d'être perfectionné

MPEF §17, 18

(repère structurel) et les relations financières entre le Trésor et les agences et établissements publics ont été renforcées.

D. Recueillir les fruits des investissements publics

11. Les autorités mettent davantage l'accent sur l'investissement public pour soutenir le développement et la diversification de l'économie. Avec l'appui des donateurs, les autorités donnent la priorité au développement et à la modernisation des infrastructures de transport afin de faciliter l'accès aux marchés. Plusieurs grands projets d'infrastructure sont en cours de réalisation, dont l'aéroport international Blaise Diagne, la route à péage Dakar-Diamniadio, d'autres projets routiers et la modernisation du port de Dakar. D'autres projets importants, dont la création d'une

³ Voir l'encadré 1 du dernier rapport des services du FMI (10/13).

zone économique spéciale, la transformation de l'aéroport actuel en complexe commercial, la construction de routes ainsi que des projets de construction de logements et d'adduction d'eau, en sont à des degrés divers de développement. Les autorités ont noté que ces projets favoriseraient la diversification de l'économie, aideraient à réduire la pauvreté⁴ et rendraient le Sénégal moins vulnérable aux chocs extérieurs.

Encadré 2. Dépenses extrabudgétaires et dette des agences et établissements publics

Les relations financières entre l'État et le secteur privé se normalisent à mesure que sont réglées les dépenses extrabudgétaires et la dette des agences et établissements publics. Sur un total estimatif de 119 milliards de francs CFA, il s'avère que 37 milliards concernent des dettes intragouvernementales (impôts et cotisations de sécurité sociale) et n'ont aucun impact sur le secteur privé. Pour ce qui est du reste, c'est-à-dire 82 milliards de francs CFA (1½ % du PIB) de dépenses extrabudgétaires et de dette des agences et établissements publics vis-à-vis du secteur privé, 35 milliards ont été réglés en 2009 et au moins la moitié du reliquat sera réglée d'ici à septembre 2010.

- Sur les 36 milliards de francs CFA de dépenses extrabudgétaires des ministères (2/3 % du PIB) recensés par l'audit de juillet 2009, 10 milliards ont été régularisés dans les budgets 2009 et 2010 et la première loi de finances rectificative pour 2010 régularisera le reliquat (repère structurel pour mi-mai).
- La dette des agences et établissements publics à l'égard du secteur privé s'élevait à 45 milliards de francs CFA (3/4 % du PIB), dont deux tiers ont été réglés fin 2009 lorsqu'une amélioration de la situation du Trésor a permis de débloquer les sommes nécessaires. Le dernier tiers doit être réglé en 2010–11.

12. Les autorités ont l'intention d'examiner diverses possibilités de financement pour leurs nouveaux projets d'infrastructure. Elles entendent organiser une conférence des bailleurs de fonds sur le financement des infrastructures et faire évaluer au préalable la rentabilité économique de leurs projets. Après l'émission obligataire de décembre 2009 portant sur 200 millions dollars avec une échéance de 5 ans, pour la construction de la route à péage Dakar-Diamniadio, les autorités ont demandé quelles seraient les possibilités d'obtenir un surcroît de financement extérieur non concessionnel. Les services du FMI ont indiqué que, pour le moment, les emprunts non concessionnels du Sénégal devaient rester liés à des projets spécifiques qui ont été jugés économiquement rentables par un organisme de bonne réputation et pour lesquels il est impossible de trouver un financement suffisant à des conditions concessionnelles ou en recourant au marché régional. Les projets doivent être examinés au cas par cas. Mais compte tenu du faible risque de surendettement du Sénégal, qui a été confirmé par la dernière analyse de viabilité de la dette réalisée

⁴ Environ la moitié de la population vit encore essentiellement de l'agriculture.

par la Banque mondiale et le FMI, il devrait en principe être possible d'obtenir un financement non concessionnel pour de nouveaux projets d'infrastructure, pour autant que ceux-ci ne compromettent pas la viabilité de la dette du pays. Il devrait être possible de contracter des emprunts assortis de plafonds «non liés» une fois que la gestion des finances publiques se sera améliorée.

13. Les services du FMI ont souligné que les projets d'investissement devaient être choisis et leur degré de priorité défini en fonction d'analyses rigoureuses de leurs coûts et avantages économiques.

MPEF §22

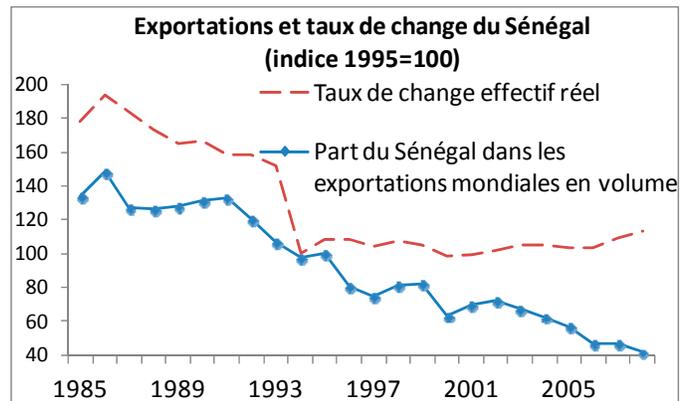
Des évaluations soigneuses, notamment une analyse des coûts de maintenance, faciliteraient la sélection des projets les plus rentables et rehausserait la productivité des dépenses publiques. Des progrès dans ce domaine pourraient contribuer sensiblement à améliorer la capacité du Sénégal à gérer ses finances, telle que reflétée par exemple dans les évaluations PEFA (dépenses publiques et responsabilité budgétaire) et CPIA (évaluation des politiques et des institutions).

E. Rehausser la compétitivité et la croissance en accélérant les réformes structurelles

Compétitivité par les prix et compétitivité structurelle

14. Malgré une dévaluation notable de la monnaie en 1994, les résultats à l'exportation du Sénégal sont médiocres.

La part du pays dans les exportations mondiales diminue régulièrement depuis le milieu des années 80, même si le redressement récent de la production des ICS (acide phosphorique) a ralenti cette baisse.



15. Le taux de change effectif réel (TCER) du Sénégal s'est apprécié ces deux dernières années, mais rien ne permet d'affirmer avec certitude que la monnaie est surévaluée. Cette conclusion est conforme à l'évaluation faite récemment de la stabilité extérieure régionale, qui n'a relevé aucune distorsion du TCER de l'UEMOA. Cette évaluation se fondait sur l'analyse réalisée selon trois approches complémentaires (encadré 3 et graphique 5) pour déterminer si le taux de change réel était désaligné. Le Sénégal pourrait rehausser sa compétitivité en améliorant le climat des affaires et la gouvernance.

MPEF §29-30

Réforme du secteur énergétique

16. Les coupures temporaires d'électricité augmentent le coût de l'exercice des activités commerciales et accentuent les risques pour les finances publiques. Depuis 2006, les coupures et les pannes d'électricité sont fréquentes au Sénégal. Le coût élevé et la mauvaise qualité de

l'approvisionnement en électricité semblent être les principaux obstacles à l'investissement privé⁵. La compagnie nationale d'électricité, SENELEC, a été recapitalisée en 2007 (65 milliards de francs CFA) et en 2008 (37 milliards de francs CFA). Mais les problèmes techniques persistent, qui se traduisent par une hausse des coûts de production, des difficultés d'approvisionnement en combustibles, des retards dans la mise en place des mesures d'économie d'énergie, des arriérés fiscaux et des carences dans la gouvernance interne.

17. **Les services du FMI ont souligné que le plan de réforme du gouvernement, élaboré en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, doit être appliqué intégralement et sans délai afin de limiter les risques pour les finances publiques et l'économie.** Ce plan s'appuie sur un vaste arsenal de mesures, dont la restructuration de la dette à court terme de SENELEC, de nouveaux financements, des allègements fiscaux pour les nouveaux investissements et un ajustement des tarifs en fonction des coûts de revient. La situation financière de SENELEC devra être assainie de façon permanente afin de garantir une distribution adéquate de l'électricité. Les activités de production, de transport et de distribution d'électricité devraient être séparées à l'avenir.

MPEF §24-26

Réforme du secteur financier

18. **La crise mondiale a eu des effets négligeables sur le système bancaire, mais le secteur pâtit néanmoins du ralentissement de la croissance économique.** La qualité des prêts bancaires s'est dégradée en raison de la situation économique du pays. Comme dans les autres pays de l'UEMOA, le respect des obligations prudentielles a de tout temps été inégal (tableaux ci-dessous). Mais la plupart des banques devraient être en mesure de respecter les normes plus strictes de capital minimum d'ici à décembre 2010. Les autorités évaluent la situation des établissements de crédit qui seront susceptibles d'avoir des difficultés à se conformer aux nouvelles règles et proposent des mesures ciblées. Certains participants du marché privé estiment qu'il faudrait revoir quelques-unes des obligations prudentielles (par exemple en ce qui concerne l'asymétrie des échéances des actifs et des ressources) qui sont peut-être trop restrictives et, de ce fait, risquent de freiner le développement du marché.

19. D'après des tests de résistance effectués par les autorités, le système bancaire possède une certaine capacité de résistance face à de grands chocs en matière de crédit. Selon des données de décembre 2009, si la qualité du crédit se dégradait et que les provisions devaient augmenter de 50 %, la solvabilité globale du système bancaire diminuerait de moins d'un point de pourcentage et aucune nouvelle banque ne serait obligée d'enfreindre la réglementation sur le ratio minimal de fonds propres. Même si les créances improductives augmentaient de 25 %, le ratio de solvabilité du système bancaire dans son ensemble serait de 14,5 %, c'est-à-dire nettement supérieur au seuil de 8 %, encore qu'une troisième banque serait amenée à enfreindre la réglementation

⁵ Sur 133 pays, le Sénégal se classe 113^{ème} pour la qualité de l'approvisionnement en électricité, selon le rapport du Forum économique mondial sur la compétitivité dans le monde 2009-2010 (*Global Competitiveness Report 2009–2010*).

Encadré 3. Évaluation du TCER et de la compétitivité extérieure

Bien que le taux de change effectif réel (TCER) du Sénégal se soit apprécié de près de 14 % depuis 1994, rien ne permet d'affirmer avec certitude que le taux de change est surévalué, d'autant plus que l'euro s'est récemment déprécié. Une analyse a été réalisée selon trois approches complémentaires pour déterminer si le taux de change réel était désaligné :

Équilibre macroéconomique : Le niveau «normal» du déficit extérieur courant est estimé à 5,5-6,0 % du PIB et le déficit extérieur courant «sous-jacent» à 9¼ du PIB, ce qui est conforme aux projections du solde courant pour la période 2012–15¹. Si l'on retient une élasticité de -0,71 pour la balance commerciale des petits pays, la différence entre le niveau normal et le niveau sous-jacent du solde courant indique que le TCER est surévalué de 5 %².

Taux de change d'équilibre : Une comparaison entre la valeur actuelle du TCER et une estimation de sa valeur d'équilibre révèle que le taux de change effectif réel est proche de l'équilibre³.

Viabilité extérieure : Dans l'hypothèse d'une position extérieure globale nette négative de 50 % du PIB, le niveau normal du déficit courant du Sénégal serait d'environ 3,5 % du PIB. Cette norme correspond à une surévaluation d'environ 8 % du TCER. Cependant, il ressort de la dernière AVD qu'un déficit courant plus élevé serait viable compte tenu du niveau projeté des entrées d'IDE et du caractère concessionnel des financements extérieurs.

Pour rehausser sa compétitivité, le Sénégal doit améliorer le climat des affaires. Bien qu'il soit récemment remonté de quelques places dans le rapport sur la compétitivité dans le monde, le Sénégal est encore 92^{ème} sur 133. Parmi les domaines où le pays est peu performant, le rapport cite : i) l'enseignement supérieur et la formation, ii) l'efficacité du marché du travail, iii) le degré de perfectionnement du marché financier, iv) la taille du marché et v) la santé et l'éducation primaire. Le rapport *Doing Business 2010* de la Banque mondiale, qui place le Sénégal au 157^{ème} rang sur 183 pays, insiste sur la nécessité d'abaisser le coût de l'exercice d'une activité commerciale au Sénégal, notamment en ce qui concerne i) l'embauche de travailleurs, ii) le transfert de propriété, iii) la protection des investisseurs et iv) le paiement des impôts.

Le Sénégal pourrait aussi rehausser sa compétitivité en améliorant la gouvernance. Dans la dernière évaluation CPIA de la Banque mondiale, le Sénégal est classé 57^{ème} sur 75 pays à faible revenu et les domaines à améliorer sont les suivants : i) la protection sociale et l'emploi, ii) l'exécution du budget et la gestion financière, et iii) la transparence, la responsabilité et la lutte contre la corruption dans le secteur public.

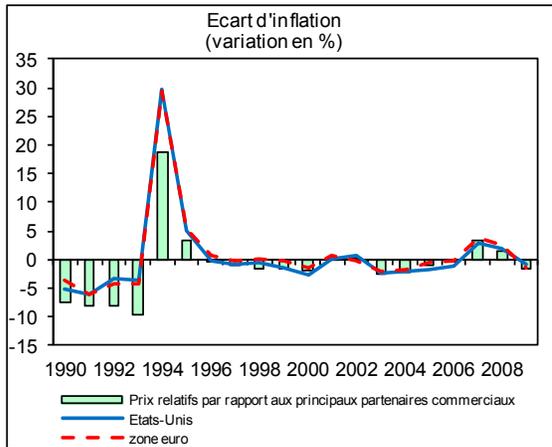
¹ Voir Vitek, 2010, *Exchange Rate Assessment Toolkit* (document interne du FMI). Le niveau normal du solde courant est fondé sur une régression de panel du compte courant sur un ensemble de données économiques de base, à savoir i) le taux de dépendance économique des personnes âgées, ii) la croissance démographique relative, iii) le revenu relatif, iv) la croissance du revenu relatif, v) la balance commerciale pétrolière, vi) le solde budgétaire relatif, vii) le niveau initial des actifs extérieurs nets, viii) les flux d'aide et ix) les envois de fonds des travailleurs expatriés.

² Voir Tokarick, 2009, *A Method For Calculating Export Supply and Import Demand Elasticities*, mimeo.

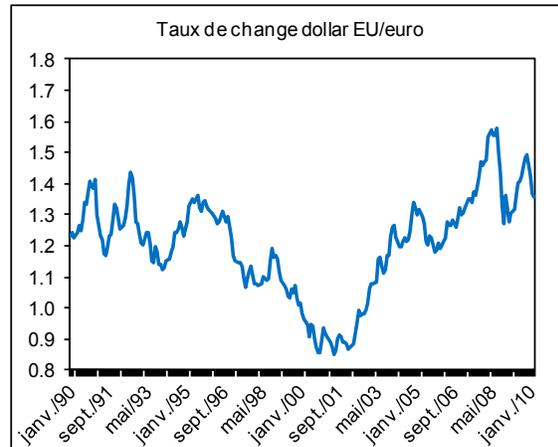
³ Voir Mongardini and Rayner, 2009, *Grants, Remittances, and the Equilibrium Real Exchange Rate in Sub-Saharan African Countries*, document de travail du FMI. La valeur d'équilibre du TCER est fondée sur une régression de panel du TCER sur un ensemble de données économiques de base : i) les termes de l'échange, ii) l'ouverture commerciale, iii) la productivité relative et iv) la consommation publique relative.

Graphique 5. Sénégal : taux de change et compétitivité

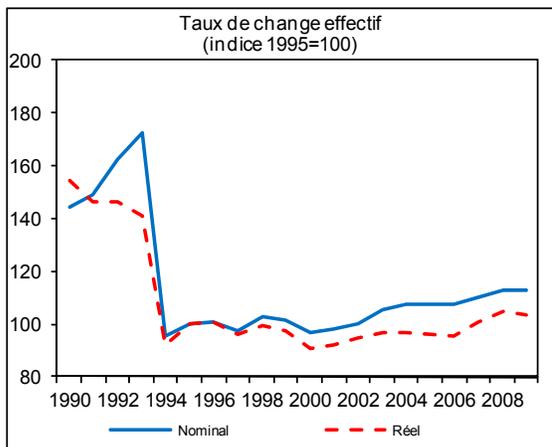
L'inflation est restée en moyenne proche de celle des partenaires commerciaux ...



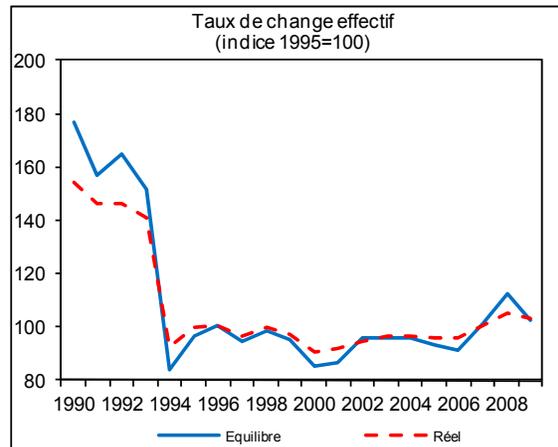
... et l'appréciation de l'euro ...



... a contribué à une appréciation modérée des taux de change effectifs nominal et réel ...



... mais le taux de change effectif réel reste proche de son niveau d'équilibre.



Pour rehausser la compétitivité, il faudra améliorer les institutions et les infrastructures ...

Indice de la compétitivité dans le monde		
	2008/2009	2009/2010
Classement général	96	92
Institutions	83	77
dont : Transparence de la politique du gouv.	118	121
dont : Détournement de fonds publics	122	114
Infrastructures	83	80
dont : Qualité de l'approv. en électricité	118	113
dont : Qualité des routes	78	78
dont : Qualité des infrastructures ferroviaires	93	89
Santé et éducation primaire	109	108
dont : Scolarisation primaire	120	122
Efficacité du marché du travail	120	110
dont : Rigidité du marché de l'emploi	118	121
Perfectionnement du marché financier	111	110
dont : Facilité d'accès au crédit	133	129
Nombre de pays	134	133

... ainsi que le climat des affaires.

Indicateurs Doing Business		
	2009	2010
Classement général	152	157
Création d'entreprise	94	102
Octroi de permis de construire	121	124
Embauche de travailleurs	173	172
Transfert de propriété	164	166
Obtention de prêts	147	150
Protection des investisseurs	164	165
Paiement des impôts	173	172
Commerce transfrontalier	64	57
Exécution des contrats	150	151
Fermeture d'entreprise	80	80
Nombre de pays	181	181

Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2002–09

(Pourcentage)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés par les risques	15,5	12,1	11,9	11,1	13,1	13,6	13,9	16,5
Prêts aux cinq plus grands emprunteurs/fonds propres	104,9	141,0	131,4	179,9	103,7	88,5	86,9	88,1
Prêts improductifs bruts/total des prêts 1/	18,5	13,3	12,6	11,9	16,8	18,6	19,1	18,7
Prêts improductifs nets des provisions/total des prêts 1/	5,5	3,3	3,4	3,2	8,8	8,6	9,3	9,7
Prêts improductifs nets des provisions/fonds propres 1/	30,7	27,8	25,1	27,2	67,9	60,7	63,9	62,3
Total des dépôts/total des passifs	78,5	82,0	79,6	78,3	75,8	73,6	70,3	74,9

1/ Les changements de 2006 sont dus aux ICS. La société a été recapitalisée en 2008 mais les provisions antérieures demeurent.

Nombre de banques ne respectant pas les normes prudentielles

	Déc-02	Déc-03	Déc-04	Déc-05	Déc-06	Déc-07	Déc-08	Déc-09
Minimum de fonds propres 1/	2	1	1	1	1	1	0	2
Niveau suffisant de fonds propres 2/	2	2	2	2	2	2	2	2
Niveau élevé d'engagement et de concentration des risques 3/	2	6	6	8	5	6	8	6
Liquidité 4/	1	3	1	4	4	4	4	5
Transformation (ressources stables) 5/	5	3	4	3	4	6	6	6
Nombre de banques	11	11	12	14	17	17	17	17

Sources : BCEAO et CB-UMOA

1/ Fonds propres > 1 milliard de FCFA.

2/ Fonds propres réglementaires/actifs pondérés par les risques > 8 %.

3/ (i) Prêts à un emprunteur unique/fonds propres réglementaires < 75 %; (ii) Somme de tous les risques totalisant 25 % des fonds propres réglementaires < 8 fois les fonds propres réglementaires.

4/ Actifs à échéance résiduelle de moins de 3 mois/passifs à échéance résiduelle de moins de 3 mois > 75 %.

5/ Ressources à échéance résiduelle de plus de 2 ans/actifs à échéance résiduelle de plus de 2 ans > 75 %.

20. Les autorités et les services du FMI estiment qu'il est possible d'accroître la contribution du secteur financier à l'investissement et à la croissance à long terme (graphique 6).

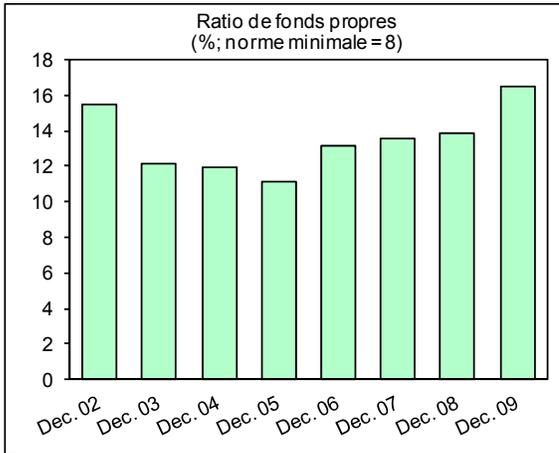
MPEF §27-28

Une enquête effectuée auprès des entreprises a révélé que l'accès inadéquat au crédit est perçu comme la principale contrainte freinant le développement du secteur privé au Sénégal⁶. Les autorités ont fait le point de diverses réformes dans un plan d'action actualisé et consolidé pour le secteur financier (repère structurel observé), en tenant compte des progrès accomplis depuis le PESF national de 2004 et le PESF régional de 2007. Ce plan d'action énumère les décisions à prendre en 2010-2011 pour améliorer encore le cadre institutionnel, juridique et opérationnel du secteur financier, notamment en relevant le taux de pénétration bancaire tout en maîtrisant les facteurs de vulnérabilité.

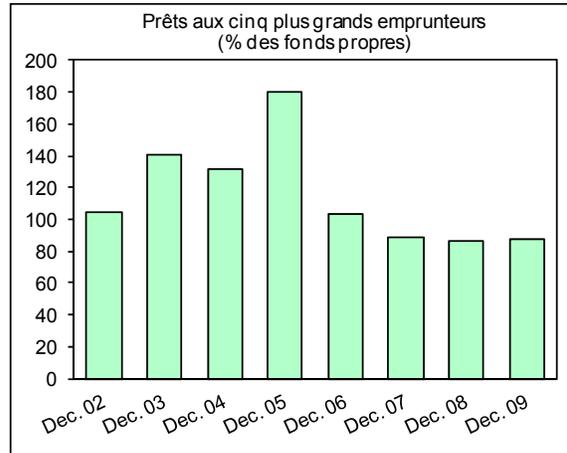
⁶ Forum économique mondial, *Global Competitiveness Report 2009–2010*.

Graphique 6. Sénégal : questions relatives au secteur financier

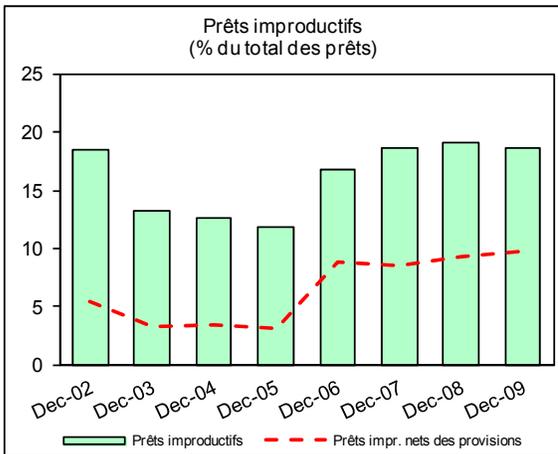
Globalement, le secteur bancaire semble bien capitalisé ...



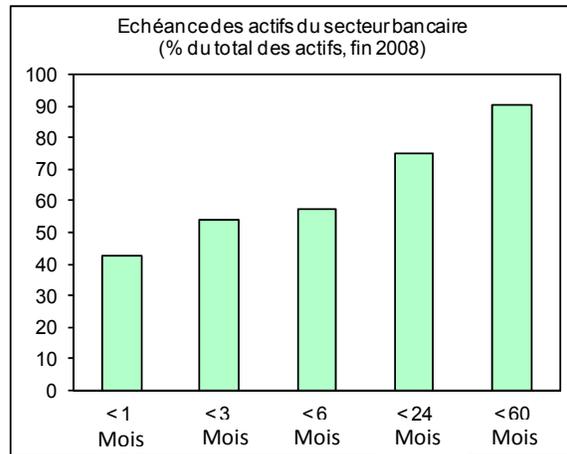
... mais la concentration des prêts est prononcée, ...



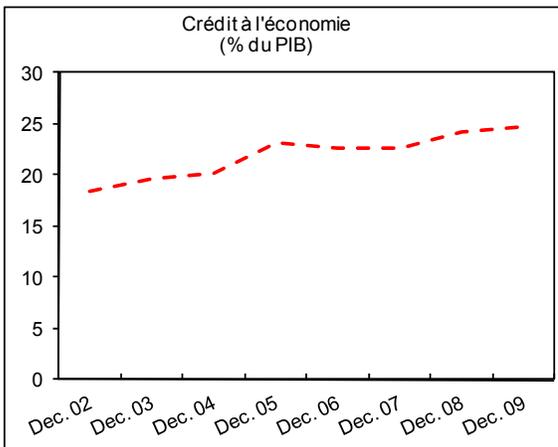
... les prêts improductifs sont élevés ...



... et les échéances des actifs des banques sont relativement courtes.



L'approfondissement progressif du marché bancaire ...



... serait facilité si les obstacles qui entravent l'accès au crédit étaient réduits.

	Accès au crédit ¹		
	Sénégal	Maurice	Maroc
Rang (sur 183)	150	87	87
Indice de fiabilité des garanties (0-10)	3	5	3
Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	3	5
Couverture par les registres publics (% des adultes)	4	37	0
Couverture par les bureaux privés (% des adultes)	0	0	14

¹ Source : Doing Business 2010

Sources : autorités sénégalaises; Banque mondiale; et calculs et estimations des services du FMI.

¹ Doing Business 2010.

IV. REMARQUES SUR LE PROGRAMME

21. **La Lettre d'intention jointe en annexe, ainsi que le Mémorandum sur les politiques économiques et financières qui l'accompagne, présentent les objectifs des autorités pour le reste de l'année 2010.** Les critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2010 figurent au tableau 1 et les mesures structurelles au tableau 2 de l'appendice I (voir aussi le tableau 2 dans le corps du texte). Pour l'essentiel, les mesures structurelles restent inchangées.

22. **Le programme prévoit un ajustement du solde budgétaire de base si les privatisations permettent de dégager des recettes additionnelles.** Dans ce cas, le plancher fixé pour le solde budgétaire de base sera abaissé d'un montant pouvant atteindre 35 milliards de francs CFA. Cet ajustement aiderait les autorités à exécuter comme prévu leurs programmes de dépenses initiaux. Tout surcroît de recettes provenant des privatisations pourrait être affecté à de nouveaux projets d'infrastructure dans le budget de l'année prochaine.

23. **Bien que les autorités soient déterminées à appliquer leur programme, des risques pèsent sur son exécution.** Celle-ci pourrait en effet se heurter à la persistance de moins-values sur recettes fiscales, à des pénuries de liquidité sur le marché régional, à des retards dans la mise en œuvre des réformes intérieures et à des changements institutionnels ou de politique économique à l'approche des élections qui accentuent la pression sur les dépenses. Une vigilance accrue s'impose aussi en ce qui concerne la souscription d'emprunts extérieurs, en particulier parce que deux ministres sont habilités à signer ce type de prêt.

24. **Les entretiens ont porté aussi sur l'avenir des relations entre le Sénégal et le FMI.** Le programme ISPE se termine au début du mois de novembre. Les autorités et les services du FMI ont l'intention de poursuivre leur étroite collaboration. Les discussions sur un programme futur auront lieu à l'approche de cette date (encadré 4).

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

25. **Certains signes indiquent que l'économie du Sénégal a commencé à se redresser.** D'après les projections, la croissance atteindra 3½ % en 2010 grâce au relèvement de la demande extérieure et aux mesures économiques d'accompagnement prises par les autorités.

26. **Le risque de surendettement est faible, mais les autorités devront mettre fin progressivement aux mesures de relance de manière à ramener le déficit à 4 % du PIB à moyen terme et un peu moins à plus long terme,** ce qui serait compatible avec la viabilité de la dette.

Tableau 2. Repères structurels, mai – octobre 2010

Mesures	MPEF §	Date d'application	Importance macroéconomique
1. Soumettre au Parlement un projet de loi de finances rectificative pour 2010, fondé sur le cadrage macroéconomique arrêté en accord avec les services du FMI, qui inclut les lignes/postes spécifiques autorisant le Ministère des Finances à apurer en 2010 les arriérés extrabudgétaires des Ministères, ceux des agences et établissements publics et une partie de la dette des agences et établissements publics identifiés par l'audit de juillet 2009 et n'ayant pas encore fait l'objet d'une inscription budgétaire. Les dettes qui ne nécessitent pas de dotation budgétaire seront présentées dans une annexe à la loi de finances rectificative. Ce processus est accompagné d'un communiqué de presse expliquant les modalités d'apurement.	5, 9	15 mai 2010	Achever la normalisation des relations financières avec le secteur privé.
2. Améliorer le SIGFIP en incluant les dépenses de personnel et réaliser l'interface SIGFIP-Aster.	18	31 juillet 2010	Renforcer le suivi de l'exécution du budget.
3. Faire un recensement de tous les comptes des institutions et administrations publiques en incluant pour chaque compte le numéro, le nom du titulaire, et le solde au 31 décembre 2008 et 2009, en vue d'adopter une stratégie visant à rétablir pleinement le compte unique du Trésor.	20	31 juillet 2010	Améliorer la gestion des flux de trésorerie ainsi que la transparence des opérations.
4. Achever au moins 50 % du paiement des arriérés extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics identifiés par l'audit de juillet 2009.	9	30 septembre 2010	Achever la normalisation des relations financières avec le secteur privé et améliorer le climat des affaires.
5. Publier un communiqué de presse rendant compte des résultats de l'audit interne, résumant les progrès accomplis en vue de l'apurement des engagements extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics, et détaillant les étapes suivantes pour parachever cet apurement.	10	30 septembre 2010	Achever la normalisation des relations financières avec le secteur privé et améliorer le climat des affaires.
6. Rassembler dans un document unique, le code général des impôts, l'ensemble des textes régissant la fiscalité intérieure.	23	15 octobre 2010	Simplifier davantage le système fiscal.

Encadré 4. Principales questions de politique économique pour le moyen terme

Les objectifs prioritaires consistent à accélérer la croissance, réduire les facteurs de vulnérabilité aux chocs et protéger les populations les plus vulnérables. À cet égard, les réformes indiquées ci-après auront un rôle essentiel à jouer et certaines d'entre elles pourraient être les piliers d'un programme futur avec le FMI :

- *Poursuivre la réforme de la gestion des finances publiques* : Des progrès considérables ont été accomplis depuis la fin de l'année 2008, mais des réformes restent indispensables pour assurer une planification et un contrôle plus efficaces des dépenses.
- *Accroître les recettes fiscales* : Bien que les recettes fiscales soient déjà élevées par comparaison avec les autres pays de la région, les autorités souhaitent les porter à plus de 20 % du PIB. L'augmentation des recettes, appuyée par un nouveau renforcement des administrations fiscale et douanière, la rationalisation des dépenses fiscales et, à terme, d'autres réformes fiscales, permettrait d'accroître la marge de manœuvre budgétaire disponible pour les dépenses prioritaires.
- *Composition et qualité des dépenses* : La place importante que les autorités attachent à l'investissement public, notamment pour développer les infrastructures, serait favorisée par une meilleure planification des investissements et une stratégie bien conçue de gestion de la dette.
- *Développement du secteur privé* : De nouvelles réformes visant à encourager le développement du secteur privé, notamment en ce qui concerne le climat de l'investissement et la gouvernance, sont indispensables pour rehausser la croissance et sont au cœur des efforts déployés par les autorités, auxquels devront aussi contribuer le secteur de l'énergie et le secteur financier.

27. Il est essentiel de procéder à un règlement rapide et transparent des dépenses extrabudgétaires et de la dette des agences. Un règlement rapide confortera la reprise et aidera les autorités à atteindre leur double objectif budgétaire, à savoir accroître les investissements publics de nature à stimuler la croissance et préserver les dépenses prioritaires.

28. Pour accroître le potentiel de croissance du Sénégal, les autorités doivent accélérer la mise en œuvre de leurs plans d'action, qui visent en particulier à rehausser la compétitivité hors prix en améliorant le climat des affaires et la gouvernance. Dans le secteur de l'énergie, qui est indispensable à la croissance, le plan d'action des autorités, qui est appuyé par la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, doit être mis en œuvre rapidement afin de limiter les goulets d'étranglement qui pèsent sur l'appareil productif ainsi que les risques budgétaires.

29. La contribution du secteur financier à la croissance doit être renforcée. Comme cela apparaît clairement dans le plan d'action pour le secteur financier, il est essentiel d'améliorer le

cadre institutionnel, juridique et opérationnel tout en protégeant le secteur contre les facteurs de vulnérabilité. Il conviendrait d'examiner les possibilités d'accroître le financement de l'État par le secteur financier.

30. Si, sur le plan macroéconomique, la mise en œuvre du programme a donné des résultats contrastés, des progrès remarquables ont été accomplis sur le plan structurel. Les services du FMI recommandent que soit accordée la dérogation pour non-respect du critère de performance/d'évaluation relatif au solde budgétaire et que soient achevées la cinquième revue du programme ISPE ainsi que la troisième et dernière revue de l'accord FCE. Le budget 2010 comprend une réserve pour imprévus et les autorités sont déterminées à ne ménager aucun effort à l'avenir pour compenser toute augmentation des dépenses liées aux décrets d'avance en réduisant les dépenses non prioritaires.

31. Il est recommandé que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu selon le cycle de 24 mois, sous réserve des dispositions de la décision relative au cycle des consultations pour les pays qui appliquent un programme du FMI.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–15

	2007	2008	2009			2010		2011	2012	2013	2014	2015
			Est.	Prog.	Proj.	Proj.						
(Variation annuelle en %)												
Revenu national et prix												
PIB en prix constants	4.8	2.3	1.5	3.4	3.4	4.1	4.5	4.7	4.9	5.0		
<i>Dont</i> : PIB non agricole	6.3	1.1	1.1	3.4	3.4	4.1	4.6	4.8	5.0	5.1		
Déflateur du PIB	5.4	7.3	-0.5	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1		
Prix à la consommation												
Moyenne annuelle	5.9	5.8	-1.1	1.8	1.6	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1		
Fin de période	6.2	4.3	-2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1		
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (FCFA)	-3.7	23.0	-15.2	14.6	17.6	9.3	7.1	8.4	7.5	7.5		
Importations, f.à.b. (FCFA)	19.5	25.8	-20.4	10.8	10.3	6.7	7.1	7.9	7.9	6.7		
Exportations en volume	6.1	-14.6	9.9	10.5	5.2	5.9	6.0	6.6	6.2	5.9		
Importations en volume	21.5	11.3	-5.3	5.1	4.6	4.9	6.7	6.4	6.5	6.2		
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	-2.9	12.2	-1.0	-1.6	4.8	1.7	0.9	0.7	0.1	0.7		
Taux de change effectif nominal	1.9	2.9	-0.2		
Taux de change effectif réel	5.3	4.4	-1.7		
(Variation en % de la masse monétaire en début d'année, sauf indication contraire)												
Monnaie et crédit												
Avoirs intérieurs nets	8.6	6.2	6.1	13.0	10.1	10.0	9.0	9.2	10.5	7.3		
Crédit intérieur	11.5	7.3	6.8	13.4	10.0	10.3	9.2	9.4	10.7	7.6		
Crédit à l'État (net)	4.9	-3.5	4.2	8.3	4.7	4.2	3.0	2.8	3.9	0.8		
Crédit à l'économie (croissance en %)	10.5	17.2	3.6	7.5	7.8	9.4	9.7	10.4	11.0	11.1		
(En % du PIB, sauf indication contraire)												
Opérations financières de l'État												
Recettes	21.1	19.4	18.7	19.6	19.4	19.6	19.9	20.1	20.4	20.6		
Dons	2.6	2.4	3.0	2.3	2.4	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2		
Dépenses totales et prêts nets	27.6	26.6	27.1	26.9	26.3	26.1	26.1	26.3	26.6	26.7		
Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire global												
Base ordonnancements, hors dons	-6.2	-7.0	-8.1	-7.3	-6.9	-6.5	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2		
Base ordonnancements, dons inclus	-3.7	-4.6	-5.1	-4.9	-4.5	-4.3	-4.0	-4.0	-4.0	-4.0		
Solde budgétaire primaire 1/	-3.3	-4.2	-4.7	-4.1	-4.1	-3.4	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9		
Solde budgétaire de base 2/	-1.0	-0.8	-2.8	-1.9	-1.9	-1.1	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7		
Investissement intérieur brut	34.5	33.8	28.5	30.9	29.1	29.8	30.2	31.0	31.7	32.3		
Public	11.2	10.0	10.5	11.2	10.7	10.6	10.7	10.9	11.2	11.3		
Non public	23.3	23.8	18.1	19.6	18.5	19.2	19.5	20.1	20.5	21.0		
Épargne intérieure brute	12.1	7.3	8.5	11.8	9.6	10.6	11.3	12.4	12.8	13.7		
Publique	7.1	5.0	5.4	7.3	7.2	7.4	7.8	8.1	8.3	8.5		
Non publique	4.9	2.3	3.1	4.5	2.5	3.2	3.4	4.3	4.5	5.1		
Épargne nationale brute	22.7	19.5	19.8	21.0	20.4	20.9	21.1	21.8	22.3	23.1		
Déficit extérieur courant (-)												
Transferts officiels courants inclus	-11.8	-14.3	-8.7	-9.9	-8.7	-9.0	-9.1	-9.2	-9.4	-9.2		
Hors transferts officiels courants	-13.2	-15.3	-9.8	-10.8	-9.8	-9.9	-10.0	-10.2	-10.3	-10.1		
Dettes												
Dettes intérieure de l'État 3/	6.6	5.3	8.1	7.0	8.6	10.2	11.1	11.9	13.3	13.0		
Dettes extérieure publique (nominale) 3/ 4/	17.9	19.8	24.0	26.1	25.5	26.1	26.6	27.1	28.0	28.6		
Service de la dette extérieure publique 4/												
En % des exportations	3.4	2.8	3.8	4.2	4.8	6.6	6.3	6.0	9.4	5.2		
En % des recettes publiques	4.2	3.8	4.8	4.8	6.2	8.5	8.0	7.6	11.8	6.5		
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	5,405	5,935	5,999	6,336	6,345	6,742	7,197	7,696	8,241	8,836		

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Recettes totales et dons moins dépenses totales et prêts nets, hors charges d'intérêts.

2/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, rétrocessions, dépenses financées par l'initiative PPTE et l'IADM, et régularisation en 2010 des dépenses extrabudgétaires et de la dette des agences.

3/ Encours de la dette à la fin de l'exercice.

4/ Après allègement de dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM (à compter de 2006).

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2007–15

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
			Est.				Proj.		
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Solde des transactions courantes	-638	-850	-524	-555	-604	-655	-710	-774	-809
Biens	-1,193	-1,523	-1,159	-1,217	-1,274	-1,365	-1,468	-1,589	-1,686
Exportations, f.à.b.	803	988	838	985	1,076	1,153	1,250	1,343	1,443
Importations, f.à.b.	-1,996	-2,510	-1,997	-2,202	-2,350	-2,518	-2,717	-2,931	-3,129
Services et revenus (net)	-64	-82	-64	-56	-62	-43	-16	-15	-17
Crédits	671	709	684	715	737	774	822	881	944
Débits	-734	-791	-748	-771	-799	-817	-838	-896	-961
<i>Dont</i> : intérêts au titre de la dette publique	-24	-24	-23	-29	-29	-29	-29	-29	-32
Transferts courants sans contrepartie (net)	618	754	699	718	732	753	773	830	892
Privés (net) 1/	566	722	659	677	698	713	729	780	837
Publics (net)	52	33	40	41	34	39	45	50	55
<i>Dont</i> : dons budgétaires	53	38	46	45	36	38	41	44	47
Compte de capital et d'opérations financières	690	745	707	523	622	688	768	852	915
Compte de capital	182	111	144	115	172	180	189	199	209
Transferts de capitaux privés	7	8	8	8	9	9	9	9	10
Dons-projets	86	101	136	107	114	121	130	139	149
Annulation de dette et autres transferts 2/	89	2	0	0	50	50	50	50	50
Compte d'opérations financières	508	634	563	407	449	507	579	654	706
Investissements directs	131	122	98	112	127	162	192	261	272
Investissements de portefeuille	29	21	27	38	63	53	51	71	39
Autres investissements	348	491	438	257	259	293	336	322	395
Secteur public (net)	97	208	341	154	143	158	176	136	244
<i>Dont</i> : décaissements	158	264	363	205	223	240	260	288	307
prêts-programmes	19	70	55	29	32	34	37	39	42
prêts-projets	138	192	128	176	191	206	223	249	265
autres	2	2	180	0	0	0	0	0	0
<i>dont</i> : allocation de DTS	0	0	93	0	0	0	0	0	0
amortissement	-54	-44	-50	-51	-80	-83	-84	-152	-63
Secteur privé (net)	254	279	98	102	116	135	160	186	152
Erreurs et omissions	-4	5	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	51	-105	183	-32	17	33	58	79	107
Financement	-51	105	-183	9	-17	-33	-58	-79	-107
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-75	-8	-179	-3	-27	-43	-68	-88	-116
Utilisation nette des ressources du FMI	0	17	47	0	-2	-3	-3	-9	-18
Achats/décaissements	0	17	47	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	0	0	0	0	-2	-3	-3	-9	-18
Autres	-75	-25	-226	-2	-26	-41	-65	-80	-98
Banques créatrices de monnaie	3	98	-24	-7	-7	-7	-8	-8	-9
Arriérés de paiement ("-" = réduction)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	21	16	20	18	17	18	18	18	18
Écart de financement résiduel 3/	0	0	0	24	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>									
Solde des transactions courantes									
En % du PIB (transferts officiels courants inclus)	-11.8	-14.3	-8.7	-8.7	-9.0	-9.1	-9.2	-9.4	-9.2
En % du PIB (hors transferts officiels courants)	-13.2	-15.3	-9.8	-9.8	-9.9	-10.0	-10.2	-10.3	-10.1
Réserves officielles brutes (imputées, milliards dollars EU)	1.6	1.5	2.1	2.0	2.1	2.1	2.3	2.4	2.6
(pourcentage de la monnaie au sens large)	37.2	37.1	43.4	39.8	36.8	34.6	33.0	31.3	30.7
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards dollars EU)	10.7	10.5
(pourcentage de la monnaie au sens large)	57.8	56.0
(mois d'importations UEMOA NCRF)	5.9	6.4
Produit intérieur brut	5,405	5,935	5,999	6,345	6,742	7,197	7,696	8,241	8,836

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Données révisées à la hausse à compter de 2008 sur la base d'une nouvelle enquête sur les envois de fonds des travailleurs émigrés.

2/ Comprend le produit de la vente d'une licence de télécommunications en 2007 et les dons du MCA en 2011-15.

3/ En 2010, l'écart de financement doit être couvert par les tirages au titre de la FCE.

Tableau 3. Sénégal : opérations financières de l'État, 2007-15

	2007	2008	2009		2010		2011	2012	2013	2014	2015
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)											
Recettes totales et dons	1,277	1,293	1,323	1,303	1,390	1,380	1,472	1,591	1,719	1,861	2,012
Recettes	1,139	1,153	1,160	1,121	1,242	1,228	1,322	1,431	1,548	1,678	1,816
Recettes fiscales	1,088	1,088	1,125	1,084	1,199	1,170	1,260	1,365	1,477	1,603	1,735
Impôt sur le revenu	232	273	284	287	300	303	328	357	389	424	463
Taxes sur les biens et services	628	616	625	615	663	660	709	767	832	902	979
Taxes sur les produits pétroliers	215	199	216	182	235	207	223	241	256	276	293
Recettes non fiscales	51	65	36	37	43	58	62	66	71	76	81
Dons	138	140	162	182	148	152	150	160	171	183	196
Budgétaires	53	38	61	46	41	45	36	38	41	44	47
Projets de développement inscrits au budget	86	101	101	136	107	107	114	121	130	139	149
Dépenses totales et prêts nets	1,491	1,579	1,592	1,623	1,703	1,668	1,760	1,877	2,026	2,190	2,363
Dépenses courantes	881	979	957	993	989	989	1,043	1,108	1,185	1,270	1,367
Traitements et salaires 1/	327	348	370	364	397	397	411	432	462	494	530
Intérêts exigibles	34	39	48	41	53	53	62	70	77	84	97
Dont : dette extérieure 2/	24	24	26	23	31	29	29	29	29	29	32
Autres dépenses courantes	519	593	539	587	539	539	570	606	647	691	740
Transferts et subventions 3/	287	333	270	286	250	250	266	284	303	325	348
Dont : subventions à la SAR et au gaz butane	55	69	44	33	0	0	0	0	0	0	0
Dont : SENELEC	0	30	18	30	0	0	0	0	0	0	0
Dont : subventions alimentaires	21	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et services	217	239	256	292	277	277	293	311	332	355	380
Dépenses courantes financées PPTE et IADM	15	21	13	9	12	12	12	12	11	11	12
Dépenses en capital 4/	605	595	633	627	713	678	717	769	841	920	996
Financées sur ressources intérieures	392	314	386	369	439	404	423	452	494	539	587
Financées par l'initiative PPTE et l'IADM	60	63	42	60	48	48	48	46	46	47	48
Non financées par l'initiative PPTE et l'IADM	331	251	344	309	392	357	375	406	448	492	539
Financées sur ressources extérieures	213	281	247	258	273	273	294	316	347	381	409
Prêts nets	5	5	2	3	2	2	0	0	0	0	0
Dont : montants récrocédés	10	12	10	6	10	10	11	11	12	13	14
Solde de certaines entités du secteur public 5/	16	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire primaire	-163	-235	-221	-263	-260	-235	-227	-216	-231	-244	-254
Solde budgétaire global (dons inclus)	-198	-273	-269	-304	-313	-288	-289	-286	-307	-328	-351
Solde budgétaire global (hors dons)	-336	-413	-431	-486	-462	-440	-438	-446	-478	-511	-547
Solde budgétaire de base 6/	-54	-50	-119	-168	-119	-97	-74	-61	-62	-59	-64
Financement	198	273	269	304	313	288	289	286	307	328	351
Financement extérieur	131	224	292	245	191	192	202	209	227	203	279
Tirages	156	262	218	183	206	205	223	240	260	288	307
Prêts-programme	19	70	63	55	30	29	32	34	37	39	42
Prêts-projets	138	192	155	128	176	176	191	206	223	249	265
Amortissement exigible	-54	-44	-50	-50	-52	-51	-80	-83	-84	-152	-63
Allègement de dette et aide Initiative PPTE	21	16	20	20	18	18	17	18	18	18	18
Bons et obligations du Trésor émis dans l'UEMOA	8	-9	14	4	20	20	43	34	33	49	18
Prêts non concessionnels pour infrastructure	0	0	90	87	0	0	0	0	0	0	0
Financement intérieur	58	124	19	151	182	103	97	77	81	125	23
Système bancaire 7/	98	-46	36	110	182	100	97	77	81	126	24
Dont : bons et obligations du Trésor	136	-14	-26	52	69	59	128	103	100	148	53
Financement non bancaire	-40	169	-17	41	-1	3	0	0	0	0	0
Règlement des retards de paiement 8/	0	-84	-66	-95	-83	-30	-11	0	0	0	0
Erreurs et omissions	9	9	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement 9/	0	0	24	0	24	24	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>											
Instances de paiement (définition du programme)	55	66	45	45	45	45	45	45	45	45	0
Nouvelles émissions de titres publics	183	131	127	147	177	220
Dépenses prioritaires (en % des dépenses totales) 10	32	33	34	34	35	35
Produit intérieur brut	5,405	5,935	5,983	5,999	6,336	6,345	6,742	7,197	7,696	8,241	8,836

Sources : autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors traitements et salaires liés à des projets, qui sont comptabilisés en dépenses en capital, et les traitements des agents contractuels des organismes autonomes et des secteurs de la santé et de l'éducation, qui sont comptabilisés en transferts et subventions.

2/ À compter de 2006, tient compte de l'échéancier du service de la dette après application de l'IADM.

3/ Hors subventions destinées aux politiques de développement sectoriel, qui entrent dans les dépenses en capital.

4/ Comprend la recapitalisation de la SENELEC. L'État a fourni 65 milliards de FCFA en 2007 au titre des dépenses en capital financées sur ressources intérieures, et l'aide budgétaire de la Banque mondiale et la France en 2008-2010 affectée spécifiquement à la recapitalisation est fournie au titre des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

5/ Collectivités locales, organismes autonomes du secteur public (par ex. hôpitaux ou universités) et caisse de retraite de la fonction publique (FNR).

6/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, rétrocessions

dépenses financées par l'initiative PPTE et l'IADM, et régularisation en 2010 des dépenses extrabudgétaires et dettes des agences.

7/ Comprend le prêt de 10 ans d'un montant égal à l'allocation de DTS accordé en FCFA par la BCEAO en 2009.

8/ Au sein de la chaîne de la dépense en 2008-09 ; dépenses extrabudgétaires et dette des agences en 2009-11.

9/ Le déficit de financement en 2010 doit être comblé par des tirages FCE.

10/ Dépenses dans les secteurs de la santé, l'éducation, l'environnement, la justice, le développement social, l'assainissement et l'irrigation.

Tableau 4. Sénégal : opérations financières de l'État, 2007–15

	2007	2008	2009		2010		2011	2012	2013	2014	2015
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
	(En % du PIB)										
Recettes totales et dons	23.6	21.8	22.1	21.7	21.9	21.8	21.8	22.1	22.3	22.6	22.8
Recettes	21.1	19.4	19.4	18.7	19.6	19.4	19.6	19.9	20.1	20.4	20.6
Recettes fiscales	20.1	18.3	18.8	18.1	18.9	18.4	18.7	19.0	19.2	19.4	19.6
Impôt sur le revenu	4.3	4.6	4.7	4.8	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	5.1	5.2
Taxes sur les biens et services	11.6	10.4	10.4	10.3	10.5	10.4	10.5	10.7	10.8	11.0	11.1
Taxes sur les produits pétroliers	4.0	3.4	3.6	3.0	3.7	3.3	3.3	3.3	3.3	3.4	3.3
Recettes non fiscales	0.9	1.1	0.6	0.6	0.7	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Dons	2.6	2.4	2.7	3.0	2.3	2.4	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
Dépenses totales et prêts nets	27.6	26.6	26.6	27.1	26.9	26.3	26.1	26.1	26.3	26.6	26.7
Dépenses courantes	16.3	16.5	16.0	16.5	15.6	15.6	15.5	15.4	15.4	15.4	15.5
Traitements et salaires	6.1	5.9	6.2	6.1	6.3	6.3	6.1	6.0	6.0	6.0	6.0
Paiements d'intérêts 1/	0.6	0.6	0.8	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1
Autres dépenses courantes	9.6	10.0	9.0	9.8	8.5	8.5	8.5	8.4	8.4	8.4	8.4
<i>Dont</i> : biens et services	4.0	4.0	4.3	4.9	4.4	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
<i>Dont</i> : transferts et subventions	5.3	5.6	4.5	4.8	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
<i>Dont</i> : subventions énergie et denrées	1.4	2.4	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses courantes PPTE et IADM	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	...
Dépenses en capital 2/	11.2	10.0	10.6	10.5	11.2	10.7	10.6	10.7	10.9	11.2	11.3
Financées sur ressources intérieures	7.2	5.3	6.5	6.2	6.9	6.4	6.3	6.3	6.4	6.5	6.6
<i>Dont</i> : sans transferts aux EP	6.0	4.7	6.5	6.2	6.9	6.4	6.3	6.3	6.4	6.5	6.6
Financées sur ressources extérieures	3.9	4.7	4.1	4.3	4.3	4.3	4.4	4.4	4.5	4.6	4.6
Prêts nets	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de certaines entités du secteur public 3/	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire primaire	-3.3	-4.2	-3.7	-4.7	-4.1	-3.7	-3.4	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9
Solde budgétaire global											
Base ordonnancements (hors dons)	-6.2	-7.0	-7.2	-8.1	-7.3	-6.9	-6.5	-6.2	-6.2	-6.2	-6.2
Base ordonnancements (dons inclus)	-3.7	-4.6	-4.5	-5.1	-4.9	-4.5	-4.3	-4.0	-4.0	-4.0	-4.0
Solde budgétaire de base 4/	-1.0	-0.8	-2.0	-2.8	-1.9	-1.5	-1.1	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7
Financement	3.7	4.6	4.5	5.1	4.9	4.5	4.3	4.0	4.0	4.0	4.0
Financement extérieur	2.4	3.8	4.9	4.1	3.0	3.0	3.0	2.9	2.9	2.5	3.2
Financement intérieur	1.1	2.1	0.3	2.5	2.9	1.6	1.4	1.1	1.0	1.5	0.3
Règlement des retards de paiement 5/	0.0	-1.4	-1.1	-1.6	-1.3	-0.5	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.2	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement 6/	0.0	0.0	0.4	0.0	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>	(En % du PIB, sauf indication contraire)										
Dépenses prioritaires 7/	8.9	8.9	9.1	9.1	9.3	9.3
Traitements et salaires (en % des recettes)	28.7	30.2	31.9	32.5	32.0	32.3	31.1	30.2	29.8	29.5	29.2

Sources : autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ À compter de 2006, tient compte de l'échéancier du service de la dette après application de l'IADM.

2/ Comprend la recapitalisation de la SENELEC. L'État a fourni 65 milliards de FCFA en 2007 au titre des dépenses en capital financées sur ressources intérieures, et l'aide budgétaire affectée de la Banque mondiale et de la France en 2008-2010 est fournie au titre des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

3/ Collectivités locales, entités autonomes du secteur public (hôpitaux, universités, etc.) et fonds de retraite des fonctionnaires (FNR).

4/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, rétrocessions, dépenses financées par l'initiative PPTE et l'IADM et régularisation en 2010 des dépenses extrabudgétaires et dettes d'agence.

5/ Au sein de la chaîne de la dépense en 2008-09 ; dépenses extrabudgétaires et dette des agences en 2009-11.

6/ Le déficit de financement en 2010 doit être comblé par des tirages FCE.

7/ Dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la justice, du développement social, de l'assainissement et de l'irrigation.

Tableau 5. Sénégal : situation monétaire, 2005–10

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
					Est.	Proj.
	(Milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	660	780	851	762	859	868
BCEAO 1/	487	569	644	653	725	728
Banques commerciales	173	210	207	109	133	140
Avoirs intérieurs nets	894	972	1,122	1,245	1,367	1,592
Crédit intérieur net	1,032	1,122	1,324	1,467	1,604	1,825
Crédit net à l'État	-35	11	96	28	112	217
Banque centrale	84	45	55	-14	119	169
Banques commerciales	-123	-46	21	33	-9	45
Autres institutions	4	12	20	9	2	2
Crédit à l'économie	1,067	1,111	1,228	1,440	1,492	1,608
Autres postes (net)	-138	-151	-202	-223	-236	-233
Masse monétaire au sens large (M2)	1,553	1,751	1,973	2,007	2,219	2,459
Circulation fiduciaire hors banques	378	453	485	474	495	518
Total des dépôts	1,176	1,298	1,488	1,532	1,724	1,941
Dépôts à vue	593	652	784	779	857	1,022
Dépôt à terme	582	646	705	754	867	919
	(Variation en % de la masse monétaire au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	-1.2	7.7	4.1	-4.5	4.8	0.4
BCEAO	0.7	5.3	4.3	0.4	3.6	0.1
Banques commerciales	-1.8	2.4	-0.2	-5.0	1.2	0.3
Avoirs intérieurs nets	8.6	5.0	8.6	6.2	6.1	10.1
Crédit net à l'État	-4.1	3.0	4.9	-3.5	4.2	4.7
Crédit à l'économie	14.5	2.9	6.7	10.7	2.6	5.2
Autres postes (net)	-1.8	-0.8	-2.9	-1.0	-0.7	0.1
Masse monétaire au sens large (M2)	7.4	12.7	12.7	1.7	10.6	10.8
<i>Pour mémoire :</i>	(Unités indiquées)					
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2; fin de période)	3.0	2.8	2.7	3.0	2.7	2.6
Croissance du PIB nominal (en pourcentage)	8.3	6.5	10.5	9.8	1.1	5.8
Crédit à l'économie (pourcentage de croissance)	24.5	4.2	10.5	17.2	3.6	7.8
Crédit à l'économie/PIB (en pourcentage)	23.2	22.7	22.7	24.3	24.9	25.3
Variation du crédit net à l'État (par rapport à l'exercice précédent; milliards de FCFA)	-59.2	46.3	85.1	-68.3	83.7	104.9
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de période/le plus récent ; %)	4.00	4.25	4.25	4.75	4.25	4.25

Sources : autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Différence en 2009 entre variations des AEN et des RIN attribuable à l'allocation de DTS.

Tableau 6. Indicateurs de la solidité financière du secteur bancaire, 2002–09
(En %, sauf indication contraire)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
Normes de fonds propres								
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	16.0	11.7	11.5	10.8	12.9	13.5	13.8	16.3
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	15.5	12.1	11.9	11.1	13.1	13.6	13.9	16.5
Fonds propres/total des actifs	10.3	7.8	7.7	7.6	8.3	8.3	9.1	9.3
Composition et qualité des actifs								
Total des prêts/total des actifs	58.3	59.6	57.1	64.0	63.8	58.8	62.8	59.5
Concentration : prêts aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	104.9	141.0	131.4	179.9	103.7	88.5	86.9	88.1
Répartition sectorielle des prêts								
Industrie	36.4	41.1	33.6	35.5	28.9	25.1	19.5	27.5
Commerce de détail et de gros	22.2	19.9	19.3	17.0	18.9	14.4	18.5	24.5
Services, transports et communications	17.5	17.2	27.4	28.0	30.0	29.6	31.1	41.0
Prêts improductifs bruts/total des prêts 1/	18.5	13.3	12.6	11.9	16.8	18.6	19.1	18.7
Dont : hors ICS	12.7	14.2	15.8
Provisions/prêts improductifs 1/	70.5	75.3	75.7	75.4	52.0	53.8	51.5	53.1
Dont : hors ICS	74.6	62.9	64.7
Prêts improductifs nets des provisions/total des prêts 1/	5.5	3.3	3.4	3.2	8.8	8.6	9.3	9.7
Dont : hors ICS	3.6	5.4	6.2
Prêts improductifs nets des provisions/fonds propres 1/	30.7	27.8	25.1	27.2	67.9	60.7	63.9	62.3
Dont : hors ICS	23.8	35.3	38.4
Résultats et rentabilité								
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	1.8	2.0	2.0	2.2	2.3	2.8	...
Taux d'intérêt moyen sur prêts	9.7	8.7	11.7	11.8	11.3	11.6	13.9	...
Marge d'intérêt moyenne 2/	7.6	6.7	9.7	9.8	9.2	9.4	11.1	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens	1.8	1.8	1.8	1.6	1.6	1.6	1.4	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	21.1	22.1	17.6	15.8	14.6	15.3	13.0	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	45.5	48.9	48.7	47.9	49.4	50.7	51.3	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	20.6	21.8	21.5	21.2	21.7	22.2	21.1	...
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	65.1	66.5	66.4	74.9
Actifs liquides/total des dépôts	82.9	81.0	82.0
Total des dépôts/total des passifs	78.5	82.0	79.6	78.3	75.8	73.6	70.3	74.9

Source: BCEAO.

1/ La variation de la valeur des prêts improductifs en 2006 est attribuable aux ICS. En 2008, les ICS ont été recapitalisées et l'État a cessé de cautionner leurs prêts bancaires. Ces prêts demeurent classés dans les prêts improductifs, bien qu'il ne soit pas nécessaire d'établir des provisions pour ces créances.

2/ Hors taxe sur les opérations bancaires.

Tableau 7. Critères d'évaluation quantitatifs (critères de réalisation) et objectifs indicatifs pour 2009-10 1/
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre 2009			31 mars 2010		
	Critère d'évaluation	Réel	État d'avancement	Objectif indicatif	Réel	État d'avancement
Critères d'évaluation (de réalisation)						
Plancher du solde budgétaire de base 2/	-119	-168	non respecté	-30	37	respecté
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État 3/ 4/	90 5/	87 5/	respecté	0 6/	0	respecté
Plafond des dépenses engagées en dehors des procédures normales et simplifiées 4/	0	0	respecté	0	0	respecté
Plafond des arriérés de paiement extérieurs de l'État (encours) 4/	0	0	respecté	0	0	respecté
Plafond du montant des instances de paiement (<i>depenses liquidées non payées par le Trésor</i>) 7/	45	37	respecté	45	40	respecté
Objectif indicatif						
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus de gré à gré (en %)	20	6	respecté	20	15	respecté

1/ Objectifs indicatifs pour mars 2010, à l'exception des critères d'évaluation (de réalisation) suivis de manière continue.

2/ Recettes totales moins dépenses totales et prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, rétrocessions et dépenses financées par l'initiative PPTE et l'IADM. Montant cumulé depuis le début de l'année. Les recettes totales s'entendent hors produit des privatisations et des ventes de licences de téléphonie mobile.

3/ Ce critère exclut les emprunts en FCFA contractés ou garantis par l'État et consentis par des établissements financiers de l'UEMOA, ainsi que les prêts extérieurs contractés par l'AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar.

4/ Suivi de façon continue.

5/ Cumulé depuis l'approbation de la deuxième revue de l'accord ISPE. Le montant relevé de 80 à 90 milliards FCFA à la 4ème revue doit servir exclusivement à financer le projet d'autoroute à péage Dakar-Diamniadio.

6/ Cumulé depuis l'approbation de la quatrième revue de l'accord ISPE.

7/ Toutes les dépenses pour lesquelles une facture a été reçue et vérifiée (dépense liquidée), mais n'a pas encore été réglée par le Trésor.

Tableau 8. Sénégal : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2008-20

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Projections											
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants												
Principal (millions de DTS)	0.0	0.4	2.1	3.5	3.5	11.6	20.9	19.2	17.8	17.8	9.7	0.0
Commissions et intérêts (millions de DTS) 1/	0.2	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits potentiels 2/												
Principal (millions de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2	6.5	6.5	6.5	6.5	3.2
Commissions et intérêts (millions de DTS) 1/	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Total des obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et potentiels 2/												
Millions de DTS	0.2	0.4	2.2	3.8	3.8	11.9	24.5	25.9	24.4	24.4	16.2	3.3
Millions de dollars EU	0.3	0.6	3.3	5.9	5.9	18.3	37.5	39.7	37.5	37.4	24.9	5.0
En % des exportations de biens et services	0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	0.4	0.8	0.8	1.1	1.0	0.6	0.1
En % du service de la dette	0.2	0.4	1.4	2.4	2.4	4.7	15.6	15.6	14.1	13.4	9.2	1.7
En % de la quote-part	0.1	0.3	1.3	2.4	2.4	7.4	15.1	16.0	15.1	15.1	10.0	2.0
En % des réserves officielles brutes	0.1	0.0	0.2	0.3	0.3	0.8	1.4	1.4	1.3	1.2	0.7	0.1
Encours total des crédits du FMI 2/												
Millions de DTS	106.3	138.3	136.3	132.8	129.3	117.8	93.6	68.0	43.7	19.4	3.2	0.0
Millions de dollars EU	168.2	211.6	208.4	203.4	198.2	180.7	143.6	104.3	67.0	29.8	5.0	0.0
En % des exportations de biens et services	5.7	6.5	6.0	5.5	5.0	4.3	3.2	2.1	1.9	0.8	0.1	0.0
En % du service de la dette	104.2	122.7	89.1	84.7	82.6	46.1	59.5	40.9	25.2	10.7	1.8	0.0
En % de la quote-part	65.7	85.5	84.2	82.1	79.9	72.8	57.9	42.0	27.0	12.0	2.0	0.0
En % des réserves officielles brutes	7.9	10.5	10.1	9.5	8.7	7.4	5.5	3.8	2.3	1.0	0.1	0.0
Pour mémoire :												
Exportations de biens et services (millions de dollars)	2,962	3,271	3,467	3,683	3,957	4,229	4,522	4,881	3,455	3,655	3,868	4,093
Service de la dette (millions de dollars EU)	161	172	234	240	240	392	241	255	266	279	272	293
Quote-part (millions de DTS)	162	162	162	162	162	162	162	162	162	162	162	162
Réserves officielles brutes (milliards de dollars)	2.1	2.0	2.1	2.1	2.3	2.4	2.6	2.8	2.9	3.1	3.4	3.6
PIB (millions de dollars EU)	12,738	13,176	13,872	14,730	15,662	16,682	17,797	19,103	20,514	22,031	23,670	25,438

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

1/ Tient compte de la remise temporaire d'intérêts sur les prêts concessionnels en 2010-11. Aucun changement n'a été apporté aux commissions liées au Département des DTS.

2/ Après décaissement FCE de 32,36 millions de DTS (20 % de la quote-part) à l'achèvement de la troisième revue de l'accord FCE, mai 2010.

Tableau 9 : Objectifs du Millénaire pour le développement 1/

	1990	1995	2000	2005	2008
Cible pour 2015 : Réduire de moitié par rapport à 1990 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et le taux de malnutrition					
Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim					
Taux d'emploi de la population de 15 ans au moins, total (%)	67	67	66	65	66
Taux d'emploi de la population de 15 à 24 ans, total (%)	59	59	57	55	54
PIB par personne occupée (pourcentage de croissance annuelle)	-2	3	0	3	1
Part des 20% les plus pauvres de la population dans le revenu	3.5	6.5	6.6	6.2	..
Prévalence de la malnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	..	21.9	20.3	14.5	..
Taux d'écart de pauvreté à 1,25 dollar par jour (PPA) (%)	34	19	14	11	..
Incidence de la pauvreté à 1,25 dollar par jour (PPA) (% de la population)	66	54	44	34	..
Prévalence de la sous-alimentation (% de la population)	28	32	..	26	..
Emploi précaire, total (% du total de la population occupée)	83
Cible pour 2015 : Taux de scolarisation net à 100					
Objectif 2 : Rendre l'enseignement primaire universel					
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% des femmes de 15 à 24 ans)	28	..	41	45	45
Taux d'alphabétisation, jeunes hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)	49	..	58	58	58
Écoliers qui terminent l'école primaire, total (% de la cohorte)	63	53	..
Taux d'achèvement du cycle primaire, total (% de la tranche d'âge concernée)	43	38	38	51	50
Taux de scolarisation primaire, total (% net)	57	73	73
Cible pour 2015 : Ratio d'éducation à 100					
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes					
Proportion de femmes siégeant au parlement national (%)	13	12	12	19	22
Ratio femmes/hommes dans l'enseignement tertiaire	46	55
Ratio femmes/hommes dans l'enseignement primaire	73	76	86	96	100
Ratio femmes/hommes dans l'enseignement secondaire	53	..	65	75	76
Proportion de femmes employées hors agriculture (% du total de l'emploi non agricole)	10.6
Cible pour 2015 : Réduire de deux tiers la mortalité de 1990					
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile					
Vaccination, rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	51	80	48	74	84
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	72	72	66	61	59
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	149	148	133	119	114
Cible pour 2015 : Réduire de trois quarts la mortalité maternelle de 1990					
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle					
Taux de fécondité parmi les adolescentes (naissances pour 1.000 femmes de 15 à 19 ans)	..	114	109	105	104
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	47	60	52	..
Taux de contraception (% des femmes de 15 à 49 ans)	..	13	11	12	..
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	980	..
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	..	82	79	87	..
Besoins de planification familiale non couverts (% des femmes mariées de 15 à 49 ans)	..	35	..	32	..
Cible pour 2015 : Enrayer la propagation du SIDA et d'autres maladies graves et commencer à l'inverser					
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies					
Enfants atteints de fièvre recevant des médicaments antipaludéens (% des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre)	36	27	22
Utilisation du préservatif, femmes de 15 à 24 ans (% des femmes de 15 à 24 ans)	5	..
Utilisation du préservatif, hommes de 15 à 24 ans (% des hommes de 15 à 24 ans)	48	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	195	215	237	261	272
Prévalence du VIH, femmes (% des femmes de 15 à 24 ans)	0.8	0.8
Prévalence du VIH, hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)	0	0
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	0.1	0.2	0.4	0.8	1.0
Cas de tuberculose détectés lors d'un traitement de brève durée sous surveillance directe (%)	..	62	53	50	48
Cible pour 2015 : Divers, dont réduire de moitié le pourcentage de population sans accès durable à de l'eau potable					
Objectif 7 : Préserver l'environnement					
Émissions de CO ₂ (kg par dollar de PIB à PPA)	0.4	0.4	0.3	0.3	..
Émissions de CO ₂ (tonnes par habitant)	0.4	0.4	0.4	0.4	..
Zones forestières (% de la superficie terrestre)	49	47	46	45	..
Amélioration des infrastructures d'assainissement (% de la population qui y a accès)	26	27	27	28	28
Amélioration des ressources en eau (% de la population qui y a accès)	67	69	72	77	77
Zones marines protégées (% de la superficie)	0	..
Zones protégées nationalement (% de la superficie terrestre totale)	11.2	11.2
Cible pour 2015 : Divers					
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement					
Aide par habitant (en dollars EU courants)	108	76	43	61	71
Service de la dette (contractée/garantie par l'État et FMI uniquement, % des exportations, hors envois de fonds des travailleurs émigrés)	18	16	13	6	4
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0.0	0.0	0.4	4.8	8.4
Abonnements téléphones cellulaires (pour 100 personnes)	0	0	3	15	44
Lignes téléphoniques (pour 100 personnes)	1	1	2	2	2
Autres
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.7	6.1	5.6	5.2	5.0
RNB par habitant, méthode Atlas (dollars EU courants)	800	970
RNB, méthode Atlas (dollars EU courants) (milliards)	9.3	11.8
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	9.1	13.6	20.5	29.7	30.2
Espérance de vie à la naissance, total (années)	52	53	54	55	56
Taux d'alphabétisation, total pour les adultes (% des personnes d'au moins 15 ans)	27	..	39	42	42
Population, total (millions)	7.5	8.7	9.9	11.3	12.2
Commerce (% du PIB)	57.6	68.2	65.1	69.5	72.4

Sources : Base de données des Indicateurs du développement dans le monde et autorités sénégalaises ("Rapport de suivi des OMD", Avril 2010).

1/ Les chiffres en italiques correspondent à des périodes autres que celles qui sont indiquées.

LETTRE D'INTENTION

Dakar, Sénégal
Le 7 mai 2010

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint passe en revue l'évolution récente de l'économie sénégalaise et la mise en œuvre du programme macroéconomique du gouvernement sénégalais appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) triennal et la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE). Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le recours à ces deux mécanismes le 2 novembre 2007 et le 19 décembre 2008, respectivement. La durée de l'accord FCE a été prolongée et ses ressources augmentées le 19 juin 2009. Le MPEF ci-joint se situe dans le prolongement des précédents memoranda et expose les politiques que les autorités ont l'intention de mettre en œuvre en insistant sur les mesures et objectifs prévus pour le reste de l'année 2010. L'accord FCE prendra fin le 18 juin 2010 et l'ISPE le 1er novembre 2010.

2. La plupart des critères d'évaluation quantitatifs / critères de performance prévus pour fin décembre 2009 et tous les objectifs chiffrés donnés à titre indicatif pour la fin mars 2010 ont été respectés. L'objectif fixé pour le solde budgétaire de base a été dépassé de 0,8 % du PIB, ce qui s'explique en partie par des recettes plus faibles que celles qui étaient escomptées au moment de la dernière revue mais aussi par la hausse des dépenses pour répondre à des besoins urgents. À l'avenir, le gouvernement s'efforcera de compenser les dépenses plus importantes que prévu au regard du budget en restreignant les dépenses non prioritaires. Il sollicite par ailleurs une dérogation relative au dépassement du plafond du déficit budgétaire de base. Le gouvernement est résolu à appliquer de saines politiques et à ramener à moyen terme le déficit budgétaire global à 4 % du PIB.

3. Les réformes structurelles, axées sur la gestion des finances publiques, la gouvernance et la transparence et l'élaboration d'un plan d'action pour le secteur financier ont généralement progressé conformément au programme en dépit de quelques retards. Compte tenu de la complexité de la tâche, la mise au point des procédures concernant la régularisation des engagements extrabudgétaires a pris plus de temps que prévu. Par contre, dans l'intervalle, le gouvernement a régularisé une partie de la dette

des agences et certaines dépenses extrabudgétaires ont déjà été budgétisées. Le gouvernement présentera au Parlement d'ici le 15 mai 2010 une loi de finances rectificative contenant les lignes et postes spécifiques au règlement de ces paiements. Les dettes qui ne nécessitent pas de dotation budgétaire seront présentées dans une annexe à la loi. Comme l'indique le MPEF ci-joint, les autorités continuent d'appliquer un programme ambitieux de réformes sur le plan budgétaire et financier et sur celui de la gouvernance et du secteur de l'énergie.

4. Compte tenu de notre performance générale et des politiques qui sont exposées dans le MPEF ci-joint, le gouvernement sollicite l'achèvement de la cinquième revue du programme ISPE et de la troisième et dernière revue de l'accord FCE comprenant un décaissement d'un montant de 32,36 millions de DTS.

5. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont suffisamment fortes pour atteindre les objectifs du programme soutenu par l'ISPE au cours des mois qui restent. Il prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour réaliser les objectifs du programme. Il consultera le FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que le Directeur général le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le MPEF ci-joint. En outre, il communiquera au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme. Il est prévu que la sixième et dernière revue de l'ISPE soit achevée d'ici la fin octobre 2010, car l'instrument prendra fin le 1^{er} novembre 2010. Au cours de la prochaine mission de revue, le gouvernement a l'intention d'examiner avec les services du FMI la possibilité de conclure un accord ultérieur.

6. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI correspondant qui inclut également le rapport au titre de la consultation Article IV et une annexe relative à l'analyse de la viabilité de la dette.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération,

/s/

Abdoulaye Diop
Ministre d'État,
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes: - Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

MÉ MORANDUM SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Dakar, le 7 mai 2010

I. INTRODUCTION

1. **Le présent mémorandum fait le point sur le programme économique du Sénégal appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique sur la période triennale 2007-2010 et par l'accord au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes approuvé en décembre 2008¹.** Le programme soutenu par l'ISPE vise essentiellement i) à appliquer une politique budgétaire prudente y compris éviter de nouveaux retards de paiement, ii) à renforcer la gouvernance et la transparence, iii) à promouvoir l'activité du secteur privé et iv) à accroître la contribution du secteur financier à l'économie. On trouvera ci-après une description de l'évolution récente de l'économie et de la mise en œuvre du programme, puis un examen des perspectives économiques pour le reste de l'année 2010 et des engagements pris par les autorités en vue de poursuivre les réformes macroéconomiques et structurelles.

2. **Le gouvernement reste résolu à atteindre les objectifs du programme appuyé par l'ISPE.** Les autorités ont pour objectif de sauvegarder la stabilité macroéconomique, de promouvoir une bonne gestion et gouvernance des finances publiques, de dynamiser la croissance tirée par le secteur privé et de progresser rapidement vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le gouvernement s'est employé en collaboration avec le FMI à surmonter les problèmes d'exécution budgétaire rencontrés au cours de l'année 2008. Des améliorations décisives ont été apportées dans la correction des retards de paiement envers le secteur privé et la mise en œuvre de réformes ambitieuses en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques. Le règlement des engagements extrabudgétaires et des dettes des agences et établissements publics restants en 2010 et 2011 devrait permettre de normaliser complètement les relations avec le secteur privé. Cela constituera une bonne assise pour élargir le champ des réformes menées au Sénégal.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES À COURT TERME ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

3. **La performance macroéconomique reste inférieure à la tendance.** La crise financière mondiale a eu de fortes répercussions sur l'économie sénégalaise, mais des facteurs d'ordre interne ont également joué.

¹ Le contenu de ce programme a été exposé dans le MPEF initial du 3 octobre 2007, ainsi que dans les MPEF des 30 mai 2008, 5 décembre 2008, 5 juin 2009 et 4 décembre 2009

- La croissance du PIB réel a été modeste. En 2009, l'activité est demeurée faible. L'indice général d'activité (hors agriculture et administrations publiques) a peu progressé pendant la majeure partie de l'année 2009 (en glissement annuel), mais l'activité est un peu repartie en dernière période. Selon les estimations, la croissance était d'environ 1½ % en 2009. La performance relativement robuste du secteur primaire est principalement attribuable à des conditions climatiques favorables, ainsi qu'à une politique agricole plus dynamique. Dans le secteur secondaire, la société Industries Chimiques du Sénégal (ICS) a poursuivi son redressement, mais a dû faire face à une forte baisse des prix à l'exportation. Le secteur tertiaire, un des moteurs traditionnels de l'économie sénégalaise, a enregistré des résultats peu satisfaisants.
- Les difficultés financières et opérationnelles de SENELEC (l'entreprise publique d'électricité) ont conduit à des coupures de courant répétées qui ont été préjudiciables à la production et à l'investissement des entreprises du secteur privé.
- L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (en glissement annuel) est négative depuis mai 2009 à cause essentiellement de la chute des cours des denrées alimentaires et de l'énergie.
- Selon les estimations, le déficit extérieur courant s'est amélioré par rapport à 2008, sous l'effet principalement du recul des cours du pétrole et des denrées alimentaires pour l'ensemble de l'année.

4. La plupart des critères quantitatifs du programme à fin décembre 2009 ont été respectés.

(a) En 2009, le plafond du déficit budgétaire de base a été dépassé de 0,8 % du PIB. Fin décembre 2009, le déficit budgétaire de base s'élevait à 168 milliards de FCFA alors que le plafond fixé dans le cadre du programme était de 119 milliards de FCFA. Les rentrées d'impôt sur les entités publiques ont été inférieures aux attentes, en raison d'arriérés d'impôt. Dans le même temps, les dépenses courantes ont été plus élevées que prévu, en réponse à des besoins urgents. Ces dépenses ont été effectuées sur la base de crédits régulièrement ouverts par des décrets d'avances. Par ailleurs, d'autres dépenses courantes pour lesquelles le budget comportait des crédits évaluatifs, tels que les frais de téléphone, d'électricité et d'eau ont été plus élevées que prévu. En revanche, le gouvernement a continué à mettre en place son programme d'investissements et les dépenses en capital ont atteint un niveau de 10½ % du PIB. Le gouvernement fera son possible pour limiter le recours aux décrets d'avances et mieux estimer les dépenses qui se trouvent dans la catégorie des crédits évaluatifs, et rappelle qu'il a restreint la possibilité d'utiliser les crédits évaluatifs à compter du budget 2010. À l'avenir, le gouvernement s'attachera à compenser l'excédent de dépenses au regard du budget par une réduction des dépenses non prioritaires et il transmettra dans les meilleurs délais tous

les décrets d'avance au Parlement. Conformément à la loi, le gouvernement procédera à la ratification des décrets d'avance ayant ouvert des crédits supplémentaires lors de la prochaine loi de finances (initiale ou rectificative). Compte tenu de la nécessité de soutenir la demande dans un contexte extérieur très difficile et des mesures que le gouvernement a prises, le gouvernement sollicite une dérogation pour le dépassement de l'objectif en matière de déficit budgétaire. Selon les données préliminaires, l'objectif de solde budgétaire de base à fin mars 2010 (objectif indicatif) a été observé.

(b) À la fin décembre 2009, le montant des instances de paiement était tombé à un niveau normal, soit 37 milliards de FCFA ($\frac{2}{3}$ % du PIB) contre 175 milliards de FCFA (3 % du PIB) en octobre 2008. À la fin mars 2010, le montant des instances de paiement s'élevait à 40 milliards de FCFA, soit un montant inférieur au plafond indicatif de 45 milliards de FCFA.

(c) Le gouvernement n'a pas accumulé d'arriérés de paiement extérieurs.

(d) En décembre 2009, le gouvernement a lancé avec succès un emprunt obligataire international de 200 millions de dollars EU (87 milliards de FCFA) pour financer l'autoroute Dakar-Diamniadio, autorisé par le programme à hauteur de 90 milliards de FCFA. L'emprunt a été sursouscrit. L'obligation à cinq ans porte un intérêt nominal de 8,75 % et produit un intérêt effectif de 9,25 %.

(e) Depuis la fin 2008, le gouvernement n'a procédé à aucune avance de trésorerie et a exécuté les dépenses budgétaires conformément aux procédures normale et simplifiée. Comme indiqué ci-dessus, en 2009, le gouvernement a eu recours à des décrets d'avances, conformément à la loi organique de 2001, pour ouvrir des crédits supplémentaires dans le budget, sous la signature du Président de la République et du Premier Ministre, pour effectuer des dépenses totalisant 30 milliards de FCFA, la moitié environ servant à financer le salaire de contractuels dans l'éducation afin d'éviter ainsi des grèves de grande ampleur.

(f) Le gouvernement a limité la part des marchés passés par entente directe dans le total des marchés publics à 6 % au quatrième trimestre de 2009 et à 15 % au premier trimestre de 2010 (contre un plafond de 20 % fixé dans le programme).

5. Dans l'ensemble, les réformes structurelles se sont poursuivies conformément aux engagements pris dans le cadre du programme. La majorité des repères structurels ont été respectés :

(a) Comme lors du précédent cycle budgétaire, le gouvernement a appliqué les dispositions de clôture pour l'exécution et la comptabilité budgétaires. La date butoir des engagements avait été fixée au 30 novembre, et seuls quelques engagements mineurs ont été contractés pendant les premières semaines de décembre. La période complémentaire prévue dans les textes, qui arrête la phase administrative de l'exécution budgétaire

(ordonnancements) au 31 décembre (repère structurel) a généralement été respectée. Dans la mesure où les informations disponibles le permettaient, les comptes d'attente du Trésor ont été arrêtés à la fin du mois de février pour réduire le volume des opérations en suspens au strict minimum à fin février. Après le 28 février, toute opération de l'exercice précédent ayant un effet sur les flux de trésorerie de l'État a été imputée à l'exercice en cours. Les données du système de suivi des dépenses (SIGFIP) pour l'exercice 2009 ont été arrêtées le 30 avril 2010. Dans le souci d'une plus grande transparence, les données provisoires de fin du mois du SIGFIP et du tableau des opérations financières (TOFE) sont publiées sur le site du ministère de l'Économie et des Finances, 10 et 45 jours respectivement après la fin du mois, en commençant par le TOFE de novembre 2009 et le SIGFIP à fin décembre 2009.

(b) Le gouvernement a publié un communiqué de presse résumant les résultats de l'audit sur les dépenses extrabudgétaires et la dette des agences et établissements publics, et présentant sa stratégie générale de règlement des paiements dans le cadre de la première loi de finances rectificative pour 2010 (repère structurel, 31 janvier 2010). Suite à l'audit de l'inspection générale des finances (IGF), un audit externe indépendant des dépenses extrabudgétaires, achevé en juin 2009, a mis en évidence des dépenses extrabudgétaires de 37 milliards de FCFA et une dette des agences et établissements publics de 67 milliards de FCFA au 31 décembre 2008. Compte tenu de la complexité de la tâche, il a fallu davantage de temps que prévu pour arrêter le montant à régler et établir les modalités détaillées.

(c) Le gouvernement a donné suite à son étude sur les dépenses fiscales dont il ressort que les dépenses fiscales et autres formes d'exonérations fiscales pourraient dépasser 3 % du PIB. Prenant en compte les coûts-avantages de certaines mesures spécifiques, le gouvernement a établi un plan d'action qui identifie les principales mesures qui pourraient être éliminées et examine les modifications législatives et réglementaires nécessaires à leur suppression (repère structurel, mars 2010).

(d) Le gouvernement a fait le point sur les progrès de la réforme du secteur financier réalisés depuis la mise à jour des programmes d'évaluation du secteur financier (PESF) national de 2001 (actualisé en 2004) et régional de 2007. Le Plan d'action propre au Sénégal consolide les plans et mesures existants, identifie le maître d'œuvre, répartit les principales missions et donne à titre indicatif un calendrier des réformes (repère structurel, fin mars 2010). Son champ d'application est large et comprend des mesures dans les domaines suivants : secteurs des banques et des assurances, établissements de microfinance et autres intermédiaires financiers, gestion des flux de trésorerie, cadre juridique et accès aux services financiers.

(e) Un projet de loi de finances rectificative sera déposé au Parlement le 15 mai au plus tard (repère structurel). Il inclura les lignes/postes spécifiques autorisant le Ministère des Finances à apurer en 2010 les arriérés extrabudgétaires des Ministères, ceux des

agences et établissements publics et une partie de la dette des agences et établissements publics identifiés par l'audit de juillet 2009 et n'ayant pas encore fait l'objet d'une inscription budgétaire. Les dettes qui ne nécessitent pas de dotation budgétaire seront présentées dans une annexe à la loi de finances rectificative. Une analyse minutieuse réalisée par le gouvernement a montré que, dans l'intervalle, certaines dépenses extrabudgétaires ont été inscrites dans les budgets 2009 et 2010, tous les transferts dus ont été effectués en faveur des agences et établissements publics et ces institutions ont désormais pleinement accès aux dépôts du Trésor. Néanmoins, malgré ces progrès, les établissements publics ont encore des dettes vis-à-vis du secteur privé ainsi que des dettes fiscales et sociales, à cause de leur propres déséquilibres budgétaires.

III. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES POUR LE RESTE DE 2010 ET POUR 2011

A. Perspectives

6. **L'activité économique au Sénégal reste faible, mais des signes de reprise apparaissent et le redressement graduel de l'économie mondiale devrait contribuer à stimuler l'activité intérieure.** Une croissance de l'ordre de 3½ % est attendue en 2010. L'inflation devrait revenir à environ 2 %, dans le contexte notamment d'un redressement des prix du pétrole.

7. **Les incertitudes restent élevées.** Une reprise internationale plus hésitante que prévue, qui aurait notamment pour effet de freiner les transferts privés de fonds de l'étranger, l'aide publique au développement, les exportations ou encore l'investissement direct étranger, aurait un impact négatif sur la croissance. Il est également essentiel d'avancer dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'énergie pour réduire dans toute la mesure du possible les risques que les coupures d'électricité à répétition font peser sur l'activité économique.

B. Orientation de la politique budgétaire et financement

8. **Le budget de 2010 vise à concilier plusieurs objectifs : soutenir dans une certaine mesure la demande globale, préserver les dépenses prioritaires et garantir la viabilité de la dette.** Compte tenu de l'effet sur les recettes d'une perspective de croissance légèrement inférieure aux prévisions faites au moment de l'établissement du budget, de dépenses courantes élevées, et des contraintes de financement, il faudra réduire le déficit budgétaire (dons compris), en procédant à des régulations de dépenses pour un montant total de 35 milliards de francs CFA. Les dotations des ministères sociaux (éducation et santé) ne seront pas concernées par ces régulations. Le déficit budgétaire global (dons compris) devrait atteindre environ 4½ % du PIB en 2010, soit un niveau légèrement inférieur au montant envisagé lors de la dernière revue. Le plafond révisé pour le déficit budgétaire de base sera de 97 milliards de francs CFA pour 2010 (49 milliards de francs CFA au 30 juin 2010, critère d'évaluation). Mais, si les revenus

sont plus élevés en cas de recettes de privatisation en 2010, les dépenses seront maintenues pour atteindre le niveau prévu dans la loi de finances initiale. Si des recettes de privatisation interviennent en 2010, les dépenses pourront être ajustées à la hausse et le plafond du déficit budgétaire de base sera ajusté en conséquence, dans la limite de 35 milliards de francs CFA.

9. **Avec le projet de loi de finances rectificative, fondé sur le cadrage macroéconomique arrêté en accord avec les services du FMI, qui doit être présenté au Parlement le 15 mai au plus tard (repère structurel), accompagné par un communiqué de presse, le gouvernement confirme qu'il est résolu à régler rapidement et dans la transparence tous les arriérés extrabudgétaires et la dette des agences et des établissements publics.** Selon l'évaluation précise effectuée par les pouvoirs publics, il reste à régler des dépenses extrabudgétaires de 30 milliards de FCFA et une dette des agences et établissements publics au secteur privé estimée à 16 milliards de FCFA, dont au moins 50 % seront apurés d'ici fin septembre 2010, conformément à l'engagement pris antérieurement qui consistait à régler d'ici fin septembre 2010 au moins 50 % des arriérés extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics identifiés par l'audit de juillet 2009 (repère structurel, fin septembre 2010).

10. **Le gouvernement ordonnera un autre audit interne par l'Inspection Générale des Finances pour vérifier que de nouveaux engagements extrabudgétaires ou de nouvelles dettes des agences et établissements publics ne se sont pas accumulés depuis la fin de 2008.** L'audit évaluera le niveau de la dette à la fin de 2009. Le gouvernement publiera un nouveau communiqué de presse à la fin septembre 2010, qui rendra compte des résultats de l'audit et résumera les progrès accomplis dans l'apurement des engagements extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics, dans la mesure où toutes les créances n'ont pas été régularisées, et détaillera les étapes suivantes pour parachever l'apurement (repère structurel, fin septembre 2010).

11. **Dans le cadre de l'objectif des pouvoirs publics, la composition des dépenses recevra une plus grande attention.** Les dépenses sociales passeront de 33 % des dépenses totales en 2008 à près de 35 % en 2010. Le gouvernement a l'intention de porter ces dépenses dans les meilleurs délais à 40 % du PIB (l'objectif initial du DSRP pour 2010 s'étant révélé excessivement ambitieux). Les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté feront l'objet d'un suivi régulier. Pour soutenir le développement continu de l'infrastructure physique du Sénégal, qui reste l'un des principaux objectifs du gouvernement, les dépenses courantes consacrées aux biens et services et aux transferts seront réduits en pourcentage du PIB de 2010. Cela libérera des ressources qui serviront à financer l'augmentation des dépenses en capital financées sur ressources intérieures.

12. **Le gouvernement fonde sa politique budgétaire à moyen terme sur des critères de viabilité de la dette et continuera d'appliquer une politique budgétaire prudente.** Il est déterminé à limiter le déficit budgétaire global à 4 % du PIB à moyen

terme et à environ 3,5 % du PIB à plus long terme. L'analyse semestrielle par l'État de la viabilité de la dette publique comportera une évaluation des risques posés par les passifs éventuels que font naître les garanties émises par l'État au profit des partenariats publics-privés (PPP) et les opérations des entreprises publiques

13. Pour assurer la viabilité de la dette, le gouvernement continuera de privilégier le financement concessionnel et, en général, ne contractera ni ne garantira aucun nouvel emprunt extérieur à des conditions non concessionnelles. Le gouvernement consultera les services du FMI à l'avance pour toute dérogation. Les emprunts non concessionnels devront obéir à des considérations de viabilité de la dette et être liés à des projets économiquement rentables pour lesquels il ne serait pas possible de mobiliser des financements extérieurs concessionnels ou des financements intérieurs et régionaux suffisants.

14. Pour l'avenir, le gouvernement souhaite poursuivre sa politique de développement des infrastructures et tirer parti de la souplesse que donnent les nouvelles règles concernant la dette extérieure. Il travaille à d'autres grands projets d'infrastructures, dont le prolongement de l'autoroute Dakar Diamniado. Le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les partenaires au développement pour évaluer la rentabilité économique du prolongement de ces projets et identifier le financement nécessaire. Il prévoit qu'une évaluation pourrait être prête avant la prochaine revue du programme ISPE en vue de compléter en dernier ressort, si nécessaire, les ressources concessionnelles et les ressources intérieures et régionales par d'autres ressources non concessionnelles. Le gouvernement a conscience que tout financement non concessionnel doit être lié à des projets économiquement rentables (évalués par une entité fiable, telle que la Banque mondiale) et ne doit pas compromettre la viabilité de la dette.

C. Réformes structurelles

Réformes budgétaires

15. Dans le prolongement des progrès déjà accomplis, le gouvernement demeure déterminé à poursuivre son ambitieux programme de réformes budgétaires. Ces réformes, qui sont fondées sur un programme global de réforme des finances publiques, appuyé par les partenaires au développement (largement constitué par le rapport d'assistance technique du FMI et le rapport PEFA) sont essentielles pour renforcer l'efficacité et la transparence budgétaire, tout en contribuant également à préserver la stabilité macroéconomique.

16. Comme indiqué ci-dessus, le gouvernement fera son possible pour limiter le recours aux décrets d'avances. Le gouvernement s'attachera à préserver l'équilibre de la loi de finances et, à ce titre, compensera l'excédent de dépenses au regard du budget par une réduction des dépenses d'un montant équivalent, et il transmettra dans les

meilleurs délais tous les décrets d'avance au Parlement. Conformément à la loi, le gouvernement procédera à la ratification des décrets d'avance ayant ouvert des crédits supplémentaires lors de la prochaine loi de finances (initiale ou rectificative).

17. **Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour prévenir la récurrence de la dette des agences et des établissements publics.** Il a nommé des agents comptables au sein des agences et établissements publics pour suivre l'exécution de leur budgets et transmettre régulièrement au Trésor la situation de la liquidité. Pour appuyer la trésorerie des agences, le gouvernement assurera aux correspondants du Trésor (notamment aux agences et établissements publics) le traitement rapide (au plus tard 90 jours après le dépôt du titre de paiement au Trésor) de l'alimentation de leurs comptes bancaires et/ou le règlement au profit des entreprises des factures par tirages sur leurs comptes de dépôts ouverts au Trésor. Pour ce faire, les dispositions suivantes seront appliquées : (i) un plan de trésorerie est établi à l'avance entre le Trésor et lesdits correspondants. Ce plan est réactualisé périodiquement; (ii) les intentions de décaissement ou de règlement aux entreprises sont notifiées au Trésor, trente jours au moins avant la date prévue de retrait ou de paiement.

18. **Le gouvernement continue d'améliorer le SIGFIP comme système clé de suivi budgétaire et il mettra en œuvre les recommandations des missions d'assistance technique du FMI dans le domaine de la gestion des finances publiques.** Après l'audit du SIGFIP et les deux missions d'assistance technique de la fin 2009, axées essentiellement sur la chaîne de dépense et l'exécution du budget, une mission d'assistance technique de suivi a eu lieu fin février 2010. Le gouvernement a enregistré des progrès dans l'emploi, à titre d'outils complémentaires d'information, du logiciel SIGFIP et du progiciel ASTER pour améliorer la préparation, l'exécution et le suivi des opérations budgétaires et la tenue des opérations comptables, et accroître la fiabilité du tableau des opérations financières (TOFE). À court terme, le gouvernement entend améliorer le SIGFIP en intégrant les dépenses de personnel, et réaliser l'interface dans le sens SIGFIP-ASTER (repère structurel, fin juillet 2010). Dans le sens ASTER-SIGFIP, les autorités poursuivront leurs travaux d'interface. L'interface entre les deux logiciels renforcera les liens entre les opérations budgétaires et les opérations comptables et facilitera la préparation du compte général de l'administration des finances, abrégeant ainsi les délais nécessaires pour préparer les lois de règlement définitives. En outre, le module de comptabilité auxiliaire de la dépense (CAD) sera opérationnel en 2010. Pour poursuivre l'exécution de ces réformes, un comité de pilotage des systèmes d'information de haut niveau a été créé au ministère de l'Économie et des Finances.

19. **La production des projets de loi de règlement sera poursuivie.** Le projet de loi de règlement pour l'exercice 2008 a été communiqué à la Cour des comptes avant fin décembre 2009 et celui pour l'exercice 2009 sera communiqué à la Cour des comptes à la fin septembre 2010.

20. **Pour améliorer la gestion des flux de trésorerie, le gouvernement met à jour le recensement effectué en 2006 de tous les comptes de l'État, y compris ceux des agences et des établissements publics, en vue de formaliser une stratégie visant à rétablir pleinement le compte unique du Trésor.** Il comprendra tous les comptes des administrations, des agences et établissements publics, de même que leurs comptes bancaires. Elle inclura pour chaque compte le numéro, le nom du titulaire et le solde aux 31 décembre 2008 et 2009 (repère structurel, juillet 2010). Pour s'assurer d'un recensement exhaustif, le gouvernement, d'une part, demandera aux ministères, agences et établissements publics une liste des comptes et, d'autre part, leur demandera d'autoriser leur banque à transmettre l'information nécessaire au Trésor. Ce recensement est une étape importante vers l'établissement d'un compte unique du Trésor, outil indispensable pour améliorer la gestion quotidienne de la liquidité de l'administration centrale. A cette fin, le gouvernement a également l'intention de renforcer, au niveau du Trésor, le suivi et la prévision de la liquidité, en utilisant toute l'information disponible et en requérant la coopération de toutes les entités gouvernementales concernées.

21. **Le gouvernement améliorera aussi la gestion de sa dette.** Il reconnaît l'importance de rassembler toute l'information nécessaire et d'impliquer tous les services concernés. Le gouvernement entend mieux coordonner le suivi des besoins de financement et la gestion de la dette intérieure et extérieure du gouvernement, dans le cadre des orientations données par le Comité national de la dette publique. Toutes les données relatives à la dette publique seront centralisées quelle que soit l'origine des emprunts contractés. Le gouvernement envisage ainsi de mettre en place une stratégie globale de gestion de la dette. Ces mesures pourraient aussi contribuer à l'amélioration des analyses de la capacité de gestion des finances publiques, de type PEFA (Dépenses publiques et responsabilité financière) et CPIA (Évaluation de la politique et des institutions nationales). Pour renforcer la gestion de la dette, le gouvernement met aussi régulièrement à jour le calendrier biennal glissant d'émission de titres publics, chaque trimestre ou après chaque émission en coopération avec la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

22. **Le processus d'évaluation et de sélection des projets d'investissement publics sera amélioré.** Il sera fondé sur la circulaire du Premier ministre de novembre 2008 et les engagements pris dans le MPEF initial (para. 25) et le MPEF de la première revue. Les nouveaux projets d'un montant supérieur ou égal à 500 millions de FCFA feront l'objet d'une analyse formelle de rentabilité économique coûts-bénéfices sur laquelle le processus de sélection sera fondé. Il entend aussi améliorer la méthode de détermination de l'ordre de priorité des projets. Le gouvernement note que la nouvelle compagnie aérienne qui vient d'être créée est une entreprise majoritairement privée qui ne bénéficiera pas de fonds supplémentaires ou de garantie de la part de l'État. Par ailleurs, l'arrêt des opérations d'Air Sénégal International n'a jusqu'à présent nécessité aucun financement de l'État, et aucun financement supplémentaire n'est prévu.

Administration fiscale

23. **À la suite de l'analyse des dépenses fiscales, le gouvernement a élaboré un plan d'action visant à supprimer les mesures de dépenses fiscales qui provoquent des distorsions et représentent un coût budgétaire considérable.** Dans un souci de simplicité et d'efficacité, le gouvernement rassemblera d'ici au 15 octobre 2010 tous les textes relatifs à la fiscalité intérieure dans un document unique (repère structurel, 15 octobre 2010). Le gouvernement s'est également engagé à mener dans l'avenir une évaluation d'impact *ex ante* avant toute adoption de nouvelles mesures de dépense fiscale. Cette évaluation aurait pour objet d'analyser rigoureusement la cohérence économique, l'efficacité et l'efficacité probables de la mesure proposée et d'y renoncer si ces critères ne sont pas remplis.

Secteur de l'énergie

24. **Des progrès ont été réalisés depuis la dernière revue sur les dix mesures définies par le Gouvernement, notamment le processus de mise en œuvre de la réforme de SENELEC qui évolue de façon satisfaisante, mais également au titre des mesures suivantes en cours d'exécution : l'amélioration des performances commerciales de SENELEC, le processus de pénalisation de la fraude, la mise en œuvre des recommandations de l'audit sur les procédures comptables, la mise en œuvre de la restructuration de la dette, la convention de dettes croisées, le rééchelonnement de la dette rétrocedée.**

Par ailleurs, les résultats financiers provisoires de SENELEC pour 2009 sont en deçà des prévisions faites au mois de novembre 2009. Le Gouvernement entend prendre les mesures suivantes à court terme :

- Ajuster les tarifs, si nécessaire, avec effet au 1er avril, en complément des mesures précédentes, afin de réduire l'inadéquation entre les tarifs et les variations des coûts de production ou d'achat d'énergie ;
- Au vu des arriérés d'impôts de SENELEC en 2009, assurer que les paiements des impôts par SENELEC sont inclus dans les calculs de l'équilibre financier de SENELEC et prendre toutes les dispositions légales et réglementaires en vue d'obliger SENELEC à s'acquitter régulièrement de ses obligations fiscales et douanières. A cet effet, SENELEC devra transmettre au Ministre chargé des Finances, au moins tous les trimestres, un état récapitulatif de ses dettes fiscales et douanières exigibles ;
- Remettre en service la centrale GTI tout en maintenant les dispositions contractuelles actuelles relatives à la garantie de l'Etat sans autre risque financier sur le Gouvernement ;

- Mobiliser auprès des banques commerciales la somme de trente-six (36) milliards de FCFA correspondant au reliquat de la compensation pour gel du tarif de l'électricité due par l'Etat à SENELEC au titre de l'année 2008 et dont le paiement est prévu en deux tranches en 2011 et 2012. Cependant, le reliquat de la dette de SENELEC vis-à-vis de l'Etat résultant de la Convention de règlement croisé de dettes, ainsi que toute nouvelle dette de SENELEC constituée notamment au titre de l'année 2010, devront être imputées sur les sommes mobilisées avant leur mise à la disposition de SENELEC ;
- Finaliser les modalités de restructuration de la dette à court terme de SENELEC afin de réduire le stock d'arriérés et le coût élevé du service de la dette ; et
- Engager l'évaluation des fonctions approvisionnement en combustible et gestion des ressources humaines.

25. **Le Gouvernement est engagé à mettre en œuvre en accord avec les textes réglementaires un plan détaillé permettant de satisfaire les conditions des deuxièmes tranches des appuis budgétaires de la Banque mondiale et de l'AFD liées à la restructuration du secteur, actuellement prévue pour 2011.** En collaboration avec la Banque mondiale et l'AFD le gouvernement entend à moyen terme compléter le dégroupage des activités de SENELEC (production, transport, et distribution) et finaliser sa stratégie de participation privée.

26. **Pour une meilleure prise en compte dans la comptabilité publique, le Gouvernement a transféré la gestion de l'assiette et du recouvrement du FSIPP de la SAR à la DGID (MEF).** En dépit de quelques retards dans l'exécution, la DGID a commencé à collecter les paiements au FSIPP faits par les clients de la SAR. Elle dépose les paiements dans le compte du Trésorier général ouvert à la BCEAO dédié au FSIPP. Le 25 de chaque mois, le Trésorier général donne à la BCEAO un ordre de virement dans un compte de la SAR ouvert à ECOBANK pour lui permettre de se faire rembourser. Le Gouvernement s'engage à inscrire dans la première LFR 2010 toute subvention et transfert à la SAR, y compris les paiements de FSIPP qui sont collectés par la DGID, et tout investissement stratégique dans le secteur pétrolier.

Réformes du secteur financier

27. **Le secteur financier a connu quelques tensions de trésorerie fin 2008 liées à des facteurs d'ordre interne ainsi qu'à la crise mondiale.** Les prêts non productifs se sont stabilisés, mais plusieurs banques continuent de ne pas respecter certaines règles prudentielles. Dans ce contexte, les autorités sont résolues à tout mettre en œuvre pour préserver la stabilité du secteur financier. Le Plan d'action du gouvernement dresse le

bilan des mesures prises à ce jour et identifie les priorités pour l'année à venir. En particulier, les autorités s'engagent à :

- (a) poursuivre la surveillance continue des banques, y compris en analysant les actifs et passifs bancaires, la nature et la concentration des sources de financement, les relations de liquidité avec les maisons mères ou établissements du même groupe à l'étranger et la situation globale de liquidité ; intensifier les échanges entre les autorités sénégalaises et celles de l'UEMOA et les superviseurs des établissements étrangers implantés au Sénégal ;
- (b) rendre compte des risques macrofinanciers qui résultent des liens de financement entre l'État, le secteur privé et le système financier. Les banques seront soumises à des tests de résistance réguliers ;
- (c) intensifier le dialogue entre le gouvernement et les banques afin d'anticiper les besoins de financement et de trésorerie respectifs de l'État et du secteur privé ;
- (d) suivre étroitement, en liaison avec la Banque centrale, l'entrée en vigueur d'ici à la fin de 2010 de la nouvelle norme de capital minimum. A cet égard un groupe de travail composé d'agents de la BCEAO et d'un représentant du Ministère des Finances a été institué dans chaque pays de l'UMOA sous l'initiative de la BCEAO et de la Commission bancaire pour examiner la situation des établissements de crédit susceptibles de rencontrer des difficultés pour le respect de la norme et de proposer des mesures individuelles ;
- (e) continuer à renforcer la capacité et les moyens de la Direction de la réglementation et de la supervision des systèmes financiers décentralisés au sein du ministère de l'Économie et des Finances.

28. Le gouvernement vise à améliorer l'environnement institutionnel, juridique et opérationnel du financement du secteur privé, ce qui permettra d'élargir l'accès des ménages au crédit et de développer l'intermédiation financière. À cet effet, les initiatives suivantes seront prises :

- (a) mise en œuvre d'un plan d'action visant à porter le taux de bancarisation à 20 % d'ici à la fin de 2012, notamment grâce à la promotion par l'État des moyens de paiement scripturaux ;
- (b) mise en place d'un cadre juridique propice à la création des sociétés d'information sur le crédit ;
- (c) finalisation des textes relatifs au crédit-bail, ce qui permettra de promouvoir le financement du démarrage et de la croissance des petites et moyennes entreprises innovantes.

Développement du secteur privé et amélioration de la gouvernance

29. **Pour accélérer la croissance, il faut mettre rapidement en œuvre plusieurs réformes clés.** Le gouvernement est résolu à passer à la vitesse supérieure pour établir un climat des affaires de classe internationale. Le Sénégal a reculé dans les indicateurs « Doing Business » de la Banque mondiale. Les principaux domaines à améliorer sont : le renforcement de l'exécution des contrats, la diminution des délais de transfert de droits de propriété, la modernisation de la législation du travail, la simplification des procédures douanières et l'accès au financement. Le gouvernement s'engage plus précisément à atteindre dans les meilleurs délais les objectifs suivants :

- (a) améliorer l'efficacité de la justice commerciale, en donnant aux tribunaux les moyens nécessaires au traitement rapide des contentieux économiques et en mettant à exécution les mesures administratives déjà identifiées ;
- (b) réduire les délais de transfert des droits de propriété, conformément aux notes de service émises en 2008 ; faire adopter et appliquer effectivement la circulaire du Premier ministre réduisant les délais de délivrance des permis de construire et de raccordement aux réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de téléphone ;
- (c) développer les possibilités de renouvellement des contrats de travail à durée déterminée ;
- (d) mettre en œuvre le plan d'action issu de la seconde concertation nationale sur le crédit qui s'est tenue les 16-17 mars 2010, selon un calendrier à préciser.

30. **Le gouvernement met également en place plusieurs mesures spécifiques axées sur l'amélioration de la gouvernance comprenant:**

- (a) la finalisation des textes législatifs domaniaux et fonciers : (i) la loi sur la propriété foncière et son décret d'application ; (ii) la réactualisation des barèmes des prix des terrains relevant du domaine de l'État ;
- (b) le renforcement de la Cour des comptes en lui assurant des ressources appropriées et favorisant la formation des magistrats avec l'aide des bailleurs de fonds ;
- (c) des mesures pour garantir la disponibilité de ressources appropriées pour l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ; et
- (d) des mesures pour garantir que la Commission Nationale de Lutte contre la non-transparence, la Corruption et la Concussion dispose de ressources appropriées pour accomplir sa tâche.

IV. SUIVI DU PROGRAMME

31. **Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2010 et des indicateurs quantitatifs pour fin septembre 2010 ont été établis afin de suivre la mise en œuvre du programme en 2010 (voir le tableau 1 infra).** Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les repères structurels figurant au tableau 2. La sixième revue de l'ISPE devrait normalement être achevée à la fin octobre 2010. L'ISPE prend fin le 1^{er} novembre. Le gouvernement est résolu à continuer d'œuvrer étroitement avec le FMI. Les modalités de la poursuite de cette collaboration seront examinées au cours de la prochaine mission.

Tableau 1 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010 1/
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	30 juin 2010		30 septembre 2010
	Existant	Proposé	
Critères d'évaluation			
Plancher du solde budgétaire de base 2/	-59	-49	-73
Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement 3/ 4/ 5/	0	0	0
Plafond sur les dépenses faites hors procédures normale et simplifiée 4/	0	0	0
Plafond des arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock) 4/	0	0	0
Plafond sur les instances de paiement 6/	45	45	45
Objectif indicatif			
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	20	20

1/ Objectifs indicatifs pour septembre 2010, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue.

2/ Défini comme les recettes totales moins les dépenses totales et prêts nets, à l'exclusion des dépenses en capital sur ressources extérieures, des prêts rétrocédés, des dépenses PPTE et IAD, et des dépenses relatives au règlement des arriérés extrabudgétaires et de la dette des agences identifiés par l'audit de juillet 2009 et inscrites dans la première loi de finances rectificative de 2010. En valeur cumulée depuis le début de l'année. Les revenus totaux excluent les recettes de privatisation et les ventes de licences téléphoniques. Si des recettes de privatisation interviennent en 2010, les dépenses pourront être ajustées à la hausse et le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse du montant correspondant, dans la limite de 35 milliards de francs CFA.

3/ Ce critère exclut les emprunts d'Etat ou garantis par l'Etat en francs CFA auprès d'institutions financières au sein de l'UEMOA et les prêts extérieurs contractés par la société d'aéroport (AIDB) pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar.

4/ Suivi de manière continue.

5/ Défini sur une base cumulée depuis l'approbation de la quatrième revue de l'ISPE.

6/ Définies comme toutes les dépenses liquidées mais non encore payées par le Trésor.

Tableau 2 du MPEF : Repères Structurels, Mai–Octobre 2010

Mesures	MPEF §	Date d'application	Importance macroéconomique
1. Soumettre au Parlement un projet de loi de finances rectificative pour 2010, fondé sur le cadrage macroéconomique arrêté en accord avec les services du FMI, qui inclut les lignes/postes spécifiques autorisant le Ministère des Finances à apurer en 2010 les arriérés extrabudgétaires des Ministères, ceux des agences et établissements publics et une partie de la dette des agences et établissements publics identifiés par l'audit de juillet 2009 et n'ayant pas encore fait l'objet d'une inscription budgétaire. Les dettes qui ne nécessitent pas de dotation budgétaire seront présentées dans une annexe à la loi de finances rectificative. Ce processus est accompagné d'un communiqué de presse expliquant les modalités d'apurement.	5, 9	15 mai 2010	Achever la normalisation des relations financières avec le secteur privé.
2. Améliorer le SIGFIP en incluant les dépenses de personnel et réaliser l'interface SIGFIP-Aster.	18	31 juillet 2010	Renforcer le suivi de l'exécution du budget.
3. Faire un recensement de tous les comptes des institutions et administrations publiques en incluant pour chaque compte le numéro, le nom du titulaire, et le solde au 31 décembre 2008 et 2009, en vue d'adopter une stratégie visant à rétablir pleinement le compte unique du Trésor.	20	31 juillet 2010	Améliorer la gestion des flux de trésorerie, ainsi que la transparence des opérations.
4. Achever au moins 50 % du paiement des arriérés extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics identifiés par l'audit de juillet 2009.	9	30 septembre 2010	Achever la normalisation des relations financières avec le secteur privé et améliorer le climat des affaires.
5. Publier un communiqué de presse rendant compte des résultats de l'audit interne, résumant les progrès accomplis en vue de l'apurement des engagements extrabudgétaires et de la dette des agences et établissements publics, et détaillant les étapes suivantes pour parachever cet apurement.	10	30 septembre 2010	Achever la normalisation et la transparence des relations financières avec le secteur privé et améliorer le climat des affaires.
6. Rassembler dans un document unique, le code général des impôts, l'ensemble des textes régissant la fiscalité intérieure.	23	15 octobre 2010	Simplifier davantage le système fiscal.

PIÈCE JOINTE II**PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE****Dakar, le 7 mai 2010**

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation (de performance) quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2010. Les cibles quantitatives du programme serviront également de critères de performance pour la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE). Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

I. CONDITIONALITÉ DU PROGRAMME

2. Les critères d'évaluation quantitatifs pour le 30 juin 2010 et les indicateurs quantitatifs pour le 30 septembre 2010 sont dressés au Tableau 1. Les actions préalables et les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

II. DÉFINITIONS, FACTEURS DE CORRECTION, ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS**A. L'État**

3. L'État est défini, sauf indication contraire, comme l'administration centrale de la République du Sénégal, et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale, ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (ex : hôpitaux et universités publics).

B. Solde Budgétaire de Base (Définition Programme)**Définition**

4. Le solde budgétaire de base (définition programme) est la différence entre les recettes budgétaires de l'État et les dépenses totales et prêts nets, à l'exception des dépenses en capital financées sur ressources extérieures (de bailleurs de fonds), des tirages sur prêts rétrocédés (sauf les prêts rétrocédés au secteur de l'énergie financés par l'appui budgétaire de bailleurs de fonds), des dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTTE et IADM, et des dépenses relatives au règlement des arriérés extrabudgétaires et de la dette des agences identifiées par l'audit de juillet 2009 et inscrites dans la première loi de finances rectificative de 2010. Les recettes budgétaires excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor. Ce critère d'évaluation / de performance est défini comme un plancher pour le solde budgétaire de base cumulé depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

5. Le plancher pour le solde de base (définition programme) au 30 juin 2010 est de – 49 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes budgétaires de l'État (614 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (834 milliards de francs CFA), à l'exception des dépenses en capital financées sur ressources extérieures (137 milliards de francs CFA), des tirages sur prêts rétrocédés (5 milliards de francs CFA), et des dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM (30 milliards de francs CFA).

Délai de transmission des informations

6. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire de base (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde, ainsi que pour les dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Ajusteur du Solde Budgétaire de Base

Définition

7. Le plancher du solde budgétaire de base ne prévoit pas de ressources provenant de recettes de privatisation. Cependant, si des recettes de privatisation interviennent en 2010, les dépenses pourront être ajustées à la hausse et le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse du montant correspondant, dans la limite de 35 milliards de francs CFA.

Exemple de calcul

8. Si 100 milliards de francs CFA deviennent disponibles grâce à des recettes de privatisation en 2010, les dépenses pourront être exécutées conformément à la loi de finances initiale, et seront ajustées à la hausse de 35 milliards de francs CFA, de 1668 milliards de francs CFA à 1703 milliards de francs CFA. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse de 35 milliards de francs CFA, de –97 milliards de francs CFA à –132 milliards de francs CFA.

D. Instances de Paiement

Définition

9. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation / de performance portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

10. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée

11. Ce critère d'évaluation / de performance s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre. Ce critère a été suivi à compter de la deuxième revue de l'ISPE.

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 8.

F. Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État

Définition

13. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 13 s'applique ici. Le critère d'évaluation (de performance) portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

14. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

G. Dette Extérieure non Concessionnelle Nouvellement Contractée ou Garantie par l'État

Définition

15. Ce critère d'évaluation / de performance s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration No. 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 12274-(00/85) adoptée le 24 août 2000, mais aussi aux engagements

contractés ou garantis par le gouvernement pour lesquels aucune somme n'a été perçue¹. Ce critère ne s'applique pas :

- (i) à la dette libellée en FCFA contractée ou garantie par l'État auprès de résidents de l'UEMOA ;
- (ii) à la dette libellée en FCFA, initialement contractée ou garantie par l'État auprès de résidents de l'UEMOA, et acquise ensuite par des non résidents ;
- (iii) à la dette libellée en FCFA contractée ou garantie par l'État lorsque l'accord est conclu entre le gouvernement et une entité résidente de l'UEMOA et qu'il n'en résulte aucune obligation contractuelle entre le gouvernement et une entité non résidente, même si l'entité résidente de l'UEMOA cède son prêt à un non résident ;
- (iv) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE ; et
- (v) à la dette externe contractée par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar.

16. Ce critère d'évaluation / de performance est mesuré en cumulé depuis l'approbation de la quatrième revue du programme et s'applique de manière continue. Aucun mécanisme d'ajustement ne sera appliqué à ce critère.

17. Le concept de gouvernement utilisé pour ce critère d'évaluation / de performance inclut le gouvernement comme défini au paragraphe 3 ci-dessus, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés nationales (i.e. sociétés publiques dotées d'une autonomie financière dont l'État détient au moins 50 pourcent du capital) et les agences de l'État.

18. Est considéré comme emprunt extérieur non concessionnel tout prêt dont la valeur actuelle nette, calculée à l'aide des taux d'intérêt de référence cités ci-après, est supérieure à 65 % de la valeur nominale (élément-don inférieur à 35 %), à l'exception des prêts FMI. Pour les prêts ayant une échéance supérieure à 15 ans, la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) sur 10 ans publiés par l'OCDE sont utilisés pour le calcul de l'élément-don. La moyenne des TICR sur 6 mois sont utilisés pour les emprunts à échéance plus courte. Pour les prêts en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas de TICR, le calcul de l'élément-don devrait être basé sur le TICR en DTS.

¹ La référence suivante du site Internet du FMI créé un lien avec un instrument qui permet de calculer l'élément don d'une large gamme de financements : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>

Délai de transmission des informations

19. L'État informera les services du FMI de tout nouvel emprunt extérieur qu'il entend contracter ou garantir, ainsi que des conditions de cet emprunt, dès la signature du contrat.

H. Marchés Publics Conclus par Entente Directe

Définitions

20. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité soumise au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur les marchés publics examinés par la *Direction Centrale des Marchés Publics* (DCMP).

Délai de transmission des informations

21. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par tous les ministères et agences ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par tous ces ministères et agences.

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

22. Le gouvernement communiquera les informations suivantes aux services du FMI, dans les délais maximum indiqués :

- (a) De façon immédiate : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours.
- (b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
 - les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants;
 - le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;
 - le rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
 - le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir des balances des comptes ;
 - la balance provisoire des comptes du Trésor ; et

- des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et balance des comptes consolidée du Trésor, entre la balance des comptes consolidés du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes budgétaires », entre la balance des comptes consolidée du Trésor et le TOFE pour la partie « dépenses totales et prêts nets » et entre le TOFE et la PNG, sur une base trimestrielle.

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

23. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

24. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- le bilan consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- la situation monétaire, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois ;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle.

25. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur le site internet prévu à cet effet, les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

ET

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

SÉNÉGAL

Viabilité de la dette — Analyse conjointe AID/FMI

Préparée par les services du Fonds monétaire international et de
l'Association internationale de développement

Approuvée par Roger Nord et Thomas Dorsey (FMI)
et Sudhir Shetty et Sydasrshan Gooptu (Banque mondiale)

7 mai 2010

Le Sénégal continue de présenter un faible risque de surendettement. Sous le scénario de référence et les différents autres scénarios simulant des chocs, tous les indicateurs de la dette restent nettement inférieurs à leurs seuils indicatifs liés aux politiques mises en œuvre. La dette extérieure est sensible à une détérioration permanente des conditions d'emprunt, ce qui souligne la nécessité d'une gestion prudente de l'endettement, compte tenu en particulier de la volonté des autorités de rechercher un accès accru à des ressources extérieures à des conditions non concessionnelles. Si la prise en compte de la dette intérieure ne modifie pas fondamentalement l'évaluation des facteurs de vulnérabilité de la dette du Sénégal, elle a pour effet de relever les indicateurs d'endettement (qu'il s'agisse du scénario de référence ou des tests de sensibilité) ce qui souligne l'importance du rééquilibrage des finances publiques une fois que la crise s'estompera.

I. CADRE GÉNÉRAL

1. **L'essentiel de la dette extérieure du Sénégal est concessionnelle.** À fin 2009, plus de 60 % des créances sur le Sénégal étaient détenues par des institutions multilatérales (Banque mondiale et FAD en particulier). Les principaux créanciers bilatéraux du Sénégal sont la France, le Koweït, l'Espagne, la Chine et l'Inde.

2. **Le Sénégal a lancé sa première émission sur le marché obligataire international en décembre 2009.** D'un montant de 200 millions de dollars EU, l'émission était assortie d'une échéance de 5 ans avec un coupon à 8,75 % et un rendement de 9,25 %. Les fonds obtenus par cette émission obligataire serviront à financer la construction de la route à péage Dakar-Diambiadio.

3. **La dette publique intérieure est faible.** À fin 2009, elle ressortait à 8 % du PIB soit un quart du total de la dette¹. Cette dette est libellée en monnaie nationale et se compose essentiellement de créances détenues par des établissements bancaires de l'UEMOA. En 2009, la création nette de dettes intérieures a représenté près de 3 % du PIB.

4. **Les engagements du secteur privé semblent également assez limités.** Le stock de la dette extérieure privée à fin 2009 était estimé à 20 % du PIB, limitant donc le risque d'éventuels passifs conditionnels au titre de la dette privée à prendre en charge par le budget de l'État.

II. HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

5. **Le cadre macroéconomique repose sur la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et structurelles saines** (encadré 1).

- Les projections de croissance font ressortir une accélération dans les prochaines années, à mesure que se dissiperont les effets de la crise économique et financière internationale et que les autorités poursuivront les réformes structurelles visant à stimuler la croissance.
- Selon les projections à long terme, la croissance devrait être supérieure à 5 %. De 1995 (après la dévaluation) à 2007 (avant les crises alimentaire, pétrolière et financière), la croissance du PIB réel est ressortie à 4 ½ % en moyenne. Les projections à long terme supposent que le Sénégal lève les contraintes qui pèsent sur la croissance en poursuivant les réformes structurelles portant notamment sur le climat des affaires, les secteurs énergétique et financier ainsi que le marché du travail. Elles reposent en outre sur l'hypothèse d'une mise en œuvre effective du programme de développement des infrastructures (infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires).
- L'IDE devrait rester relativement bas à court terme, pour partie en raison de la crise financière. Il devrait repartir à la hausse avec l'amélioration des perspectives économiques et l'atténuation des incertitudes, pour s'établir autour de 3 % du PIB sur le long terme.
- Le déficit budgétaire primaire devrait diminuer à moyen terme, à mesure que les effets de la crise s'atténueront. L'assainissement budgétaire devrait se poursuivre de manière à préserver la viabilité de la dette. L'essentiel des besoins de financements publics du Sénégal devrait être couvert par des emprunts extérieurs concessionnels.

6. **Les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent la présente AVD ont été révisées par rapport à la précédente de manière à intégrer des données mises à jour sur l'impact de la crise².**

¹ La dette intérieure comprend les titres d'endettement émis sur le marché financier de l'UEMOA.

² Dans la précédente AVD de juin 2009 (EBS/09/81), le Sénégal était classé dans la catégorie des pays à faible risque de surendettement.

La croissance du PIB réel a été revue à la baisse, de 3,1 % à 1,5 % en 2009, tandis que la croissance du PIB réel à long terme reste inchangée. Le déficit extérieur courant (hors paiement d'intérêts) de 2009 a été abaissé d'environ 2 %, dénotant une contraction plus forte que prévu des importations et un niveau d'envois de fonds des travailleurs migrants plus élevé.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques, 2010-30

Croissance du PIB réel : la croissance du PIB réel devrait rebondir, une fois que les effets de la crise économique et financière mondiale se seront estompés. Elle devrait augmenter, passant de 1,5 % en 2009 à une moyenne de 3,8 % sur la période 2010-11, puis 4,8 % de 2012 à 2015 et plus de 5 ¼ % sur le long terme.

Inflation : mesurée par le déflateur du PIB (en dollars EU) elle devrait augmenter, à mesure que la capacité de production excédentaire se réduira. L'inflation devrait se stabiliser autour de 2 %.

Déficit extérieur courant (hors paiements d'intérêts) : il devrait se détériorer légèrement à moyen terme avec la dissipation de certaines incertitudes et l'amélioration des perspectives économiques. Il devrait se stabiliser autour de 8,5 % vers la fin de la période de projection, la croissance des exportations dépassant celle des importations. Les envois de fonds des travailleurs migrants devraient être en légère augmentation à moyen terme, après avoir dépassé les projections en 2009 (en dépit de la crise).

Déficit budgétaire : après un déficit primaire de 4,4 % du PIB en 2009, celui-ci diminuera et tombera à 3,4 % du PIB en moyenne en 2010-11, dénotant un moindre besoin de politiques budgétaires contracycliques. Il devrait ensuite se contracter progressivement à mesure que la gestion des dépenses publiques ira en s'améliorant — grâce à une réforme inhérente au programme ISPE et aux opérations d'appui budgétaire de la Banque mondiale (PFSC et PRSC) — et que d'autres gains d'efficacité se matérialiseront dans l'administration fiscale.

Flux d'aide (dons et prêts concessionnels) : l'accès aux ressources concessionnelles devrait fléchir à mesure que le développement du Sénégal s'enracinera. Les dons devraient diminuer progressivement et être ramenés de 2,7 % du PIB en 2010 à 2,1 % du PIB à la fin de la période de projection, et les prêts concessionnels devraient se contracter, de 1,9 à 1,7 % du PIB sur la même période.

Emprunts intérieurs publics : les marchés de titres d'endettement de l'UEMOA devenant plus liquides et plus efficaces, le Sénégal devrait recourir davantage au financement intérieur. Les emprunts du Sénégal sur le marché intérieur devraient représenter moins du tiers du total des besoins de financements publics et la majeure partie des créances sur l'État devrait être détenue par les banques commerciales.

III. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

7. **Dans le scénario de référence, les indicateurs de dette extérieure CGE (contractée ou garantie par l'État) restent nettement inférieurs aux seuils d'endettement tributaires des politiques mises en œuvre** (graphique 1, tableau 1)³. Les envois de fonds des travailleurs migrants constituent une source constante et significative de devises pour le Sénégal, représentant près de 10 % du PIB et plus de 40 % de la valeur des exportations sur la période de projection, raison pour laquelle ils sont explicitement pris en compte dans la présente AVD (graphique 2)⁴. Les indicateurs d'endettement modifiés — ratios de la VA de la dette extérieure et du service de la dette extérieure à la somme des exportations et des envois de fonds bruts, ainsi qu'au total du produit intérieur brut et des envois de fonds bruts, respectivement — sont nettement inférieurs aux seuils du cadre de viabilité de la dette mis à jour (abaissés de 10 % par rapport aux seuils habituels du cadre).

8. **Les tests de résistance ne révèlent aucune vulnérabilité majeure de la dette extérieure publique, les différents indicateurs restant inférieurs aux seuils y afférents** (graphique 2, tableau 2). Le test de résistance extrême le plus courant consiste en une détérioration générale des conditions des prêts, c'est-à-dire une augmentation de 2 % des taux d'intérêt des nouveaux prêts extérieurs. Malgré ce choc récessif, les indicateurs d'endettement restent bien en-deçà de leur seuil respectif.

IV. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

9. **Les indicateurs de la dette publique totale (somme de la dette extérieure et de la dette intérieure de l'État) et du service de la dette suivent la même évolution que ceux de la dette extérieure publique prise isolément** (graphique 3, tableau 3). Bien qu'ils soient plus élevés que dans l'AVD de la dette extérieure, les indicateurs de l'endettement public ne donnent pas lieu à plus de préoccupations quant à la viabilité de la dette.

10. **La viabilité de la dette est subordonnée à la maîtrise du déficit des comptes publics à moyen et long terme.** Si le déficit budgétaire se maintient à son niveau de 2010, les indicateurs d'endettement s'orienteraient à la hausse, signalant que la charge de la dette n'est pas viable et mettant par conséquent en évidence l'importance d'une stratégie de sortie des mesures de relance budgétaire.

11. **La situation de la dette publique reste vulnérable à des chocs relatifs à la croissance du PIB réel.** Dans un scénario intégrant un niveau de croissance réelle constamment bas, le ratio de la VA de la dette au PIB se stabilise à près de 50 %, soit 10 % environ au-dessus du scénario de

³ Les seuils indicatifs de la charge de la dette extérieure du Sénégal sont présentés dans le graphique 1. Ils se fondent sur le classement du Sénégal dans la catégorie des pays à résultats moyens, à partir de la note de 3,67 (moyenne sur trois ans) correspondant à la qualité des politiques et des institutions, mesurée par la Banque mondiale dans les évaluations des politiques et institutions nationales (CPIA). Les pays à résultats médiocres sont ceux dont la note est inférieure à 3,25 tandis que les pays affichant de bons résultats sont ceux dont la note est supérieure à 3,75 %.

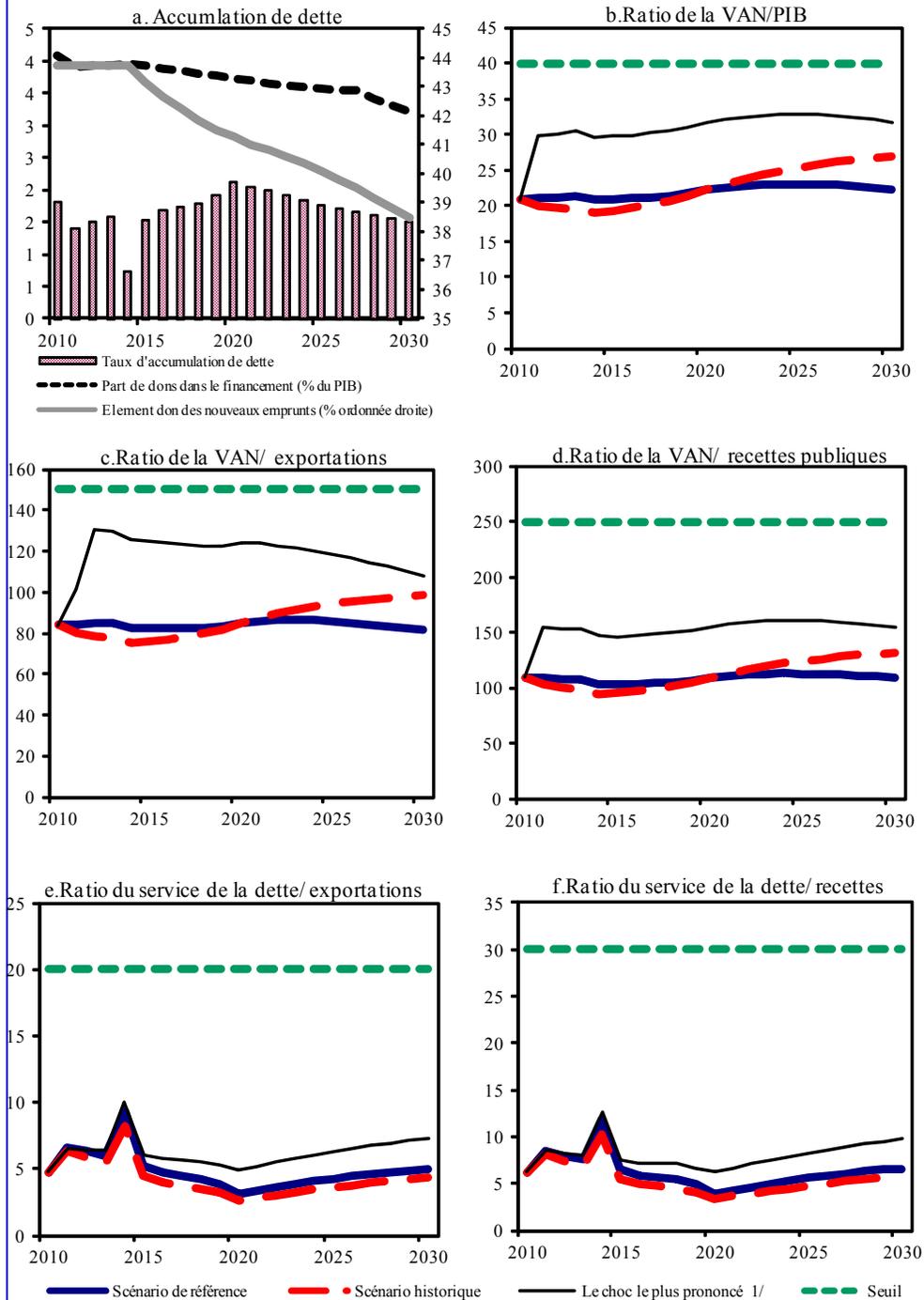
⁴ Pour une analyse détaillée du traitement des envois de fonds dans les AVD des pays à faible revenu, voir *Staff Guidance Note on the Application of the Joint Fund-Bank Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries* (SM/10/16).

référence. Ceci souligne combien il est nécessaire que les autorités poursuivent sans relâche l'objectif de relèvement du potentiel de croissance de la production.

V. CONCLUSION

12. **Le Sénégal présente un risque de surendettement faible.** La viabilité de la dette extérieure publique ou garantie par l'État semble vulnérable à une détérioration permanente des conditions d'emprunt du Sénégal. Ceci rend d'autant plus nécessaire une gestion prudente de la dette par les autorités sénégalaises qu'elles se fixent pour objectif de recourir de plus en plus à des ressources extérieures aux conditions du marché. En intégrant la dette intérieure, le relèvement des indicateurs d'endettement qui en résulte ne modifie pas foncièrement l'évaluation globale des facteurs de vulnérabilité de la dette du Sénégal mais souligne l'impératif du rééquilibrage budgétaire, une fois que les effets de la crise se seront atténués.

Graphique 1. Senegal: Indicateurs d'Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2010-2030 1/



Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2020. Dans le graphique b, il correspond à celui d'une dépréciation survenant une fois; dans le graphique c., celui du choc des exportations; dans le graphique d., celui du choc d'une dépréciation survenant une fois et dans les graphiques e. et f., celui du choc des termes.

Table 1.: Cadre de la Viabilité de la Dette Extérieure, Scénario de base, 2007-2030 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne 0 Ecart-type		Projections						2010-2015		2016-2030		
	2007	2008	2009	Historique 0	6/	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	2020	2030	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	34.1	37.4	44.1			48.1	49.7	51.0	52.4	53.2	54.4		58.4	59.6		
dont : dette publique et publiquement garantie (PPG)	17.9	19.8	24.0			27.1	27.8	28.5	29.1	28.9	29.6		32.4	32.7		
Variation de la dette extérieure	2.0	3.3	6.7			4.0	1.5	1.3	1.4	0.8	1.2		0.9	-0.3		
Flux créateurs de dette identifiés	3.9	7.1	8.8			5.5	5.2	4.7	4.5	3.8	3.6		3.2	2.6		
Déficit du compte courant hors intérêts	11.3	13.9	8.2	7.6	3.2	8.0	8.3	8.5	8.6	8.8	8.7		8.6	8.3	8.5	
Déficit de la balance des biens et services	22.4	26.6	20.0			19.5	19.2	19.0	18.7	18.8	18.6		18.4	17.8		
Exportations	25.5	26.4	23.3			24.8	25.0	25.0	25.3	25.4	25.4		26.2	27.4		
Importations	47.9	53.0	43.2			44.3	44.2	44.0	43.9	44.2	44.0		44.6	45.2		
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-11.4	-12.7	-11.7	-8.5	2.6	-11.3	-10.9	-10.5	-10.1	-10.1	-10.1		-10.0	-9.7	-9.9	
dont : transferts officiels	-1.0	-0.5	-0.7			-0.6	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6		-0.7	-0.8		
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	0.3	0.0	-0.1			-0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2		0.2	0.1		
Investissements directs étrangers, net (négatifs = entrée de capital)	-2.4	-2.0	-1.6	-1.3	0.7	-1.8	-1.9	-2.2	-2.5	-3.2	-3.1		-3.1	-3.1	-3.1	
Dynamiques endogènes de la dette 2/	-5.0	-4.8	2.2			-0.8	-1.2	-1.5	-1.7	-1.8	-2.0		-2.3	-2.6		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.5	0.4	0.5			0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5		0.5	0.5		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.3	-0.7	-0.6			-1.5	-1.9	-2.1	-2.3	-2.4	-2.5		-2.8	-3.1		
Contribution des variations de prix et des taux de change	-4.2	-4.5	2.3				
Résiduel (3-4) 3/	-1.9	-3.8	-2.1			-1.5	-3.7	-3.4	-3.1	-3.0	-2.4		-2.3	-2.9		
dont : financement exceptionnel	-0.8	-0.6	-0.7			-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4		-0.3	-0.1		
VA de la dette extérieure 4/	38.8			41.9	42.9	43.8	44.8	45.2	45.8		48.3	49.3		
En pourcentage des exportations	166.7			168.8	171.6	175.1	177.4	178.3	180.3		184.3	179.9		
VA de la dette extérieure PPG	18.7			20.8	21.1	21.3	21.5	20.9	21.0		22.3	22.4		
En pourcentage des exportations	80.3			84.0	84.3	85.1	85.2	82.4	82.8		85.2	81.8		
En pourcentage des recettes budgétaires	101.6			109.1	108.8	108.3	108.2	103.7	103.4		109.4	109.3		
Ratio du service de la dette/ exportations (en pourcentage)	11.6	12.9	20.3			18.7	19.9	18.8	16.5	20.3	16.4		14.0	14.6		
Ratio du service de la dette PPG/ exportations (en pourcentage)	3.4	2.8	3.8			4.8	6.6	6.3	6.0	9.4	5.2		3.0	5.0		
Ratio du service de la dette PPG/ recettes budgétaires (en pourcentage)	4.2	3.8	4.8			6.2	8.5	8.0	7.6	11.8	6.5		3.9	6.6		
Besoins de financement brut (en Billions de dollars EU)	1.3	2.0	1.4			1.4	1.6	1.6	1.6	1.8	1.7		2.3	4.9		
Déficit du compte courant hors intérêt stabilisant la dette en point de PIB	9.3	10.6	1.5			4.0	6.8	7.2	7.2	8.0	7.5		7.7	8.6		
Hypothèses clés macroéconomiques																
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	4.8	2.3	1.5	3.8	2.0	3.4	4.1	4.5	4.7	4.9	5.0	4.4	5.2	5.6	5.3	
Variation du déflateur du PIB exprimée en dollar EU (en pourcent)	15.1	15.2	-5.8	6.0	10.1	0.1	1.0	1.6	1.5	1.6	1.6	1.2	2.1	2.2	2.2	
Taux d'intérêt effectif (en pourcent) 5/	2.0	1.5	1.4	1.7	0.4	1.6	1.4	1.3	1.2	1.2	1.0	1.3	0.9	0.9	0.9	
Croissance des exportations de biens et services exprimées en dollar EU (en pourcent)	19.9	22.1	-15.7	8.0	13.2	10.4	6.0	6.2	7.4	6.9	6.9	7.3	8.1	8.2	8.1	
Croissance des importations de biens et services exprimées en dollar EU (en pourcent)	33.9	30.4	-21.9	13.0	16.9	6.1	5.0	5.6	6.2	7.2	6.3	6.1	7.7	8.0	7.8	
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcent)	43.1	43.1	43.1	43.1	43.1	42.5	43.0	40.4	37.5	39.7	
Recettes publiques (à l'exclusion des dons, en pourcentage du PIB)	20.7	19.2	18.4			19.1	19.4	19.6	19.9	20.1	20.3		20.4	20.5	20.4	
Appports d'aide (en Billions de dollars EU) 7/	0.7	0.9	0.8			0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8		1.1	2.0		
dont : les dons	0.3	0.3	0.4			0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4		0.6	1.1		
dont : les prêts concessionnels	0.3	0.5	0.4			0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4		0.5	0.9		
Financement équivalent en don (en pourcentage du PIB) 8/			4.1	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9		3.7	3.2	3.6	
Financement équivalent en don (en pourcentage du financement extérieur) 1			68.9	67.4	67.2	67.0	66.4	66.1		65.1	62.3	64.6	
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (en Billions de dollars EU)	11.3	13.3	12.7			13.2	13.9	14.7	15.7	16.7	17.8		25.4	53.4		
Croissance du PIB nominal en dollars EU	20.6	17.9	-4.3			3.6	5.1	6.2	6.3	6.5	6.7	5.7	7.5	8.0	7.6	
VA de la dette extérieure PPG (en Billions de dollars EU)	2.5			2.7	2.9	3.1	3.4	3.5	3.7		5.7	12.0		
(VA1-VA1-1)/PIB-1 (en pourcent)			1.8	1.4	1.5	1.6	0.7	1.6	1.4	2.2	1.5	1.8	
Remises de fonds des travailleurs expatriés (en Billions de dollars EU)	1.4	1.9	1.6			1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9		2.7	5.8		
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	16.6			18.6	18.8	19.1	19.4	18.9	19.0		20.2	20.2		
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	51.9			56.2	57.2	58.6	59.7	57.8	58.2		60.4	58.7		
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	2.4			3.2	4.5	4.3	4.2	6.6	3.6		2.2	3.6		

Source: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Dérivé de $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r)$ multiplié par les ratios de dette antérieurs, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU).

3/ Inclut les financements exceptionnels (tels que les variations d'arriérés et d'allègement de la dette); variation des avoirs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, la contribution des variations de prix et des taux de change est aussi incluse.

4/ La VA de la dette du secteur privée est supposée être égale à sa valeur nominale.

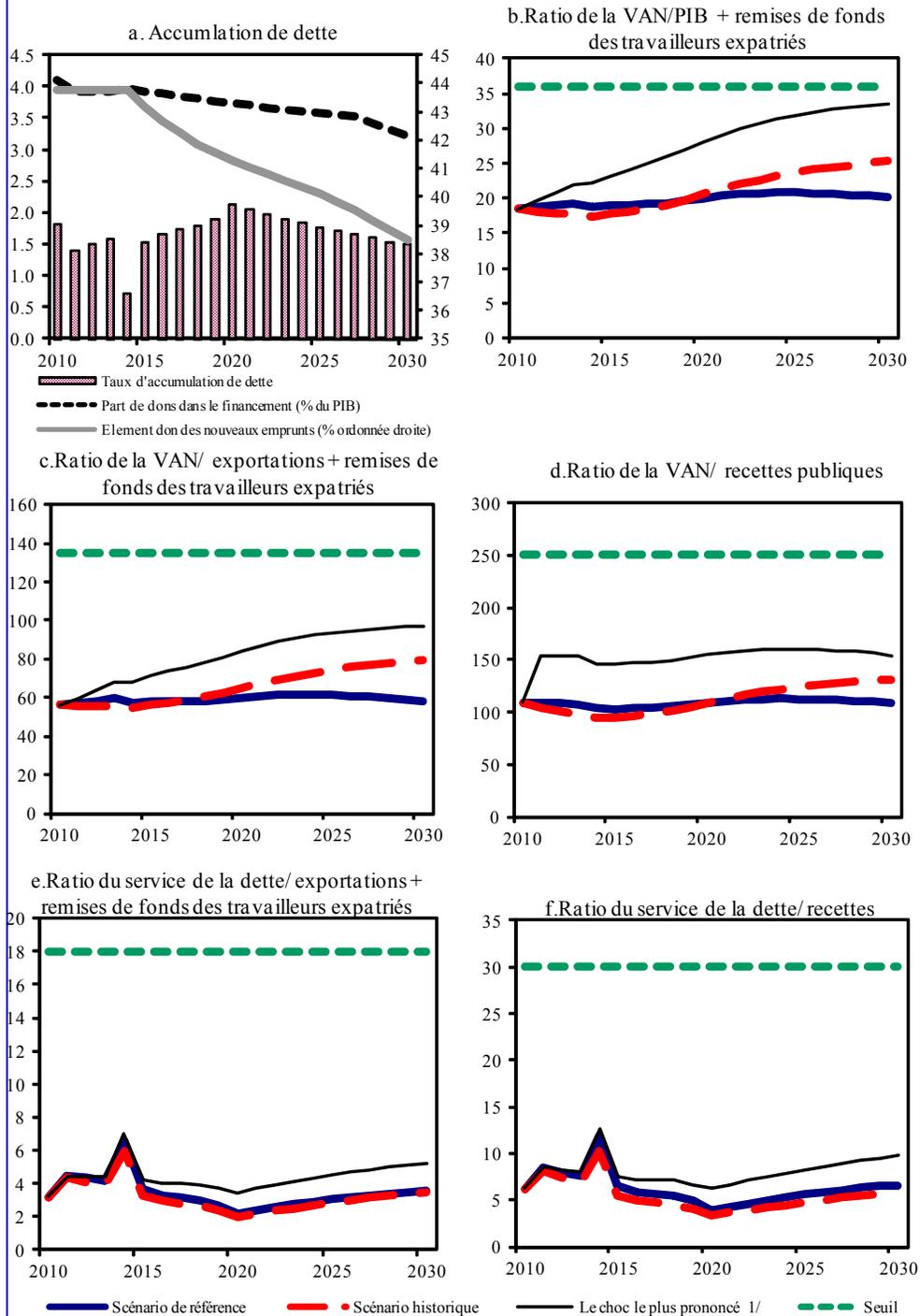
5/ Paiement d'intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Moyennes historiques et écarts-types sont le plus souvent déterminés sur une période de 10 ans en fonction de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de dette

8/ Le financement équivalent en don inclut les dons accordés directement aux gouvernements et au travers des nouveaux emprunts (c'est à dire la différence entre la valeur nominale et la VA).

Graphique 2. Senegal: Indicateurs d' Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2010-2030 1/



Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2020. Dans le graphique b., il correspond à un choc des termes; dans le graphique c., un choc des termes; dans le graphique d., celui d'une dépréciation survenant une fois et dans les graphiques e. et f., un choc des termes.

Table 2.Senegal: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2010-2030
(En pourcentage)

	Projections							2030
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	
Ratio de la VAN/PIB + remises de fonds des travailleurs expatriés								
Scénario de Référence	19	19	19	19	19	19	20	20
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	19	18	18	18	17	18	21	25
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	19	20	21	22	22	23	28	34
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	19	19	20	20	20	20	21	21
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	19	20	23	24	23	23	23	21
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	19	20	21	21	21	21	22	22
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	19	24	27	26	25	25	25	22
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les choes	19	23	28	27	26	26	26	23
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	19	26	26	26	26	26	28	28
Ratio de la VAN/ exportations + remises de fonds des travailleurs expatriés								
Scénario de Référence	56	57	59	60	58	58	60	59
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	56	55	56	56	55	56	65	80
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	56	60	64	68	68	71	84	97
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	56	57	58	60	58	58	60	59
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	56	66	83	85	82	82	82	73
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	56	57	58	60	58	58	60	59
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	56	80	93	81	78	78	76	64
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les choes	56	78	96	86	83	82	81	68
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	56	57	58	60	58	58	60	59
Ratio de la VAN/ recettes publiques								
Scénario de Référence	109	109	108	108	104	103	109	109
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	109	104	100	98	95	95	109	132
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	109	114	118	123	123	127	152	181
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	109	111	114	113	109	108	115	115
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	109	117	133	132	126	125	127	116
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	109	114	121	120	115	115	122	122
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	109	129	148	146	140	138	138	120
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les choes	109	129	155	153	147	145	144	124
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	109	154	154	153	147	147	156	155

Table 2. Senegal: Analyse de Sensibilité pour les indicateurs fondamentaux de la dette publique et publiquement garantie, 2010-2030 (suite)
(En pourcentage)

Ratio du service de la dette/ exportations + remises de fonds des travailleurs expatriés								
Scénario de Référence	3	4	4	4	7	4	2	4
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	3	4	4	4	6	3	2	4
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	3	4	4	4	7	4	3	5
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	3	4	4	4	7	4	2	4
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	3	5	5	5	8	5	3	5
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	3	4	4	4	7	4	2	4
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	3	5	5	5	7	4	2	4
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	3	5	5	5	7	4	3	4
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	3	4	4	4	7	4	2	4
Ratio du service de la dette/ recettes publiques								
Scénario de Référence	6	8	8	8	12	6	4	7
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance des variables clé revenant à leur moyenne historique de 2008 à 2028 1/	6	8	7	7	10	6	3	6
A2. Obtention de financement du secteur public à des conditions moins favorables de 2008 à 2028 2/	6	8	8	8	13	8	6	10
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	6	9	8	8	12	7	4	7
B2. Croissance des exportations revenant à leur moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 3/	6	8	8	8	12	7	4	7
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) reflétant sa moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010	6	9	9	8	13	7	4	7
B4. Flux nets non-créditeur de dette en ligne avec leurs moyenne historique moins un écart-type en 2009-2010 4/	6	8	8	8	13	7	4	8
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	6	9	9	9	13	7	5	8
B6. Dévaluation de 30 pourcent du taux de change en 2009 5/	6	12	11	11	17	9	6	9
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	36	36	36	36	36	36	36	36

Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créditeurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc (ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorable) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note en bas de la page 2.

Table 3.: Cadre d'Analyse de la Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scenario de Base, 2007-2030
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation					Projections				
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-15 Moyenne	2020	2030	2016-30 Moyenne
Dette du secteur public 1/	24.5	25.1	32.1			35.7	38.0	39.6	41.0	42.2	42.6		46.3	45.8	
dont la part libellée en devises	17.9	19.8	24.0			27.1	27.8	28.5	29.1	28.9	29.6		32.4	32.7	
Variation de la dette du secteur public	1.5	0.6	7.0			3.6	2.3	1.5	1.4	1.2	0.4		0.7	-0.4	
Flux créateurs de dette identifiés	-0.4	3.3	3.1			4.3	2.1	1.5	1.4	1.2	1.1		0.6	-1.4	
Déficit primaire	3.3	4.1	4.4	2.0	2.4	3.6	3.3	2.9	2.9	2.9	2.9	3.1	2.8	1.0	2.4
Recettes et dons	23.6	21.8	21.7			21.8	21.8	22.1	22.3	22.6	22.8		22.8	22.5	
<i>dont : dons</i>	2.9	2.6	3.4			2.7	2.5	2.5	2.4	2.4	2.4		2.4	2.0	
Dépenses primaires (hors intérêt)	26.9	25.9	26.2			25.4	25.1	25.0	25.2	25.5	25.6		25.6	23.5	
Dynamiques endogènes de la dette	-3.3	-0.5	-1.0			1.0	-1.0	-1.2	-1.3	-1.5	-1.6		-2.0	-2.3	
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-1.3	-0.9	-0.2			-0.9	-1.2	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8		-2.1	-2.4	
<i>dont: contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-0.3	-0.3	0.2			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2		0.1	0.1	
<i>dont: contribution du taux de croissance réel du PIB</i>	-1.0	-0.6	-0.4			-1.1	-1.4	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0		-2.3	-2.5	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2.0	0.4	-0.8			1.9	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2		
Autres flux créateurs de dette identifiés	-0.4	-0.3	-0.3			-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2		-0.1	-0.1	
Recettes de privatisation (négatives)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Reconnaissance de passifs éventuels ou implicites	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de dette (PPTe et autres allègement)	-0.4	-0.3	-0.3			-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2		-0.1	-0.1	
Autres (spécifier, ex recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, incluant des variations d'actif	1.9	-2.7	3.9			-0.7	0.3	0.1	0.1	0.0	-0.7		0.1	1.0	
Autres Indicateurs de Soutenabilité															
VAN de la dette du secteur public	6.6	5.3	26.7			29.4	31.2	32.4	33.4	34.2	34.1		36.2	35.4	
dont : la part libellée en devises	0.0	0.0	18.7			20.8	21.1	21.3	21.5	20.9	21.0		22.3	22.4	
dont : la dette extérieure	18.7			20.8	21.1	21.3	21.5	20.9	21.0		22.3	22.4	
VAN des passifs éventuels (exclus de la dette du secteur public)	
Besoin de financement brut 2/	5.5	6.6	7.8			7.4	7.3	8.6	9.3	10.8	10.7		10.2	7.5	
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les don	27.8	24.3	123.0			135.1	143.1	146.4	149.5	151.4	149.5		159.0	157.2	
Ratio de la VAN de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les don	31.7	27.6	145.5			154.1	161.4	164.8	167.9	169.7	167.3		177.4	172.8	
dont : la dette extérieure 3/	101.6			109.1	108.8	108.3	108.2	103.7	103.4		109.4	109.3	
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, incluant les don	4.5	6.3	7.2			9.0	12.0	13.0	13.2	18.1	14.7		14.3	17.2	
Ratio du service de la dette publique/ recettes budgétaires, excluant les don	5.1	7.1	8.6			10.2	13.6	14.6	14.8	20.3	16.5		15.9	18.9	
Déficit primaire stabilisant la dette en point de PIB	1.8	3.5	-2.6			0.0	0.9	1.4	1.5	1.7	2.5		2.1	1.4	
Hypothèses clés macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcent)	4.8	2.3	1.5	3.8	2.0	3.4	4.1	4.5	4.7	4.9	5.0	4.4	5.2	5.6	5.3
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcent)	1.4	1.6	1.7	1.4	0.3	2.3	2.0	1.8	1.7	1.6	1.3	1.8	1.2	1.2	1.2
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcent)	-1.4	-2.9	6.2	0.6	3.5	2.7	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.6	3.8	3.7	3.8
Dépréciation du taux de change réelle (en pourcent, += dépréciation)	-11.9	2.2	-3.9	-3.4	10.3	8.1
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcent)	5.4	7.3	-0.5	2.8	2.4	2.3	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB,	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Elément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcent)	43.1	43.1	43.1	43.1	43.1	42.5	43.0	40.4	37.5	...

Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Indiquer le champ d'application des données sur le secteur public (si les données couvrent par exemple l'ensemble des administrations publiques ou le secteur public non financier). Préciser aussi s'il s'agit de la dette publique nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Moyennes historiques et écarts-type sont normalement calculés sur les 10 dernières années en fonction de la disponibilité des données.

Table 4.: Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique 2010-2030

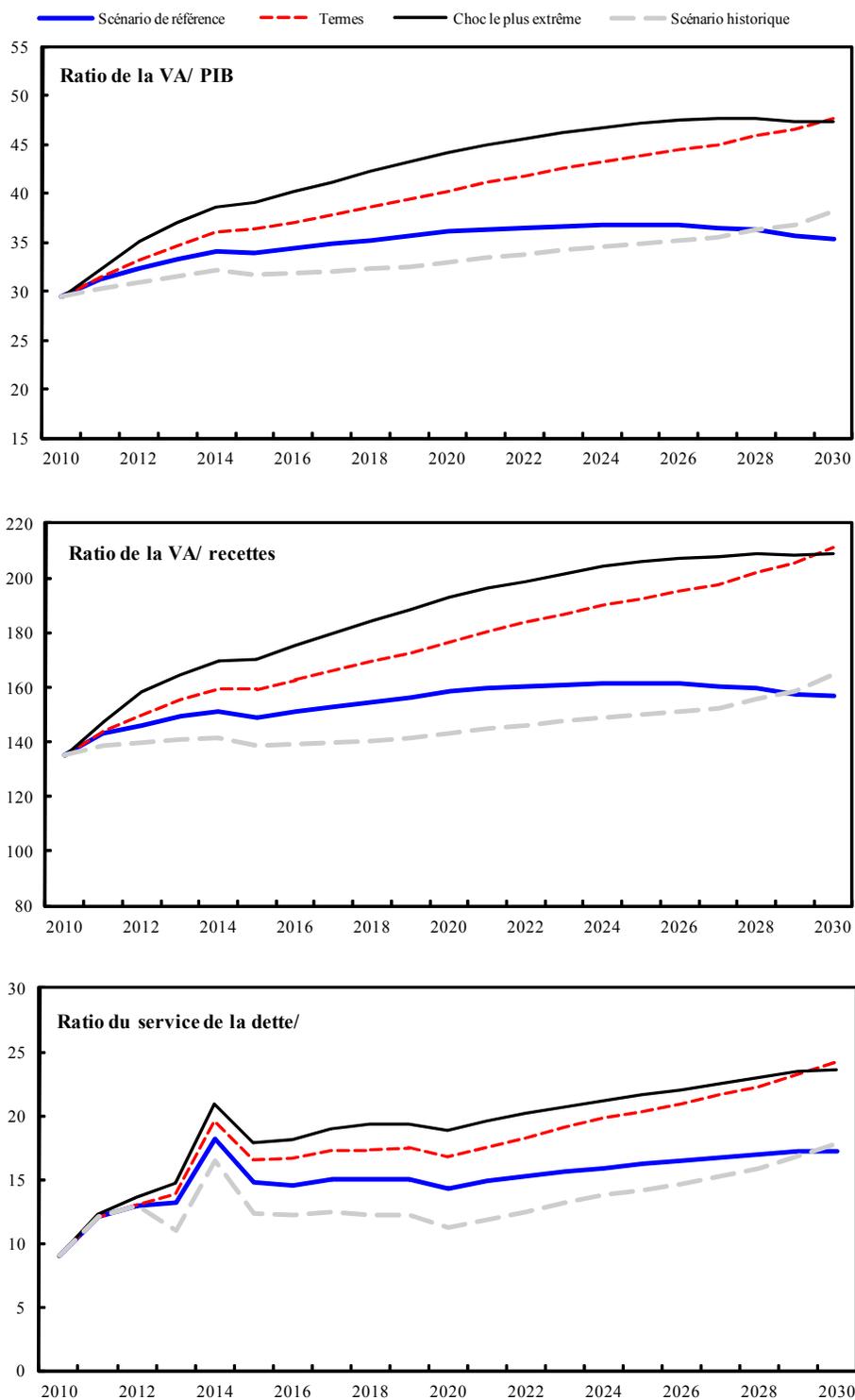
	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
Ratio de la VA/ PIB								
Scénario de Référence	29	31	32	33	34	34	36	35
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	29	30	31	32	32	32	33	38
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	29	32	33	35	36	36	40	48
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	29	31	33	34	35	36	41	50
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	29	32	35	37	39	39	44	47
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	29	32	34	35	36	36	38	36
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	29	32	33	35	36	37	41	42
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	29	40	40	40	40	39	39	35
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	29	39	40	41	41	40	41	38
Ratio de la VA/ recettes publiques 2/								
Scénario de Référence	135	143	146	150	151	150	159	157
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	135	139	140	141	142	139	144	166
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	135	144	150	156	160	160	177	212
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	135	144	148	153	157	157	180	218
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	135	148	158	165	170	171	193	209
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	135	147	156	158	160	157	165	161
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	135	144	151	156	160	160	178	187
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	135	182	181	181	179	173	170	156
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	135	181	182	181	181	177	181	171
Ratio du service de la dette/ recettes publiques 2/								
Scénario de Référence	9	12	13	13	18	15	14	17
A. Scénarios alternatifs								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	9	12	13	11	16	12	11	18
A2. Solde primaire demeurant inchangé à partir de 2008	9	12	13	14	20	16	17	24
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	9	12	13	13	19	16	17	25
B. Tests de Résilience								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2009-2010	9	12	14	15	21	18	19	24
B2. Solde primaire reflétant sa moyenne historique moins 1 écart type en 2009-2010	9	12	13	15	21	16	15	18
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	9	12	13	13	19	16	17	21
B4. Dépréciation réelle de 30 pourcent du taux de change en 2009	9	14	16	17	24	19	18	23
B5. Augmentation de 10 pourcent des flux créateurs de dette en 2009	9	12	15	30	21	22	15	19

Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années de projection).

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.

Graphique 3.Senegal: Indicateurs d'Endettement Public Générés par les Scénarios Alternatifs, 2010-2030 1/



Sources: autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2020.

2/ Les recettes budgétaires incluent les dons.



Communiqué de presse n° 10/212
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 24 mai 2010

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le FMI achève la troisième et dernière revue du programme du Sénégal appuyé par la FCE, approuve un décaissement de 47,7 millions de dollars EU et achève la cinquième revue de l'accord au titre de l'ISPE

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième et dernière revue des résultats obtenus par le Sénégal dans le cadre d'un programme économique appuyé par un accord au titre de la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE). Cette décision permet au Sénégal de tirer le montant restant, qui est équivalent à 32,36 millions de DTS (environ 47,7 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord FCE à 121,35 millions de DTS (environ 178,8 millions de dollars EU). Le Conseil d'administration a aussi approuvé des dérogations pour le non-respect des critères de réalisation relatifs au solde budgétaire de base et à la dette extérieure non concessionnelle.

L'accord FCE en faveur du Sénégal a été approuvé le 19 décembre 2008 ([communiqué de presse 08/334](#)) pour aider le pays à répondre à un besoin de balance des paiements amplifié par la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques. Le 19 juin 2009, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de 72,81 millions de DTS (environ 107,3 millions de dollars EU) de l'aide financière accordée au Sénégal au titre de la FCE, pour la porter à 121,35 millions de DTS (environ 178,8 millions de dollars EU), et une prolongation de 12 à 18 mois de l'accord FCE pour compenser les effets de la crise économique mondiale sur la balance des paiements du pays ([communiqué de presse 09/223](#)).

Le Conseil d'administration a aussi achevé la cinquième revue de l'accord au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) en faveur du Sénégal. Cet accord triennal a été approuvé le 2 novembre 2007 ([communiqué de presse 07/246](#)) pour soutenir les réformes économiques du pays. Il visait à consolider la stabilité macroéconomique, accroître le potentiel de croissance du pays et réduire la pauvreté. Le Conseil d'administration a aussi approuvé une dérogation pour le non-respect du critère d'évaluation relatif au solde budgétaire de base.

A l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur le Sénégal, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Après la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques survenue en 2008, l'activité économique a continué de ralentir en 2009 en raison de la récession mondiale et de chocs internes, notamment des pénuries temporaires d'électricité. Si des incertitudes continuent de planer sur l'avenir économique du pays, les indicateurs récents portent néanmoins à penser que la croissance économique a passé le creux de la vague. D'après les

projections, la croissance devrait reprendre progressivement. L'inflation des prix à la consommation, qui a été négative au second semestre de 2009 en raison de l'évolution des prix internationaux et de l'absence de pressions du côté de la demande intérieure, devrait revenir à sa tendance de long terme.

«Les autorités ont l'intention de rééquilibrer les finances publiques à moyen terme et de continuer à œuvrer à la normalisation complète des relations entre l'État et le secteur privé. Bien que le risque de surendettement soit faible, il conviendra de mettre fin progressivement aux mesures de relance budgétaire de manière à ramener le déficit au niveau compatible avec la viabilité de la dette. Les autorités sont déterminées à procéder à un règlement rapide et transparent du reste des dépenses extrabudgétaires et de la dette des agences. Cela devrait conforter la reprise et donner aux autorités une plus grande marge de manœuvre pour atteindre leur double objectif, à savoir accroître les investissements publics de nature à stimuler la croissance et préserver les dépenses prioritaires.

«Il importera de poursuivre les réformes structurelles afin de rehausser la croissance. De même, il est impératif de continuer à réformer la gestion des finances publiques pour assurer une planification et un contrôle plus efficaces des dépenses. Les projets d'investissement devraient être choisis et leur degré de priorité défini en fonction d'analyses rigoureuses de leurs coûts et avantages économiques de manière à améliorer la productivité des dépenses publiques. Le plan de réforme du secteur de l'énergie doit être appliqué intégralement et sans délai afin de limiter les risques pour les finances publiques et l'économie. Des efforts soutenus s'imposent aussi pour accroître la contribution du secteur financier à l'économie.»

**Déclaration de M. Laurean Rutayisire, Administrateur, et de M. Kossi Assimaidou,
Administrateur suppléant pour le Sénégal**

Le 19 mai 2010

1. Nous remercions les services du FMI d'avoir établi un rapport équilibré. Depuis la dernière revue du programme, les autorités ont continué à mettre en œuvre avec vigueur leur programme économique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) et la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) pour faire durablement reculer la pauvreté moyennant une croissance robuste et une bonne gouvernance économique. L'année dernière, la croissance s'est tassée essentiellement à cause d'un ralentissement des entrées d'IDE et d'une réduction de la demande extérieure, mais, aujourd'hui, compte tenu de la récente évolution de l'économie, les perspectives de croissance suscitent un optimisme prudent. Des signes clairs de reprise économique apparaissent et sous-tendent des projections pour 2010 où la croissance est plus du double des estimations de l'année dernière.

Résultats obtenus dans le cadre du programme

2. Depuis la dernière revue, le programme a dans l'ensemble évolué de manière positive. Quatre des cinq critères de réalisation quantitatifs fixés pour fin décembre 2009 ont été respectés. En particulier, les autorités ont totalement éliminé l'utilisation des avances de liquidités du Trésor, ont contenu le flottement budgétaire, ont maintenu une gestion prudente de la dette extérieure et ont limité le recours aux contrats de gré à gré. Toutefois, le critère relatif au solde budgétaire de base n'a pas été observé : les recettes ont été inférieures aux projections et les dépenses courantes ont été plus élevées que prévu, notamment pour satisfaire des besoins urgents, en particulier dans le secteur de l'éducation, ce qui a nécessité l'utilisation de décrets d'affectation supplémentaires légalement admissibles. Les autorités sont déterminées à limiter à l'avenir le recours à des décrets de ce type et à financer toute hausse des dépenses en réduisant les dépenses non prioritaires. En conséquence, nous serions reconnaissants aux administrateurs d'appuyer la demande de dérogation introduite par les autorités pour inobservation de ce critère.

3. Parallèlement aux engagements pris sur le front structurel, les autorités ont adopté des mesures pour respecter les procédures budgétaires existantes, principalement en assurant l'exécution en temps voulu et la clôture comptable du budget de 2009 et en publiant systématiquement des tableaux budgétaires. Elles se sont aussi efforcées de régler le solde des engagements extrabudgétaires et des dettes contractées par les institutions et organismes publics. À cet égard, le règlement d'une partie de ces engagements était déjà programmé dans les budgets de 2009 et de 2010. Par ailleurs, ces engagements ont été vérifiés l'an dernier et un résumé des résultats a été publié. Les autorités ont élaboré et soumis au Parlement un budget supplémentaire pour 2010 qui tient compte du règlement des engagements extrabudgétaires et d'une partie de la dette des institutions et organismes publics.

4. Après avoir achevé une étude selon laquelle les dépenses fiscales et autres exonérations fiscales pourraient représenter plus de 3 % du PIB, les autorités se sont employées à établir un plan d'action visant à réduire ces dépenses. Ce plan a été achevé dans le délai prévu et une partie des changements proposés devrait figurer dans le prochain budget. Les autorités ont déclaré qu'elles avaient l'intention de veiller à l'avenir à ce que toute nouvelle dépense fiscale passe par une évaluation de ses effets avant d'être approuvée.

5. Dans le secteur financier, les autorités ont accompli des progrès dans le suivi des recommandations du PESF. À cet égard, elles ont achevé un plan d'action consolidé pour appliquer ces recommandations en vue notamment de favoriser le développement du secteur financier et l'intermédiation, de renforcer le cadre juridique et institutionnel du secteur, et de préserver la stabilité financière.

Programme d'action et de réforme pour 2010 et 2011

6. La politique macroéconomique continuera d'avoir pour objectif de développer le secteur privé et de faire reculer la pauvreté tout en veillant à préserver la viabilité des finances publiques et de la dette, ainsi que la stabilité financière. Sur le front budgétaire, cela se traduit en particulier par l'augmentation prévue des dépenses sociales de 33 % du total des dépenses en 2008 à 35 % en 2010. Par ailleurs, les autorités continueront de s'efforcer de réduire le déficit d'infrastructure et à cet effet une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire devrait être dégagée, entre autres, grâce à la baisse prévue des dépenses courantes d'environ 0,8 % du PIB entre 2009 et 2010. Globalement, la politique budgétaire sera prudente, et tiendra compte des implications négatives éventuelles de la conjoncture intérieure et extérieure sur les recettes et les perspectives de financement. Compte tenu de la volonté des autorités de mener une politique budgétaire prudente, les objectifs budgétaires du programme ont été révisés sur la base d'hypothèses plus prudentes en matière de recettes et de financement. À moyen terme, les autorités restent fermement déterminées à limiter le déficit budgétaire global à 4 % du PIB.

7. Les autorités accordent beaucoup d'importance à la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques, ainsi qu'à l'assistance technique du FMI dans ce domaine. Comme il est justement souligné dans le rapport des services du FMI, la réaction positive des autorités aux conseils prodigués par le FMI s'est traduite entre autres par le lancement de vastes réformes de la gestion des finances publiques, qui s'appuient notamment sur les recommandations formulées par les missions d'assistance technique du FMI. Le programme de réformes de la gestion des finances publiques prévoit aussi de nouvelles améliorations du système de suivi du budget (SIGFIP), notamment grâce à l'inclusion de données sur la masse salariale et à la mise en œuvre d'une interface entre le SIGFIP et le système comptable du Trésor (ASTER).

8. Les relations avec le secteur privé continueront d'être normalisées, notamment avec le règlement prévu de 50 % au moins du solde estimé des engagements extrabudgétaires non réglés et de la dette des institutions et organismes publics. Parallèlement, il sera procédé à un audit pour vérifier si de nouveaux engagements extrabudgétaires ont été contractés ou si une dette supplémentaire a été accumulée par les institutions et organismes publics depuis fin

2008. Les résultats de cet audit seront publiés, de même que l'état d'avancement du processus de règlement et les mesures à prendre pour que ces dépenses extrabudgétaires et ces dettes des organismes publics ne se répètent plus. Il est prévu que les nouveaux mécanismes de déclaration qui sont maintenant en place dans les institutions et organismes publics, conjugués à une meilleure gestion de leurs mouvements de fonds au Trésor, faciliteront le suivi et le renforcement de leur position de liquidités, ce qui les aiderait à éviter d'accumuler de nouvelles dettes.

9. De manière générale, les autorités s'emploient à améliorer la gestion des liquidités en arrêtant une stratégie visant à mettre en place un compte unique du Trésor. À cet égard, un recensement exhaustif des comptes publics est mis à jour et les capacités de prévision des liquidités du Trésor devraient être mises à niveau.

10. Parmi les autres principaux domaines inclus dans le programme de réformes ambitieux des autorités figurent l'énergie et la finance. Dans le secteur de l'énergie, il s'agit de renforcer les résultats et la situation financière de la compagnie d'électricité (SENELEC). À cette fin, les autorités coopèrent étroitement avec les principaux partenaires du pays, parmi lesquels la Banque mondiale, en vue de désagréger les activités de la SENELEC en production, transport et distribution de l'électricité. Pour veiller à un meilleur respect des obligations fiscales de la part de la compagnie, l'application prévue de mesures juridiques et réglementaires sera utile.

11. En ce qui concerne le secteur financier, le vaste programme de réformes énoncé dans le plan d'action du gouvernement sera exécuté. En particulier, il s'agit de continuer de surveiller de près les indicateurs de solidité des banques, de mettre en place de nouvelles normes de fonds propres, d'effectuer régulièrement des tests de résistance et de renforcer les capacités de la cellule du Ministère des finances chargée de réglementer et de contrôler les institutions de microfinancement.

12. L'attention des autorités a été attirée récemment sur le fait que l'élément de libéralité d'un prêt équivalant à moins de 0,1 % du PIB qui a été contracté en septembre dernier auprès d'une banque régionale était inférieur d'environ un point de pourcentage aux 35 % requis par le programme. Comme le prêt n'avait pas encore été décaissé, les autorités ont contacté promptement le créancier dès qu'elles ont été informées de cet écart involontaire par rapport au programme, pour demander un relèvement de l'élément de libéralité du prêt de manière à le rendre concessionnel au sens du programme. À terme, l'intention exprimée par les autorités de consulter plus étroitement les services du FMI dans des situations similaires contribuera à éviter ce genre d'incident.

13. Étant donné la ferme détermination des autorités à exécuter le programme et à mener une politique économique de qualité, nous serions reconnaissants aux administrateurs de donner une suite favorable à la demande d'achèvement de la cinquième revue de l'accord ISPE et de la troisième revue du programme au titre de la FCE.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Note d'information au public

DÉPARTEMENT
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n° 10/65
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
26 mai 2010

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations avec le Sénégal au titre de l'article IV

Le 24 mars 2010, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations avec le Sénégal au titre de l'article IV¹.

Informations générales

Après les crises alimentaire et énergétique de 2008, l'activité économique a continué de ralentir en 2009 sous l'effet de la récession économique mondiale et de chocs internes, notamment des pénuries temporaires d'électricité.

D'après les estimations, la croissance du PIB réel a été de 1½ % en 2009. La diminution de la demande extérieure et la tendance à la baisse des envois de fonds des travailleurs expatriés, des recettes du tourisme et de l'investissement direct étranger ont pesé sur la croissance. Le secteur agricole, qui a bénéficié de politiques de soutien et de conditions climatiques favorables, a contribué à atténuer les effets du manque de vitalité de la demande interne et externe sur le secteur secondaire (construction, énergie) et, en particulier, le secteur tertiaire (transports, services touristiques). La chute des cours du pétrole brut et des produits alimentaires a fait baisser les prix à la consommation. Un relâchement de la politique budgétaire a contribué à atténuer les effets de la crise financière mondiale. Le déficit budgétaire global a atteint 5,1 % du PIB en 2009, contre 3,7 % deux ans plus tôt, en raison de

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

la diminution des recettes fiscales et de la hausse des dépenses. L'inflation est négative depuis le second semestre de 2009. Le déficit des transactions courantes a fléchi principalement à cause de la baisse des prix de l'énergie et de l'alimentation.

Certains signes indiquent que l'économie du Sénégal a commencé à se redresser. D'après les projections, la croissance atteindra 3½ % en 2010 grâce au relèvement de la demande extérieure et aux mesures économiques d'accompagnement prises par les autorités. Les risques qui pèsent sur les perspectives découlent de l'atonie inattendue de la demande extérieure, des contraintes de financement qui limitent la marge de manœuvre budgétaire et de la réapparition de problèmes d'approvisionnement en électricité. Des changements de politique économique par opportunisme politique pourraient aussi ternir les perspectives de croissance du pays.

Le Sénégal mène sa politique économique dans le cadre d'un programme économique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) du FMI, qui a été approuvé en novembre 2007 (voir [communiqué de presse no 07/246](#)). Le programme des autorités vise quatre objectifs : i) limiter le déficit budgétaire pour préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, ii) améliorer la gouvernance et la transparence budgétaires de manière à accroître la crédibilité de l'action gouvernementale et à maintenir l'aide extérieure, iii) encourager l'activité du secteur privé en améliorant le climat des affaires et en s'attaquant aux obstacles structurels à la croissance économique et à la compétitivité, et iv) limiter la vulnérabilité du secteur financier et accroître sa contribution à l'économie.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs notent avec satisfaction que le programme économique des autorités sénégalaises qui est appuyé par l'ISPE et la FCE est exécuté de manière globalement satisfaisante. Cependant, une conjoncture extérieure difficile et des chocs internes, notamment dans le secteur énergétique, ont pesé sur la croissance. Les administrateurs notent que des signes de reprise apparaissent et soulignent qu'une politique macroéconomique prudente et une accélération de l'exécution des réformes structurelles contribueraient à rehausser la croissance et à faire reculer la pauvreté.

Le risque de surendettement du Sénégal est faible, mais les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de retirer progressivement l'impulsion budgétaire temporaire et de ramener le déficit budgétaire à un niveau compatible avec la viabilité de la dette. Ils notent avec satisfaction que les autorités ont l'intention de continuer de renforcer le recouvrement des recettes, celles-ci étant déjà plus élevées que la moyenne régionale, et encouragent les autorités à veiller à ce que les entités publiques payent leurs impôts en temps voulu. Les administrateurs soulignent qu'il a fallu contenir la pression des dépenses pour préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, ainsi que respecter les critères de convergence de l'UEMOA, tout en préservant les dépenses prioritaires.

Les administrateurs notent avec satisfaction les progrès accomplis par les autorités dans l'élimination des retards de paiement au secteur privé. Ils soutiennent l'engagement pris par les autorités de normaliser pleinement leurs relations financières avec le secteur privé en régularisant les dépenses extrabudgétaires qui subsistent ainsi que la dette des agences et établissements publics selon un processus transparent et public.

Les administrateurs soutiennent les efforts déployés pour réformer la gestion des finances publiques et soulignent qu'il est nécessaire de maintenir la dynamique de réforme. Ils encouragent les autorités à améliorer la gestion des liquidités et de la dette pour compléter l'intégrité croissante de leur cadre budgétaire, et expriment leur préoccupation devant des dérapages du programme qui témoignent de la nécessité d'accorder plus d'attention aux procédures et au mécanisme de contrôle des dépenses. Les administrateurs sont d'avis qu'il est possible de renforcer davantage la planification et l'évaluation de l'investissement pour veiller à ce que les dépenses publiques soient très productives.

Le taux de change effectif réel du Sénégal s'est apprécié ces dernières années, mais les administrateurs notent que, selon l'évaluation des services du FMI, il n'est pas surévalué de manière significative. Les administrateurs notent qu'il est nécessaire d'améliorer les médiocres résultats à l'exportation et de renforcer la compétitivité en mettant en place un climat des affaires plus favorable et en améliorant la gouvernance afin de stimuler une croissance tirée par le secteur privé.

Les administrateurs soulignent que des mesures complémentaires s'imposent pour relancer la dynamique de la croissance au Sénégal et pour que l'économie retrouve les trajectoires de croissance qu'elle a connues dans le passé. Des efforts soutenus doivent être déployés en vue de rehausser la contribution du secteur financier à l'économie. Les administrateurs encouragent aussi les autorités à exécuter leur plan de réforme du secteur énergétique pour limiter les goulets d'étranglement qui pèsent sur l'appareil productif ainsi que les risques budgétaires.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Sénégal : principaux indicateurs économiques

	2005	2006	2007	2008	2009 Est.
Revenu national et prix (variation en pourcentage)					
PIB à prix constants	5,6	2,4	4,8	2,3	1,5
Inflation (moyenne)	1,7	2,1	5,9	5,8	-1,1
Secteur extérieur					
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	-9,0	-9,5	-11,8	-14,3	-8,7
Exportations (en francs CFA, variation en pourcentage)	4,4	0,1	-3,7	23,0	-15,2
Importations (en francs CFA, variation en pourcentage)	15,6	9,6	19,5	25,8	-20,4
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage)	-1,0	-0,2	5,3	4,4	-1,7
Monnaie et crédit					
Crédit à l'économie (variation en pourcentage)	24,5	4,2	10,5	17,2	3,6
Budget des administrations publiques (pourcentage du PIB)					
Recettes	19,2	19,7	21,1	19,4	18,7
Dons	1,6	1,5	2,6	2,4	3,0
Total des dépenses et prêts nets	24,0	27,2	27,6	26,6	27,1
Solde global	-3,0	-5,7	-3,7	-4,6	-5,1
Dette intérieure de l'administration centrale	3,3	5,3	6,6	5,3	8,1
Dette publique extérieure	42,3	17,7	17,9	19,8	24,0

Source : autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.